



P&V

Rapport annuel 2020



Table des matières

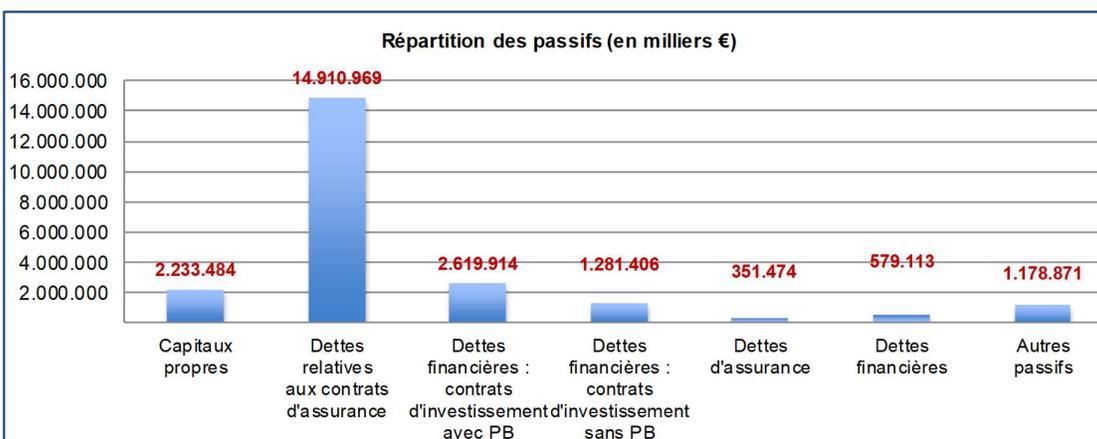
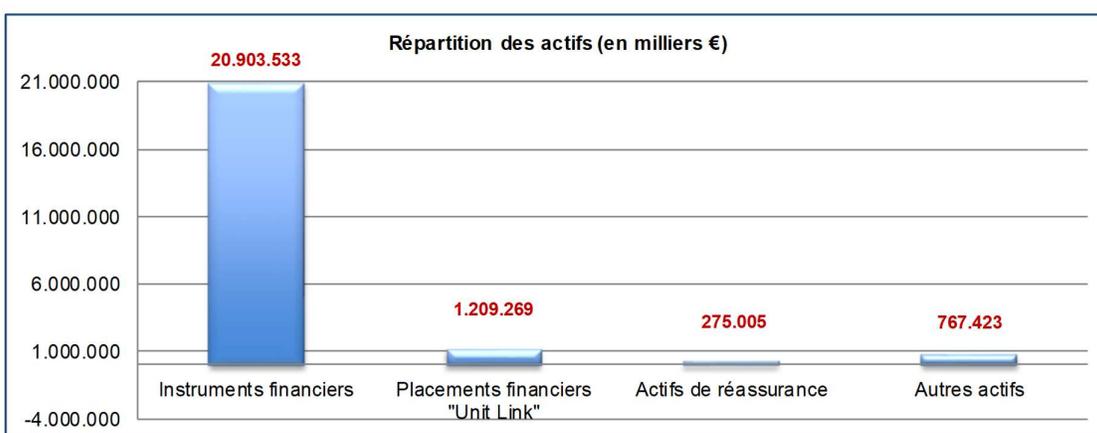
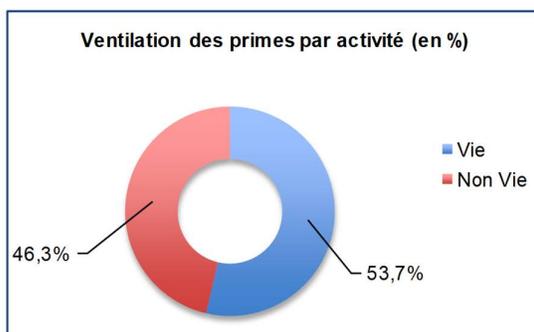
TABLE DES MATIERES.....	2
GLOSSAIRE ET ABRÉVIATIONS	4
1 LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2020	6
SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	6
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	7
ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL	8
ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	9
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	10
2 INFORMATIONS GENERALES	12
2.1 STRUCTURE DU GROUPE P&V	12
2.2 BASES DE LA CONSOLIDATION ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13
2.3 PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS	21
2.4 INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS	23
2.5 RATIO DE SOLVABILITE II	24
3 NOTES RELATIVES A L'ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE	26
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26
3.2 IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30
3.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT	33
3.4 INSTRUMENTS FINANCIERS	35
3.5 PLACEMENTS FINANCIERS UNIT LINK (BRANCHE 23).....	60
3.6 INVESTISSEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES	60
3.7 AUTRES ACTIFS	60
3.8 LOCATIONS ET LEASING.....	63
3.9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	67
3.10 CAPITAUX PROPRES	67
3.11 DETTES RELATIVES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET DETTES D'ASSURANCE.....	67
3.12 PROVISIONS	79
3.13 PENSIONS ET AUTRES OBLIGATIONS	80
3.14 COMPOSANTE DES IMPOTS DIFFERES	84
3.15 AUTRES PASSIFS	84
3.16 INSTRUMENTS DE COUVERTURE	89
3.17 VALORISATION A LA VALEUR DE MARCHE	93
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	94
4.1 PRIMES	94
4.2 CHARGES TECHNIQUES	95
4.3 PRODUITS FINANCIERS	96
4.4 CHARGES FINANCIERES.....	97
4.5 CHARGES ADMINISTRATIVES ET OPERATIONNELLES	98
4.6 QUOTEPART DU RESULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIEES	98
4.7 AUTRES PRODUITS/CHARGES.....	98
4.8 CHARGES D'IMPOTS/REVENUS DANS LE COMPTE DE RESULTAT	98
4.9 DIVIDENDES.....	101
5 NOTES RELATIVES AUX ELEMENTS NON INCLUS DANS L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	101
5.1 PARTIES LIEES	101
5.2 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES	104

5.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	111
5.4	RESSOURCES HUMAINES	111
5.5	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS.....	112
5.6	INFORMATIONS NON FINANCIERES	112
5.7	MISE EN GARDE CONCERNANT LES DECLARATIONS PROSPECTIVES	112
5.8	HONORAIRES DU COMMISSAIRE.....	113
6	DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES.....	114
7	RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	115

Glossaire et abréviations

GAAP	Generally Accepted Accounting Principles/ Practice
IAS	International Accounting Standard
IASB	International Accounting Standards Board
IBNR	Incured But Not Reported
IBNER	Incured But Not Enough Reported
IFRIC	The International Financial Reporting Interpretations Committee
IFRS	International Financial Reporting Standard
Interpretations	IFRS Interpretations (IFRIC)
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
PB	Participation bénéficiaire (discrétionnaire)
RSR	Regulatory Supervisory Report
SFCR	Solvency and Financial Condition Report
Shadow accounting	Comptabilité reflet dans le cadre de l'IFRS 4
SIC	Standard Interpretations Committee
S/P	Ratio sinistres/primes
SPA	Share Purchase Agreement
VNI	Valeur nette d'inventaire (publiée par un fonds)

CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2020



Total du bilan	23.155.231 K€	Capitaux propres	2.233.484 K€
Total primes	1.646.473 K€	Résultat net	20.590 K€
Ratio de solvabilité	159,1%	Nombre d'employés	1.590

1 LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2020

Situation financière consolidée

En milliers €	Notes	2020	2019
Actifs			
Goodwill	3.1	-	-
Immobilisations incorporelles	3.1	45.126	72.889
Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	3.2	78.014	78.951
Immeubles de placement	3.3	162.257	165.847
Investissements dans des entreprises associées	3.6	33.831	31.492
Impôts différés	3.14	-	12
Instruments financiers	3.4	20.903.533	19.950.678
Placements financiers "Unit Link"	3.5	1.209.269	256.852
Actifs de réassurance	3.7.1	275.005	284.711
Dépôts auprès des entreprises cédantes		329	684
Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.11.2	274.676	284.027
Créances d'assurance	3.7.1	126.111	110.879
Autres créances		117.624	117.627
Autres créances	3.7.2	111.293	115.065
Créances courantes de leasing	3.7.2	6.331	2.562
Produits acquis	3.7.2	13.260	10.835
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	191.199	156.389
Total actifs		23.155.231	21.237.163
Capitaux propres et passifs			
En milliers €			
Notes			
2020			
2019			
Capitaux propres et passifs			
Capital émis	3.10	52.935	52.881
Réserves	3.10	2.179.019	2.230.545
Capitaux propres - part du groupe		2.231.954	2.283.426
Capitaux propres revenant aux minoritaires	3.10	1.531	837
Total capitaux propres		2.233.484	2.284.263
Dettes subordonnées	3.15	400.049	400.080
Dettes relatives aux contrats d'assurance	3.11	14.910.969	14.292.727
Dettes financières - contrats d'investissement avec PB	3.11	2.619.914	2.367.499
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	3.11	1.281.406	349.547
Pensions et autres obligations	3.13	373.752	357.452
Impôts différés	3.14	201.151	206.076
Dettes d'assurance	3.11	351.474	338.253
Dettes financières	3.15	579.113	500.231
Dettes de leasing	3.8.2.2	6.764	8.089
Autres dettes financières	3.4.2	572.349	492.142
Autres dettes	3.15	203.919	141.036
Provisions	3.15.3	91.157	23.513
Autres passifs	3.15.3	112.762	117.523
Total passifs		20.921.747	18.952.900
Total capitaux propres et passifs		23.155.231	21.237.163

Compte de résultat consolidé

En milliers €	Notes	2020	2019
Primes brutes		1.646.473	1.614.160
<i>Vie</i>		883.672	899.352
<i>Non Vie</i>		762.801	714.808
Variation des provisions pour primes non acquises et risques en cours		(2.570)	(2.448)
<i>Vie</i>		-	-
<i>Non Vie</i>		(2.570)	(2.448)
Primes cédées aux réassureurs		(39.721)	(40.434)
<i>Vie</i>		(1.156)	(1.293)
<i>Non Vie</i>		(38.565)	(39.141)
Primes acquises nettes de réassurance	4.1	1.604.182	1.571.278
Charges d'assurance - net		(1.058.460)	(1.014.740)
<i>Charges d'assurance - net (Vie)</i>		(620.269)	(572.899)
<i>Charges d'assurance - net (Non Vie)</i>		(438.191)	(441.841)
Provision pour sinistre - net		21.444	(12.161)
<i>Provision pour sinistre - net (Vie)</i>		(15.506)	(15.548)
<i>Provision pour sinistre - net (Non Vie)</i>		36.950	3.387
Provision pour assurance vie		(485.366)	(549.497)
Participation bénéficiaire		(1.833)	(7.459)
<i>Participation bénéficiaire (Vie)</i>		(1.833)	(7.459)
<i>Participation bénéficiaire (Non Vie)</i>		-	-
Autres provisions techniques		(1.857)	(1.951)
<i>Autres provisions techniques (Vie)</i>		-	-
<i>Autres provisions techniques (Non Vie)</i>		(1.857)	(1.951)
Autres charges techniques		(29.525)	(30.775)
<i>Autres charges techniques (Vie)</i>		(7.366)	(7.609)
<i>Autres charges techniques (Non Vie)</i>		(22.159)	(23.166)
Charges techniques	4.2	(1.555.596)	(1.616.584)
Résultat technique		48.586	(45.306)
Produits financiers - avant effets positifs des marchés et plus-values réalisées	4.3	466.607	475.070
Charges financières - avant effets négatifs des marchés et moins-values réalisées	4.4	(46.662)	(53.103)
Résultat financier - avant effets des marchés et plus et moins-values réalisées		419.945	421.967
Produits financiers - effets positifs des marchés et plus-values réalisées	4.3	249.210	111.591
Charges financières - effets négatifs des marchés et moins-values réalisées	4.4	(208.945)	(62.835)
Résultat financier - effets marchés et résultats réalisés		40.264	48.756
Total résultat financier		460.209	470.723
Résultat technique et financier		508.795	425.417
Total commissions et autres revenus	4.7	2.909	2.398
Charges administratives et opérationnelles	4.5	(420.496)	(350.527)
Autres produits (charges)	4.7	(81.015)	(20)
Impôts	4.8	7.098	(16.133)
Résultat des entreprises mises en équivalence	4.6	3.300	2.231
Résultat net de l'exercice		20.590	63.366
Attribuable aux :			
groupe		20.573	63.348
intérêts minoritaires		18	18

Etat consolidé du résultat global

En milliers €	2020	2019
Résultat net de l'exercice	20.590	63.366
<i>Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe</i>		
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	(112.488)	58.900
Gains (pertes) nets sur les actifs disponibles à la vente net du shadow accounting	54.407	158.187
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(441)	(1.304)
Autres éléments du résultat global reclassé en résultat de la période	-	(478)
<i>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe</i>		
Autres éléments du résultat global sur les avantages du personnel	(13.678)	(28.335)
Autres composants des autres éléments du résultat global	-	
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôts	(72.199)	186.970
Total du résultat global de l'exercice, net d'impôts	(51.609)	250.336
Attribuable aux :		
groupe	(51.633)	250.300
intérêts minoritaires	25	36
	(51.609)	250.336

Etat consolidé des variations des capitaux propres

	Notes	Capital émis et réserves liées au capital	Résultats non distribués	Réserves des actifs disponibles à la vente	Shadow accounting	Couverture de flux de trésorerie	Réserves IFRS 5	Réserves IAS 19	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
En milliers €											
Au 31 décembre 2018	3.10	651.867	956.631	1.717.804	(1.254.509)	27.884	478	(71.339)	2.028.816	812	2.029.628
Résultat net de l'exercice		-	63.348	-	-	-	-	-	63.348	18	63.366
Autres éléments du résultat global		-	(1.304)	744.694	(586.525)	58.900	(478)	(28.335)	186.952	18	186.970
Total du résultat global de l'exercice		-	62.044	744.694	(586.525)	58.900	(478)	(28.335)	250.300	36	250.336
Dividendes distribués		-	(28)	-	-	-	-	-	(28)	-	(28)
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de réserves		(11.711)	11.721	-	-	-	-	-	10	(10)	(0)
Autres		4.669	(341)	-	-	-	-	-	4.328	-	4.328
Au 31 décembre 2019	3.10	644.825	1.030.027	2.462.498	(1.841.033)	86.784	-	(99.674)	2.283.425	837	2.284.263
Résultat net de l'exercice		-	20.573	-	-	-	-	-	20.573	18	20.590
Autres éléments du résultat global		-	(441)	374.938	(320.538)	(112.488)	-	(13.678)	(72.206)	7	(72.199)
Total du résultat global de l'exercice		-	20.132	374.938	(320.538)	(112.488)	-	(13.678)	(51.634)	25	(51.609)
Dividendes distribués		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-	671	671
Transfert de réserves		-	2	-	-	-	-	-	2	(2)	-
Autres		54	105	-	-	-	-	-	159	-	159
Au 31 décembre 2020	3.10	644.879	1.050.266	2.837.436	(2.161.572)	(25.704)	-	(113.352)	2.231.954	1.531	2.233.484

Tableau consolidé des flux de trésorerie

En milliers €	Notes	2020	2019
I. Solde d'ouverture	3.9	156.389	247.160
II. Flux de trésorerie des activités d'exploitation		147.188	146.062
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation		153.518	146.955
1.1. Résultat d'exploitation net des éléments d'exploitation non monétaires		153.050	255.096
1.1.1. Résultat net de l'exercice	1	20.590	63.366
1.1.2. Résultat financier repris dans les activités d'investissement		(515.439)	(480.374)
1.1.3. Impôts sur le résultat	4.8	(7.098)	16.133
1.1.4. Corrections de valeur sur placements sans effet sur la trésorerie		128.695	19.758
1.1.5. Provisions techniques d'assurance et autres ajustements		489.305	472.124
1.1.6. Part des réassureurs dans les provisions techniques		9.351	28.915
1.1.7. Résultat des entreprises mises en équivalence		(2.780)	(1.438)
1.1.8. Autres rubriques		30.426	136.611
1.2. Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		468	(108.141)
1.2.1. Variation des créances		(7.731)	(8.687)
1.2.2. Variation des créances des opérations de réassurance	3.7	(7.158)	376
1.2.3. Variation des autres placements		(84.827)	(48.546)
1.2.4. Variation des dettes d'assurance		14.251	(44.406)
1.2.5. Variation des autres passifs opérationnels		72.057	(38.017)
1.2.6. Autres variations		13.875	31.139
2. Flux de trésorerie relatifs aux impôts et impôts différés		(6.330)	(893)
2.1. Impôts exigibles		(6.330)	(893)
2.1.1. Impôt sur le résultat		9.115	(15.041)
2.1.2. Impôt différé		(15.445)	14.148
III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement		139.606	(404.822)
1. Acquisitions		(2.245.714)	(2.836.997)
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'actions et fonds		(735.836)	(595.660)
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition d'obligations		(1.475.267)	(2.201.973)
1.3. Paiements effectués pour l'acquisition de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		(16.016)	(750)
1.4. Paiements effectués pour l'acquisition/émission de prêts, autres actifs et immobilisations		(18.595)	(38.613)
2. Cessions		1.974.151	1.972.488
2.1. Entrées relatives à la cession d'actions et fonds		450.767	302.574
2.2. Entrées relatives à la cession d'obligations		1.521.098	1.663.873
2.3. Entrées relatives à la cession de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		533	5.532
2.4. Entrées relatives à la cession d'autres actifs (financiers et immobilisations)		1.753	508
3. Intérêts, dividendes et plus et moins-values réalisées sur placements (payés)		411.168	459.687
4. Autres flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement		-	-
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement		(252.038)	163.320
1. Flux de trésorerie relatifs aux financements		(290.671)	129.498
1.1. Produits / (Remboursements) liés à contrats de location-financement		6.850	(4)
1.2. Produits / (Remboursements) liés à l'émission d'autres passifs financiers		()	(302)
1.3. Produits / (Remboursements) liés à de financement par prêts de titres (REPO)		18.458	264.962
1.4. Produits / (Remboursements) liés à d'autres actifs financiers		(315.980)	(135.158)
2. Intérêts		38.633	33.849
2.1. Intérêts versés relatifs aux financements		(21.419)	(21.047)
2.2. Intérêts perçus relatifs aux financements		60.052	54.896
3. Dividendes versés		-	(28)
V. Augmentation de capital libéré en espèce		54	4.669
VI. Variation nette de trésorerie et des équivalents de la trésorerie	3.9	34.810	(90.771)
VII. Solde de clôture	3.9	191.199	156.389

	Notes	2019	Flux de trésorerie	Variation non-cash			2020
				Reclassification	Intérêts courus non échus	Juste Valeur	
En milliers €							
Financement par prêts de titres (REPO)	3.15	(489.990)	(18.458)				(508.448)
Autres passifs financiers	3.15	(10.241)	1.325	-		(61.749)	(70.664)
Dettes financières	3.15	(500.231)	(17.133)	-		(61.749)	(579.113)
Emprunts subordonnés	3.15	(400.080)			31		(400.049)
Passifs découlant de l'activité de financement		(900.311)	(17.133)	-	31	(61.749)	(979.162)

2 INFORMATIONS GENERALES

En date du 17 juin 2021, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de P&V Assurances et de ses filiales (constituant le Groupe P&V) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. P&V Assurances est une société coopérative immatriculée en Belgique (numéro d'entreprise BE 0402.236.531 ; code FSMA 0058). Le siège social se situe au 151 rue Royale à 1210 Bruxelles en Belgique. Les principales activités du Groupe P&V sont les assurances Vie et Non-vie.

2.1 Structure du Groupe P&V

2.1.1 PSH

PSH sc est le holding coopératif regroupant les associés de référence du Groupe P&V.

PSH est la garante de l'éthique et des valeurs du Groupe P&V dans le cadre de son appartenance à l'économie sociale. Conformément à ses valeurs et à la responsabilité sociétale du Groupe P&V, PSH garantit la cohérence et la complémentarité des stratégies et politiques générales développées dans les différents domaines d'activités du Groupe P&V.

PSH est une société coopérative agréée par le Conseil national de la coopération. Cet agrément signifie que PSH fonctionne conformément aux principes coopératifs et, plus précisément, qu'elle consacre le respect du pouvoir démocratique comme l'absence de but spéculatif.

2.1.2 P&V Assurances

P&V Assurances a été constituée le 25 septembre 1907, sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée. P&V Assurances axe ses activités sur le marché belge et pratique, à quelques exceptions près,

toutes les formes individuelles et collectives d'assurance dans l'ensemble des branches "Vie" et "Non-vie" (I.A.R.D.).

C'est à son niveau que se définissent les stratégies et politiques générales développées dans le secteur Assurances du Groupe P&V (et les activités qui sont liées ou connexes à ce secteur).

En tant qu'entité responsable, P&V Assurances établit les exigences en matière de gouvernance interne du groupe qui soient appropriées à sa structure, ses activités et ses risques, en instaurant notamment une répartition claire des responsabilités. Elle s'assure que le système de gestion des risques de l'ensemble du groupe est effectif.

2.1.3 Participations significatives

2.1.3.1 IMA

Depuis 1994, le Groupe P&V collabore avec IMA (Inter Mutuelles Assistance) pour les prestations d'assistance à ses assurés. Début 2012, le Groupe P&V a renforcé son partenariat stratégique avec IMA et a pris une participation de 50 % dans le capital d'IMA Benelux et 3,95 % dans IMA SA, dont le siège social est situé à Niort en France.

Cette alliance stratégique avec IMA permet au Groupe P&V d'offrir à ses clients des services d'assistance innovants dans les différentes branches d'assurance.

En 2019, le Groupe P&V et IMA ont décidé de vendre 33 % des titres de la société IMA Benelux à la société Ethias. Cette cession a été agréée par décision du Conseil d'Administration de la société du 04 décembre 2019. Le transfert de propriété et de jouissance des actions a été réalisé à la date du 1er janvier 2020. A la suite de cette opération, le taux de participation de P&V s'élève à 33 % dans le

capital d'IMA Benelux et à 3,74 % dans IMA SA.

2.1.3.2 *Multipharma*

Le Groupe P&V a une participation importante dans le groupe coopératif Multipharma Group. Ce groupe se compose de S.C. Multipharma Group, S.C. Multipharma et de Voorzorg C.V.

La S.C. Multipharma s'est donnée pour mission de jouer un rôle actif dans l'accessibilité des produits de santé (principalement les médicaments) et des soins pharmaceutiques de qualité. Son identité repose sur trois éléments clés : un engagement à renforcer le métier de pharmacien, la force d'un réseau intégré, et la référence au projet coopératif. Multipharma exploite un réseau de 254 officines pharmaceutiques (au 31/12/2020), ainsi qu'une activité de grossiste répartiteur. Multipharma est le plus grand réseau d'officines pharmaceutiques ouvert au public.

2.1.3.3 *Private Insurer*

Le 8 juin 2020, P&V a finalisé l'acquisition de Private Insurer, un assureur spécialisé dans les contrats d'assurance-vie de la branche 23 (assurance-vie combinée à un fonds de placement) dans le but de développer davantage ses activités dans le domaine de la branche 23.

2.1.4 *Autres participations*

Outre celles qu'il détient dans des entreprises d'assurance, le Groupe P&V a également des participations dans des entreprises immobilières et dans des sociétés à portefeuille qui contribuent directement à l'exercice de ses activités.

2.1.5 *Existence de succursales*

Suite au recentrage des activités du Groupe P&V sur le marché belge, le Groupe ne possède plus de succursale.

2.2 *Bases de la consolidation et périmètre de consolidation*

2.2.1 *Base de la consolidation*

Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date d'acquisition, à savoir la date à laquelle leur contrôle est transféré à P&V, et sortent du périmètre de consolidation à la date où le Groupe P&V cesse d'exercer un contrôle. Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de reporting que P&V, des règles comptables uniformes étant appliquées. Tous les soldes, les transactions intra-groupes, les produits et charges latents résultant de transactions intra-groupes et les dividendes intra-groupes sont éliminés dans leur intégralité.

Un changement du pourcentage de participation (sans perte du contrôle) dans une filiale doit être comptabilisé comme une opération portant sur les capitaux propres.

Si P&V perd le contrôle d'une filiale, elle :

- décomptabilise les actifs (y compris tout goodwill) et les passifs de la filiale, la valeur comptable de toute participation ne donnant pas le contrôle ainsi que le montant cumulé des différences de conversion enregistré dans les capitaux propres ;
- comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue et de toute participation conservée ;
- comptabilise tout excédent ou déficit dans le résultat net ;
- reclasse des composants auparavant comptabilisés en autres éléments du résultat global au titre de cette filiale, en résultat net ou directement en résultat non distribués.

Participation dans une entreprise associée

La participation du Groupe P&V dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe P&V exerce une influence notable. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût, majoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de l'entreprise associée détenue par le Groupe P&V.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe P&V dans les résultats de l'entreprise associée. Quand un changement a été comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une entreprise associée, le Groupe P&V comptabilise sa quote-part de tout changement et fournit l'information correspondante dans le tableau de variation des capitaux propres. Les gains ou pertes non réalisées découlant de transactions entre le Groupe P&V et l'entreprise associée sont éliminés à concurrence de la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée.

La quote-part du bénéfice d'une entreprise associée apparaît dans le compte de résultat. Il s'agit du bénéfice attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée, de sorte qu'il est qualifié de bénéfice après impôt et de participation ne donnant pas le contrôle au sein des filiales de l'entreprise associée.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis pour la même période de reporting que le Groupe P&V. Le cas échéant, il est procédé à des ajustements afin que les méthodes comptables appliquées soient conformes à celles du Groupe P&V.

Après l'application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe P&V détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle sur la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée. Le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture s'il existe un indice objectif montrant que la participation dans l'entreprise associée a perdu

de la valeur. Si c'est le cas, le Groupe P&V calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre le montant recouvrable de l'entreprise associée et la valeur comptable, et comptabilise le montant en compte de résultat, dans la section résultat d'une entreprise associée.

Si le Groupe P&V perd son influence notable sur une entreprise associée, il doit évaluer et comptabiliser toute participation éventuelle conservée à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée en cas de perte d'influence notable et la juste valeur de la participation conservée et les bénéfices attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

Participation dans une co-entreprise.

P&V a une participation dans une co-entreprise qui est une entité contrôlée conjointement. Un accord contractuel conclu entre les co-entrepreneurs établit le contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité. P&V comptabilise sa participation dans la co-entreprise à l'aide de la méthode de mise en équivalence.

Un co-entrepreneur doit cesser d'utiliser la mise en équivalence à compter de la date à laquelle il cesse d'avoir le contrôle conjoint d'une entité contrôlée conjointement. En cas de perte du contrôle conjoint, le Groupe P&V évalue et comptabilise sa participation restante à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'ancienne entité contrôlée conjointement lors de la perte du contrôle conjoint et la juste valeur de la participation conservée et les produits attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

2.2.2 La société mère ultime

Le Groupe P&V est contrôlé principalement par la société Holding S.C. PSH (« PSH ») à hauteur de 91,34 %. PSH a son siège en Belgique, numéro d'entreprise 0452 994 750.

2.2.3 Les filiales

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de P&V Assurances et des filiales sur

Conformément à IFRS 10, P&V Assurances exerce un contrôle seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

La société mère détient le pouvoir sur la filiale, notamment si elle a :

- ses droits de vote, ses droits de vote potentiels ou une combinaison des deux ;
- le pouvoir de nomination des personnes-clés qui sont en état d'influencer significativement les rendements de la filiale ;
- le pouvoir de désignation des principaux dirigeants ou des membres de l'organe de direction influençant le processus de décision de la filiale ;

lesquelles P&V Assurances a un contrôle au 31 décembre 2020.

- droit sur le processus décisionnel par le biais d'accords contractuels du management.

La société mère se réserve le droit de percevoir des rendements variables qui découlent de son implication au sein d'activités importantes de la filiale.

La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir avec l'objectif d'influer sur les rendements par la combinaison de deux des éléments précédents. De ce fait, une seule partie peut avoir le contrôle sur une filiale.

Sur base de cette définition les états financiers consolidés comprennent les états financiers de P&V Assurances et de ces filiales énumérées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	2020		2019	
				Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
S.C. Barsis	Portefeuille / Holding	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	454.197.055	100,0	0,0	100,0	0,0
S.C. Coverdis Insure	Distribution et activités liées	Rue Royale, 192 1000 BRUXELLES	476.294.150	100,0	0,0	100,0	0,0
S.A. Financière Botanique	Portefeuille / Holding	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	415.679.048	100,0	0,0	100,0	0,0
S.A. Hotel Spa Resort	Exploitation biens immobiliers	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	451.873.510	100,0	0,0	100,0	0,0
S.R.L. Jack V	Activités liées	Avenue des Nerviens, 85 bte 2 1040 ETTERBEEK	755.968.312	40,0	60,0	-	-
S.A. Piette & Partners	Distribution et activités liées	Casinoplein, 6 8500 KORTRIJK	448.811.575	100,0	0,0	100,0	0,0
S.C. P&V Previdis	Activités liées	Rue Royale, 151 - 153 1210 BRUXELLES	402.236.630	97,9	2,1	97,9	2,1
S.A. Private Insurer	Assurances	Avenue Tedesco, 7 1160 AUDERGHEM	866.104.486	100,0	0,0	-	-
S.A. Private Insurance Services GIE	Activités liées	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	889.014.502	n/a	n/a	-	-
S.A. Vander Haegen	Distribution et activités liées	Avenue des Nerviens, 85 1040 ETTERBEEK	427.765.248	40,0	60,0	-	-
S.A. Vilvo Invest	Exploitation biens immobiliers	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	463.288.628	100,0	0,0	100,0	0,0

Conformément à IFRS 12.12, P&V Assurances doit indiquer pour chacune de ses filiales dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs les informations financières

pertinentes. Les informations à fournir concernent Jack V et Vander Haegen.

	Jack V S.R.L.	Vander Haegen S.A.
Informations financières en IFRS (En milliers €)	2020	2020
% Intérêts des tiers	60,00%	60,00%
Part des tiers dans les capitaux propres	(670)	(490)
Part des tiers dans le résultat net de l'exercice	(1)	(18)
Dividendes payés aux intérêts minoritaires	-	-
Bilan synthétique	2020	2020
Instruments financiers	4.473	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	457	1.781
Autres actifs	-	2.503
Dettes non-courantes	3.802	1.934
Passifs financiers	-	-
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions	3.802	1.934
Dettes courantes	12	1.533
Passifs financiers	-	-
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions	12	1.314
Autres passifs	-	219
Capitaux propres	1.117	817
Résultat global synthétique	2020	2020
Autres produits	-	3.194
Autres charges	(2)	(3.190)
Résultat avant impôts	(2)	3
Charges d'impôt sur le résultat	-	(33)
Résultat net de l'exercice	(2)	(30)
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global de l'exercice	(2)	(30)

(*) Les informations sont basées sur des montants avant éliminations des relations intragroupes et des retraitements de consolidation.

2.2.4 Modifications de la structure du Groupe

Ces états représentent les acquisitions des participations consolidées.

En milliers €	A la date d'acquisition
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	586
Placements financiers	867.590
Autres actifs et immobilisations corporelles	11.871
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.380
Total Actif	884.426
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(867.590)
Dettes de financement	(3.802)
Provisions pour risques et charges	(57.418)
Dettes d'assurance	(1.030)
Autres passifs	(7.135)
Participations ne donnant pas le contrôle	(671)
Variation des capitaux propres suite aux acquisitions	-
Total Passif	(937.647)
Actifs nets acquis	(53.221)
Trésorerie utilisée pour les acquisitions	21.057

Au cours de l'année 2020, le Groupe P&V Assurances a procédé à plusieurs modifications de sa structure au niveau du groupe :

- Le 8 juin 2020, P&V a finalisé l'acquisition de Private Insurer, un assureur spécialisé dans les contrats d'assurance-vie de la branche 23 (assurance-vie combinée à un fonds de placement) et a installé, à sa tête, une nouvelle direction. Cette acquisition s'explique par l'ambition du Groupe P&V de développer davantage ses activités dans le domaine de la branche 23.

Lors de la reprise en main de la gestion et devant la complexité de certaines polices en portefeuille, la nouvelle direction a demandé un audit externe sur un échantillon de polices d'assurance à fonds dédiés afin d'identifier tous risques potentiels lié aux activités qui ont précédé le closing. Cet audit a révélé qu'un nombre non négligeable de cet échantillon présentait des irrégularités ayant trait au non-

respect de conséquences juridiques essentielles des polices de la branche 23 (transfert de propriété à l'assureur et gestion des actifs indépendante des preneurs) créant un risque fiscal de simulation.

Les autorités compétentes ont été immédiatement informées de la situation. Private Insurer a initié un plan de régularisation des polices entachées du risque fiscal de simulation et, devant l'ampleur des impacts liés aux irrégularités constatées, a pris la décision, dans le courant du mois de décembre, de mettre la société (qui restait impliquée, depuis bien avant le closing, dans un trajet de redressement avec la BNB en application de la réglementation Solvabilité II) en situation de discontinuité (run off).

P&V Assurances a, de son côté, intenté des procédures conservatoires et (depuis la clôture de l'exercice) des recours contre les vendeurs en vue d'obtenir une indemnisation des pertes qu'elle subit dans le cadre de cette acquisition.

A noter également que depuis juin 2020, P&V Assurances consent une ouverture de crédit à Private Insurer afin de soutenir sa situation de liquidité et ses engagements envers les tiers.

L'acquisition de la société Private Insurer a généré un goodwill de EUR 70,7 millions, qui représente la différence entre la sortie de trésorerie et la valeur de l'actif net.

L'impact des régularisations opérées et de ses conséquences est repris au niveau des points 3.1.1, 3.15.3 et 3.14 de ce rapport. L'impact net sur le résultat total, net d'impôts différés, représente EUR 52 millions.

- Le 14 octobre 2020, P&V a pris une participation de 40% dans la société Jack V

2.2.5 Sociétés associées et coentreprises

Une société associée est une société sur laquelle le Groupe P&V a une influence significative. Une influence significative est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de la société, sans avoir le contrôle ou contrôle conjoint sur l'entité. Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe P&V dans les sociétés associées ou co-entreprises seront reprises dans la consolidation par la méthode de mise en équivalence.

Conformément à IFRS 11, la société IMA Benelux, dans laquelle le Groupe P&V ne

détientrice à 100% des actions de la société Vander Haeghen & C°, agence spécialisée dans la souscription de risques spéciaux et de solutions pour une clientèle de niche.

- En 2020, le Groupe P&V a vendu 17 % de ses titres de la société IMA Benelux à la société Ethias. Cette cession a été agréée par décision du Conseil d'Administration de la société du 04 décembre 2019. Le transfert de propriété et de jouissance des actions a été réalisé à la date du 1er janvier 2020. A la suite de cette opération, le taux de participation de P&V s'élève à 33 % dans le capital d'IMA Benelux et à 3,74 % dans IMA SA.

détient plus que 33 %, est une co-entreprise qui doit être consolidée selon la méthode de mise en équivalence. En effet, IMA Benelux est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une analyse menée en 2016 a confirmé la pertinence du maintien de la méthode de consolidation par mise en équivalence de la société S.C. Multipharma Group.

Conformément à IFRS 12.21 (b), le tableau ci-dessous résume de façon abrégée pour chaque co-entreprise et/ou associée significative pour le Groupe P&V les informations financières pertinentes.

Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	2020		2019	
				Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
S.A. Ima Benelux	Services	Square des Conduites d'Eau, Bat.11/12 4020 LIEGE	474.851.226	33,0	0,0	50,0	0,0
S.C. Multipharma Group	Distribution pharmaceutique	Marie Curie Square, 30 1070 BRUXELLES	401.995.516	48,9	0,2	48,9	0,2

Informations financières en IFRS (En milliers €)	Ima Benelux SA		Multipharma Group CV	
	2020	2019	2020	2019
% détenu par le groupe	33,00%	50,00%	48,89%	48,89%
Valeur de la mise en équivalence (*)	789	1.530	33.042	29.962
Dividendes reçus	-	-	-	129
Bilan synthétique	2020	2019	2020	2019
Instrument financiers	-	-	1.440	758
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.420	2.840	14.364	15.360
Autres actifs	3.472	1.718	210.743	212.437
Dettes non-courantes	-	-	90.274	98.210
<i>Passifs financiers</i>	-	-	73.836	79.412
<i>Dettes fournisseurs, autres créiteurs et provisions</i>	-	-	16.438	18.798
Dettes courantes	2.502	1.498	69.003	69.346
<i>Passifs financiers</i>	-	-	6.162	6.252
<i>Dettes fournisseurs, autres créiteurs et provisions</i>	2.463	1.472	62.841	63.094
<i>Autres passifs</i>	38	26	-	-
Capitaux propres	2.391	3.059	67.269	61.000
Résultat global synthétique	2020	2019	2020	2019
Autres produits	6.572	5.975	471.250	452.854
Autres charges	(7.239)	(6.035)	(464.398)	(448.879)
Résultat avant impôts	(667)	(60)	6.852	3.975
Charges d'impôt sur le résultat	(2)	(17)	314	(2.486)
Résultat Société Mise en Equivalence	-	-	-	3.131
Résultat net de l'exercice	(669)	(77)	7.166	4.620
Autres éléments du résultat global	-	-	(6.204)	(5.308)
Résultat global de l'exercice	(669)	(77)	962	(688)

(*) En 2020, la valeur des investissements dans les entreprises associées est de EUR 33,8 millions. Ce montant est détaillé dans le tableau ci-dessus et correspond à la somme des valeurs de mise en équivalence.

Au niveau Multipharma Group, la charge annuelle des amortissements est de EUR 9,9

millions en 2020 contre EUR 8,5 millions en 2019.

Les charges financières de cette même société s'élèvent en 2020 comme en 2019 à EUR 2,1 millions. Les produits financiers sont non significatifs.

2.3 Principes comptables significatifs

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le bureau international des normes comptables (IASB) en vigueur dans l'Union Européenne au 31 décembre 2020. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe P&V et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Ils sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été établis sur base du principe de continuité et vise à donner une présentation fidèle de l'état financier consolidé, du compte de résultat consolidé et des flux de trésorerie consolidés.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe P&V. Ils sont présentés séparément dans le compte de

résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé.

Les états financiers consolidés ont été établis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe P&V. Sauf indication contraire, les tableaux sont présentés en milliers d'euros.

2.3.1 Principales normes appliquées au sein du groupe

Les normes IFRS, qui impactent le Groupe P&V, sont identifiées ci-dessous :

IAS 1	: Présentation des comptes annuels ;
IAS 7	: Etat des flux de trésorerie ;
IAS 8	: Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ;
IAS 10	: Evènements postérieurs à la période de reporting ;
IAS 12	: Impôt sur le résultat ;
IAS 16	: Immobilisations corporelles ;
IAS 17	: Contrats de location ;
IAS 18	: Produits des activités ordinaires ;
IAS 19R	: Avantages du personnel ;
IAS 21	: Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
IAS 23	: Coûts d'emprunt ;
IAS 24	: Information relative aux parties liées ;
IAS 28	: Participations dans des entreprises associées ;
IAS 32	: Instruments financiers: Présentation ;
IAS 33	: Résultat par action ;
IAS 36	: Dépréciations d'actifs ;
IAS 37	: Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
IAS 38	: Immobilisations incorporelles ;
IAS 39	: Instruments financiers: comptabilisation et évaluation ;
IAS 40	: Immeubles de placement ;
IFRS 3	: Regroupement d'entreprises ;
IFRS 4	: Contrats d'assurance ;
IFRS 5	: Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
IFRS 7	: Instruments financiers: information à fournir ;
IFRS 9	: Instruments financiers ;
IFRS 10	: Etats financiers consolidés ;
IFRS 11	: Partenariats ;
IFRS 12	: Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
IFRS 13	: Evaluation de la juste valeur ;
IFRS 15	: Produits de activités ordinaire tirés des contrats conclus avec des clients ;
IFRS 16	: Contrats de location.

2.3.2 Adoption de nouveaux principes comptables ou révision de normes IFRS

En comparaison avec la clôture de l'exercice comptable au 31 décembre 2019, 3 nouveaux amendements IFRS sont applicables par le Groupe P&V. Outre les améliorations annuelles, les normes suivantes sont dorénavant d'application :

Amendements à la norme IFRS 16 « Contrats de location » :

- Cet amendement est entré en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2020 ;
- Le Groupe P&V a décidé de ne pas appliquer cet amendement, et donc n'a pas eu d'impact sur les rapports du Groupe P&V.

Amendement à IAS 1 et IAS 8 « Définition de l'importance relative » :

- Cet amendement est entré en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2020 ;
- Cette norme n'a pas eu d'impact sur les rapports du Groupe P&V.

Amendements aux normes IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 « réforme des taux d'intérêt de référence » :

- Cet amendement est entré en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2020 ;
- Cette norme n'a pas eu d'impact sur les rapports du Groupe P&V.

Dans le futur, les normes et interprétations suivantes seront d'application.

IFRS 9 : Instruments financiers :

- Cette norme IFRS entrera en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2023 ;
- Le Groupe P&V a choisi d'appliquer cette norme en parallèle avec IFRS 17 ;
- Cette norme aura un impact important sur les rapports du Groupe P&V et est actuellement en cours d'analyse au travers d'un groupe de travail en parallèle avec le groupe de travail IFRS 17 ;
- Le Groupe P&V a choisi d'appliquer l'exemption temporaire. Afin d'utiliser cette exemption temporaire, le Groupe P&V doit prouver que 90 % de ses passifs est liés à l'activité de l'assurance (voir note 3.4).

IFRS 17 : Contrats d'assurance :

- Cette norme devrait rentrer en vigueur à partir du 1er janvier 2023 ;
- Cette norme aura un impact important sur les rapports du Groupe P&V et est actuellement en cours d'analyse ;
- P&V a également constitué un groupe de travail analysant les impacts de cette norme.

2.4 Informations sur les secteurs opérationnels

L'examen des dispositions de la norme IFRS 8 au niveau du reporting par segment a conduit à conclure que les activités d'assurance constituent un groupe indissociable dans leur ensemble. Cette décision prend en compte différents aspects tels que le niveau de suivi du « Chief Operating Decision Maker » et l'allocation des moyens dans l'organisation.

Des éléments de résultats sont affichés dans la mesure du possible, selon les branches d'activité définies par l'Arrêté Royal sur les comptes des compagnies d'assurance en 1994. Cette segmentation a pour but d'aider le lecteur dans la compréhension de certains éléments techniques sans pour cela constituer une section spécifique au sens de la norme IFRS 8.

2.5 Ratio de Solvabilité II

En termes de structure, la société-mère du Groupe P&V, la société PSH, est l'actionnaire majoritaire et consolidante de la société P&V Assurances. Néanmoins, c'est au sein de la société P&V Assurances que se concentre la quasi-totalité des activités d'assurance générant les différents types de risques (risque de marché, risque d'assurance, risques opérationnels, etc...) dont la couverture doit se faire par un niveau suffisant de fonds propres prudentiels.

A contrario, la société PSH constitue la structure faîtière du Groupe P&V dont la mission principale est de rassembler l'ensemble des associés de référence du groupe, respectueux des valeurs de l'économie sociale. PSH n'exerce aucune activité d'assurance ni d'autre activité au-delà de son rôle de structure faîtière. C'est donc une société dénuée de toute activité générant des risques de pertes qui soient matérielles au niveau du Groupe P&V.

Dans ce contexte, une partie significative des éléments de fonds propres prudentiels (abstraction faite évidemment du capital de PSH et de la réserve de réconciliation consolidée) est émise par P&V Assurances, la structure opérationnelle d'assurance, seul niveau où se situe et se concentre le risque relatif à l'activité d'assurance.

La politique du Groupe P&V consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver l'indépendance financière, la confiance des associés de la société, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Le Groupe P&V a une stratégie de distribution de dividendes limités au taux admis par le Conseil National de la Coopération. La gestion du capital entend également participer à la couverture de son risque global selon le référentiel Solvabilité II.

Des informations détaillées sont à ce titre communiquées annuellement au travers du Solvency and Financial Condition Report (rapport SFCR).

Au sein du Groupe P&V, la stratégie générale en termes de gestion de capital ou des fonds propres est la recherche d'une structure de capital optimale qui permette de répondre aux objectifs suivants :

- maintien de l'indépendance de P&V Assurances et de sa structure coopérative ;
- support efficace de la stratégie générale de P&V Assurances et de sa différenciation concurrentielle, en limitant au maximum le coût des fonds propres ;
- respect des ratios réglementaires et de l'appétence au risque ;

Pour ce faire, les leviers activés par le Groupe P&V sont conformes aux pratiques du secteur, tout en cadrant avec les caractéristiques spécifiques aux sociétés coopératives.

Le régime Solvabilité II établit au sein de son premier pilier des exigences quantitatives pour le calcul des provisions techniques et la reconnaissance des fonds propres éligibles.

Les entreprises d'assurance doivent calculer leur Capital de Solvabilité Requis (SCR) au moyen de la formule standard ou au moyen d'un modèle interne. Le Groupe P&V calcule ses exigences de solvabilité en appliquant la formule standard conformément à la réglementation en vigueur.

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) est une mesure des fonds propres nécessaires pour garantir que l'entreprise d'assurance sera capable d'honorer ses engagements pour les 12 mois à venir avec une probabilité très élevée (au moins 99,5 %). Il s'agit des fonds propres nécessaires pour supporter les divers risques auxquels l'entreprise est exposée, compte tenu

de l'impact des mesures d'atténuation de ces risques.

Le Capital Minimum Requis (MCR) est le niveau minimum de fonds propres en deçà duquel l'entreprise ne peut plus faire face à ses engagements. La transgression de ce seuil déclenche l'intervention prudentielle de dernier ressort, c'est-à-dire le retrait de l'agrément. Les entreprises sont par conséquent tenues de détenir des fonds propres couvrant le minimum de capital requis.

Le financement des capitaux pruden­tiels du Groupe P&V se fait au travers des réserves statutaires ainsi que de manière complémentaire par l'émission de dettes subordonnées (EUR 400,05 millions au bilan au 31/12/2020 – voir bilan).

En millions €

	2018	2019	2020
Capitaux réglementaires	2.037	1.814	1.417
Niveau de risque à couvrir	1.007	996	891
Ratio de couverture	202,2%	182,0%	159,1%

Le Groupe P&V a mis en place un dispositif de gestion des risques adéquat et performant qui fait l'objet d'une amélioration régulière.

Au 31 décembre 2020, le ratio de Solvabilité II (fonds propres éligibles/capital minimum requis) a diminué pour atteindre 159,1 %.

En outre, avec 68,6 % de fonds propres de qualité la plus élevée (Tier 1), 30,5 % de fonds

En 2020, de nouvelles parts sociales de catégorie C ont été émises à hauteur de EUR 54.000.

Il est à noter que les fonds propres repris selon l'angle réglementaire Solvabilité II ne peuvent être rapprochés des capitaux propres IFRS dans la mesure où les valorisations ne sont pas alignées sur l'ensemble des éléments.

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires, les parts de coopérative ont été présentées dans les fonds propres du Groupe en conformité avec les dispositions d'IFRIC 2.

Au 31/12/2020, les niveaux de capitaux propres pruden­tiels se présentaient comme suit :

propres de qualité élevée (Tier 2) et 0,9 % de fonds propres de qualité supérieure (Tier 3), le Groupe P&V dispose de fonds propres d'une excellente qualité.

Les informations détaillées relatives à Solvabilité II sont disponibles dans le rapport SFCR au niveau du Groupe PSH, disponible sur le site www.pv.be.

3 Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Goodwill

En milliers €	2020	2019
Valeur brute comptable		
Solde d'ouverture	-	-
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	70.682	-
Solde de clôture	70.682	-
Amortissements et pertes de valeur cumulés		
Solde d'ouverture	-	-
Pertes de valeurs actées	(70.682)	-
Solde de clôture	(70.682)	-
Valeur nette comptable à la clôture	-	-

L'acquisition de la société Private Insurer a généré un goodwill de EUR 70,7 millions, qui représente la différence entre la sortie de trésorerie et la valeur de l'actif net. Celui-ci a

été totalement pris en impairment via le compte de résultats, suite aux circonstances citées ci-avant.

3.1.2 Immobilisations incorporelles

3.1.2.1 Comptabilisation initiale

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont initialement comptabilisées à leur coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprises est leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles générées en interne et conformes aux critères de capitalisation définis par l'IAS 38, sont uniquement capitalisées pour la valeur de leurs coûts de développement. Les coûts de développement relatifs à un projet doivent être comptabilisés comme immobilisation incorporelle si le Groupe P&V peut démontrer tout ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation

incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à l'utiliser ou à la vendre ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources pour achever le développement ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sinon, les dépenses sont présentées au compte de résultat de l'année au cours de laquelle elles ont été supportées. Les frais de recherche sont toujours comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.1.2.2 Amortissement

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

3.1.2.3 Durées d'utilité et dépréciation

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle peut être finie ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont amorties sur la durée économique et soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Dans le cas d'immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie, la période et la méthode d'amortissement doivent être réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice comptable.

Des changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par les actifs amortissables sont comptabilisés en corrigeant la durée d'amortissement ou la méthode en conséquence, et sont traités comme des changements d'estimations.

Les dépenses prévues d'amortissement des immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont comptabilisées dans un compte de charges correspondant à la catégorie de l'actif en question.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties, mais font chaque année l'objet d'un test de dépréciation de valeur, soit sur une base individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle qui n'est pas

L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être utilisé. Il est amorti sur sa durée d'utilité.

amortie doit être réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée concernant cet actif. Si tel n'est plus le cas, le changement d'une durée d'utilité indéterminée en finie s'effectue de manière prospective.

Décomptabilisation

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle doivent être déterminés comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif. Ils doivent être comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

Des licences d'utilisation de propriété intellectuelle sont accordées pour des périodes oscillants entre 5 et 10 ans en fonction de la licence en question. Les licences prévoient une option de renouvellement si le Groupe P&V répond aux conditions de la licence et peuvent être renouvelées par le Groupe P&V moyennant un coût limité voire nul. En conséquence, ces licences sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée.

3.1.3 Dépréciation d'actifs

Comptabilisation initiale

Le Groupe P&V doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel pour un actif s'avère nécessaire, le Groupe P&V procédera à une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour un actif individuel, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie qui soient largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et est réduit de valeur et ramené à sa valeur recouvrable. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées au taux, avant impôt, qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, des opérations récentes sur le marché sont prises en considération (si elles sont disponibles). Si aucune opération de ce type ne peut être identifiée, un modèle de valorisation adéquat sera utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours d'actions cotées ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles.

Le Groupe P&V base son calcul de dépréciation sur des budgets détaillés et des projections établis séparément pour chaque

UGT du Groupe P&V à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces budgets et projections couvrent généralement une période de trois ans. En cas de périodes plus longues, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter des flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sur les activités poursuivies sont portées dans le compte de résultat, dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs autres qu'un goodwill, il est apprécié à chaque date de reporting s'il y a un indice qu'une perte de valeur précédemment comptabilisée est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. En présence d'indices de ce type, le Groupe P&V évaluera le montant recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de manière à ce que la valeur comptable de l'actif ne soit pas supérieure à sa valeur recouvrable, ni à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultat.

Le critère suivant est également appliqué lors de l'évaluation de la dépréciation de certains actifs spécifiques.

➤ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font, chaque année, l'objet d'un test de dépréciation de valeur : soit

sur une base individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, le cas échéant, et lorsque les circonstances indiquent que la

valeur comptable pourrait avoir subi une perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe P&V sont essentiellement composées de

« logiciels externes achetés » et « développements IT internes » qui peuvent être activés selon les règles IFRS.

En milliers €	2020	2019
Logiciels externes achetés	5.534	8.234
Développements IT internes	39.592	64.655
Valeur nette comptable à la clôture	45.126	72.889

Les changements de l'année comptable 2020 sont repris ci-dessous :

En milliers €	2020	2019
Valeur brute comptable		
Solde d'ouverture	115.749	108.780
Investissements	621	15.740
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	3.595	-
Cessions à des tiers	(6)	-
Transferts à un autre actif	97	(8.771)
Effet de périmètre	586	-
Solde de clôture	120.643	115.749
Amortissements et pertes de valeur cumulés		
Solde d'ouverture	(42.860)	(43.945)
Amortissements actés	(8.767)	(7.686)
Pertes de valeurs actées	(23.793)	-
Transferts à un autre actif	(97)	8.771
Solde de clôture	(75.517)	(42.860)
Valeur nette comptable à la clôture	45.126	72.889

Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie limitée et sont, donc, amorties de la manière suivante :

Logiciels externes achetés : 5 ans ;

Développement IT internes : 5 à 10 ans.

Les principales variations des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- impairment sur le projet NLBT (Non Life Business Transformation) pour un montant de EUR 23,8 millions ;
- dotations d'amortissement pour un montant de EUR 8,8 millions sur les

licences informatiques ainsi que sur les projets développés en interne ;

- le montant repris en effet de périmètre représente les immobilisations incorporelles acquises lors de l'intégration des sociétés Vander Haegen et Private Insurer ;
- le montant de EUR 3,6 millions repris en « acquisition par voie de regroupements d'entreprises » représente la valorisation du portefeuille de clients suite à l'intégration de la société Vander Haegen dans le Groupe P&V.

3.1.4 Acquisition de l'exercice

Il n'y a pas eu d'immobilisations incorporelles générées en interne au cours de l'année 2020. Ces immobilisations ont une durée d'utilité déterminée et certaines (plate-forme de gestion des sinistres Claims 2.0 phase 1 – auto et digitalisation inbound/outbound) ont déjà fait l'objet d'une mise en service en 2016. Quant à

la phase 2 - incendie du projet Claims 2.0, celui-ci a été mis en service au 2^{ème} semestre 2017. Le projet de nouvelle plate-forme de gestion des sinistres Non-vie a été mis en service au cours du quatrième trimestre 2019. De plus, de nouvelles licences externes ont été acquises pour un montant de EUR 0,6 million.

3.1.5 Recherche et développement

En lien avec une série de nouveaux défis technologiques, l'entreprise développe des projets de recherche en matière de gestion des dossiers et de digitalisation qui ont pour objectif d'améliorer l'infrastructure actuelle ainsi que les services offerts. Certains

développements ont fait l'objet de déductions dans le cadre des mesures d'incitants fiscaux en matière de recherche et développement.

3.2 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et/ou, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Si des composantes notables d'immobilisations corporelles doivent être remplacées à intervalles réguliers, le Groupe P&V reconnaît que ces composantes sont des actifs individuels ayant une durée d'utilité et d'amortissement spécifique. Tous les frais de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés sur une base linéaire et sur une période dépendante de la durée d'utilité estimée des actifs, comme suit :

Bâtiments : entre 10 et 40 ans en utilisant l'approche par composants :

- Travail structurel ;
- Techniques spéciales ;
- Achèvement.

Immobilisations corporelles : entre 3 et 10 ans.

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie notable initialement comptabilisés sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ni de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculée comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le compte de résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et le mode d'amortissement utilisé sont examinés à chaque date de clôture annuelle et ajustés prospectivement, le cas échéant.

En milliers €	2020			
	Bâtiments	Autres	Droit d'utilisation	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2020	62.060	8.872	8.019	78.951
Valeur brute comptable				
Solde d'ouverture	131.960	25.235	10.740	167.935
Investissements	2.770	3.007	2.273	8.050
Cessions à des tiers	(827)	(190)	(325)	(1.342)
Effet de périmètre	2.423	562	-	2.985
Transferts à un autre actif	(55)	7	-	(48)
Solde de clôture	136.272	28.620	12.688	177.580
Amortissements et pertes de valeur cumulés				
Solde d'ouverture	(69.900)	(16.363)	(2.721)	(88.984)
Amortissements et pertes de valeur actés	(4.868)	(2.584)	(3.412)	(10.864)
Amortissements et pertes de valeur repris	317	122	15	453
Effet de périmètre	-	(218)	-	(218)
Transferts à un autre actif	55	(7)	-	48
Solde de clôture	(74.396)	(19.050)	(6.119)	(99.565)
Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2020	61.876	9.570	6.569	78.014
En milliers €	2019			
	Bâtiments	Autres	Droit d'utilisation	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2019	78.534	8.713	-	87.247
Valeur brute comptable				
Solde d'ouverture	153.775	21.491	-	175.266
Investissements	692	2.900	10.799	14.392
Cessions à des tiers	(2.591)	(1.063)	(59)	(3.714)
Transferts à un autre actif	(19.916)	1.907	-	(18.009)
Solde de clôture	131.960	25.235	10.740	167.935
Amortissements et pertes de valeur cumulés				
Solde d'ouverture	(75.241)	(12.778)	-	(88.020)
Amortissements actés	(4.844)	(2.582)	(2.721)	(10.148)
Amortissements et pertes de valeur repris	2.452	905	-	3.356
Transferts à un autre actif	7.709	(1.907)	-	5.802
Solde de clôture	(69.900)	(16.363)	(2.721)	(88.984)
Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2019	62.060	8.872	8.019	78.951

3.2.1 Bâtiments

En milliers €	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Bâtiments	61.876	75.021	62.060	75.587

La juste valeur est définie par IFRS 13 et IAS 16 comme étant le montant pour lequel un actif serait échangé entre deux parties agissant en connaissance de cause. La juste valeur doit en outre refléter les contrats de location en cours,

la marge brute d'autofinancement, ainsi que des hypothèses raisonnables quant aux revenus locatifs potentiels et les frais envisagés.

Une partie des biens du Groupe P&V fait dorénavant l'objet d'une évaluation annuelle.

Les immeubles d'exploitation propres font l'objet d'un ajustement si la valeur d'expertise externe est inférieure à la valeur observée au bilan IFRS.

Dépréciation des immeubles

Les immeubles d'exploitation sont amortis suivant l'approche par composants. Cette approche signifie que, bien qu'un actif puisse représenter un élément individuel d'immobilisation corporelle, certaines parties significatives de cet élément peuvent être identifiées comme ayant des durées d'utilité différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble. Un composant d'un élément d'immobilisation corporelle est une partie dont le coût est important par rapport au coût total de l'élément.

Lorsque les différents composants ont été identifiés, l'étape suivante consiste à établir leurs durées d'utilité respectives, les modes d'amortissement à appliquer et toute valeur résiduelle. Les actifs font l'objet d'une

comptabilisation et d'amortissements linéaires séparés sur leurs durées d'utilité différentes.

Le Groupe P&V scinde tous les bâtiments qu'il occupe en tant que propriétaire en 4 composants assortis de la période d'amortissement suivante :

- Terrain non amorti ;
- Gros œuvre de 30 à 40 ans ;
- Techniques spéciales de 15 à 20 ans ;
- Achèvement 10 ans.

Les amortissements cumulés sont passés de EUR 69,9 millions fin 2019 à EUR 74,4 millions fin 2020 soit une augmentation de EUR 4,5 millions.

3.2.2 Autres

Les autres immobilisations corporelles sont constituées du matériel informatique, de voitures, de matériel de bureau tel que le mobilier ; ainsi que d'équipements et outillages tels que du matériel de cuisine, de sécurité. Ces immobilisations corporelles sont traitées dans le respect des règles d'amortissements IFRS, basées sur une durée de vie prudemment estimée.

Autres immobilisations corporelles

Durée de vie estimée

Matériel informatique	3 à 10 ans
Voitures	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Equipements et outillages	5 ou 10 ans

La valeur comptable nette des autres « immobilisations corporelles » est due aux :

- Investissements de l'année de EUR 3,0 millions ;

- Amortissements actés de EUR -2,6 millions ;

3.2.3 Droits d'utilisation

L'application de la nouvelle norme IFRS 16 par le Groupe P&V montre une nouvelle sous-rubrique « Droits d'utilisation » au sein de la rubrique « immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles ».

Au cours de l'année 2020 il y a eu des acquisitions de EUR 2,2 millions et des amortissements de EUR -3,4 millions.

Le détail des droits d'utilisation se trouve au point 3.8.

3.3 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, valoriser le capital investi, ou les deux. Les immeubles détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement sont qualifiés d'immeubles de placement lorsqu'il satisfait à la définition d'un immeuble de placement et s'ils sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'un contrat de location-financement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût, coûts de transaction inclus. Les coûts de transaction incluent les droits de mutation, les honoraires juridiques et les commissions initiales de location pour mettre l'immeuble dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière souhaitée. La valeur comptable inclut le coût de remplacement d'une partie existante d'un immeuble de placement au moment où ce coût est encouru, si les critères de comptabilisation sont remplis, et exclut les coûts d'entretien courant d'un immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont présentés à leur juste valeur, reflet des conditions du marché à la date des états financiers. Un profit ou une perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé en compte de résultat dans la période au cours de laquelle la variation se produit. L'immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa mise

hors service ou de sa sortie permanente et lorsque sa vente ne générera aucun avantage économique futur. Les profits ou pertes résultant de la mise hors service ou de la sortie d'un immeuble de placement doivent être comptabilisé(e)s en résultat dans la période où intervient la mise hors service ou la sortie.

Les profits ou pertes résultant de la sortie d'un immeuble de placement doivent être déterminées comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif dans les états financiers complets des périodes antérieures.

Des transferts vers la catégorie immeuble de placement doivent être effectués si, et seulement si, il y a changement d'utilisation, mis en évidence, par la fin de l'occupation par le propriétaire ou le commencement d'un contrat de location simple. Pour un transfert de la catégorie « immeubles de placement » vers la catégorie « biens occupés par leur propriétaire », le coût présumé pour la comptabilisation ultérieure est la juste valeur à la date du changement d'utilisation. Si un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, le Groupe P&V comptabilisera ce bien conformément aux règles relatives aux immobilisations corporelles stipulées dans la règle comptable « immobilisations Corporelles » jusqu'à la date du changement d'utilisation.

En milliers €	2020	2019
Solde d'ouverture	165.847	148.603
Investissements	5.597	5.112
Réévaluation à la juste valeur (gain)	15.393	4.418
Réévaluation à la juste valeur (perte)	(23.935)	(3.837)
Transferts à un autre actif	-	12.207
Cessions à des tiers	(645)	(657)
Solde de clôture	162.257	165.847

Cette diminution est due principalement à :

- | | |
|--|--|
| (a) des acquisitions sur la période pour un montant de EUR 5,6 millions ; | (c) des réévaluations à la hausse sur plusieurs immeubles pour EUR 15,4 millions ; |
| (b) des diminutions de fair value sur 2 immeubles pour un montant de EUR 23,9 millions ; | (d) la vente d'un immeuble pour EUR -0,6 million. |

3.3.1 Réévaluations à la juste valeur

Les biens pour lesquels il y a eu une indication de changement de valeur ont fait l'objet d'une expertise externe indépendante en 2020. Les immeubles de placement étant valorisés à la « juste valeur », ils sont systématiquement réévalués (à la hausse, à la baisse) en fonction des résultats de l'expertise.

Dans le cadre d'IFRS 13 et IAS 40, la méthode d'évaluation par capitalisation de la valeur locative est utilisée. Selon ce raisonnement, la valeur de marché se calcule sur base de la valeur locative annuelle des surfaces commercialisables. Cette valeur locative est capitalisée avec un taux d'actualisation. Le rendement est basé sur l'appréciation de marché et sur la situation du bien immobilier, et tient compte entre autres des éléments suivants :

- Les rapports de marché : l'offre et la demande de biens similaires, l'évolution des taux de rendements, les perspectives d'inflation, le niveau actuel des taux d'intérêt et les perspectives d'évolution, etc.
- La localisation : l'environnement immédiat et accessibilité direct ou par transport en commun, l'infrastructure et les possibilités de parking, etc.
- Le bien immobilier : les charges locatives ou d'occupation, le type de construction et son niveau de finition, son état d'entretien actuel, etc.

Les données d'entrée reprises ci-dessus concernant l'actif étant fondées sur des données non observables, celles-ci seront classées en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les données d'entrées non observables peuvent être résumées comme suit :

- Valeur locative estimée (VLE)
- Le taux de capitalisation
- La durée résiduelle des différents contrats de location
- L'hypothèse utilisée concernant l'inoccupation (inoccupation sur base du contrat de location actuel et inoccupation sur le long terme)
- Le nombre de M² du bien considéré

Le modèle utilisé est particulièrement sensible aux éléments de valeur locative estimée et de taux de capitalisation.

Il existe un lien pouvant renforcer l'impact à la hausse ou à la baisse entre la valeur locative estimée et les hypothèses concernant l'inoccupation. En effet, au plus un bien aura un risque d'inoccupation (par conditions de marché, par attrait du bâtiment pour les locataires...) au plus la valeur locative aura tendance à diminuer.

3.4 Instruments financiers

Le Groupe P&V a décidé d'utiliser l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9.

Afin de pouvoir appliquer cette exemption, le Groupe P&V doit prouver qu'au moins 90 % de ses passifs sont liés à l'activité d'assurance.

Selon ce principe, il en ressort qu'à fin 2020, 94 % des passifs sont liés à l'activité d'assurance. Pour 2019 le pourcentage était identique comme illustré dans le tableau ci-dessous :

En milliers €	Notes	2020	2019	2018
Dettes subordonnées	3.15	400.049	400.080	400.108
Dettes relatives aux contrats d'assurance	3.11	14.910.969	14.292.727	13.242.550
Dettes financières - contrats d'investissement avec PB	3.11	2.619.914	2.367.499	2.147.952
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	3.11	1.281.406	349.547	327.333
Dettes d'assurance	3.11	351.474	338.253	382.659
Dettes relatives à des actifs non courants détenus en vue de la vente		-	-	302.195
Rubriques considérées comme passifs liés à l'activité d'assurances		19.563.812	17.748.105	16.802.797
% de passif relatifs à l'activité d'assurances		94%	94%	95%

3.4.1 Application d'IFRS 9

Suite aux résultats du test, il ressort que le Groupe P&V rentre bien dans les critères d'exemption. En conséquence, le Groupe P&V a décidé de profiter de l'exemption temporaire d'application de l'IFRS 9.

La mise en œuvre de l'IFRS 9 et celle de la nouvelle norme en matière d'assurance IFRS 17 ont été alignées dans un projet de mise en œuvre combiné. L'application de ces 2 normes constituera un changement majeur dans la présentation des états financiers IFRS pour les compagnies d'assurance, l'impact sur les capitaux propres, le résultat net et les autres éléments du résultat étendu devrait être significatif.

Suite à l'application d'IFRS 9, le Groupe P&V devra reclasser ses actifs et passifs financiers dans les nouvelles catégories envisagées. À cet égard, il convient de noter que cette classification sera basée sur un "business

model" et sur les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe P&V s'est limité aux hypothèses de bases relatives au choix du "business model". Dans un souci de comparabilité, le Groupe a opté pour des hypothèses de valorisation les plus proches de celles utilisées par le passé. Sans préjuger des choix du Groupe, le modèle utilisé est celui qui sera plus que probablement mis en œuvre lors de l'implémentation d'IFRS 9.

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers du Groupe P&V. :

- d'une part, les catégories d'évaluation d'origine et leurs valeurs comptables correspondante selon IAS 39 ;
- d'autre part, les nouvelles catégories d'évaluation et la valeur comptable correspondante selon IFRS 9.

Classification d'origine selon IAS39	Instruments financiers	Nouvelle classification selon IFRS9	Solely Payments of Principal and interests (SPP)	Valeur IFRS 2020	Valeur IFRS 2019
ACTIFS FINANCIER					
Disponibles à la vente	Actions (excl fonds)			641.279	805.545
	<i>Actions cotées</i>	FVPL		639.828	804.323
	<i>Actions non cotées</i>			1.451	1.222
	<i>Warrants - strips</i>			-	-
	Fonds de placements*			1.384.027	1.043.530
	<i>Fonds (VNI régulière)</i>	FVPL		61.391	163.885
	<i>Fonds (VNI irrégulière)</i>			1.322.116	875.371
	<i>Fonds (sans VNI)</i>			-	3.208
	<i>Fonds de placements privés (private equity)</i>			519	1.066
	Participations			136.634	144.681
	<i>Participations - stratégique</i>	FVOCI option *		72.267	84.129
	<i>Participations - non stratégique</i>	FVPL		64.367	60.551
	Obligations (excl fonds)			15.973.760	15.461.914
	<i>Obligations cotées (marchés actifs)</i>	FVOCI *	SPP	15.382.941	14.708.416
	<i>Obligations cotées (marchés non actifs)</i>			519.111	646.890
<i>Obligations non cotées</i>	71.708			106.608	
Juste valeur par le compte de résultat	FVPL				-
Détenus jusqu'à l'échéance	Obligations				
<i>Obligations non cotées</i>	Coût amorti *	SPP	613.442	545.305	
Prêts et créances			2.147.805	1.841.000	
Dettes court terme (repo's)			(500.128)	(489.990)	
Autres dettes financières			(8.320)	-	
Produits dérivés	Swaps (IRS)	Produits dérivés	6.074	8.436	
	Forward Swaps		-	84.249	
	Swaptions		16	106	
	Options		(17.518)	-	
	Asset Forward Swap - Spread Lock		(45.885)	13.759	
	TOTAL		TOTAL		20.331.185

* hypothèse de bases pour le choix du business model

3.4.2 Actifs financiers

3.4.2.1 Comptabilisation initiale et évaluation

Le Groupe P&V classe ses actifs financiers selon le champ d'application d'IAS39 soit comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net soit comme, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, soit comme prêts et créances ou soit comme actifs disponibles à la vente, selon ce qui est le plus approprié.

Le Groupe P&V détermine le classement de ses actifs financiers à la comptabilisation initiale. Le classement dépend de l'objectif pour lequel l'actif est acquis ou émis.

Les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net quand la stratégie d'investissement documentée par le Groupe P&V est de gérer les investissements financiers sur base de la juste valeur, étant donné que les passifs liés sont aussi gérés sur cette base, ou s'ils contiennent des dérivés qui ne sont pas étroitement liés.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à échéances fixes ou déterminées qui ne sont pas cotés sur un marché actif autres que (i) ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme (ii) ceux que l'entité désigne comme étant à la juste valeur via le résultat net ou disponible à la vente au moment de la comptabilisation initiale, ou (iii) ceux pour lesquels le détenteur pourrait ne pas récupérer, de manière substantielle, la totalité de son investissement, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui seront classés comme disponibles à la vente.

La catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe P&V a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme (a) prêts et créances (b) investissements détenus jusqu'à échéance ou (c) actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les achats ou ventes d'actifs financiers qui requièrent la livraison d'actifs dans une fenêtre de temps établie par la réglementation ou une convention de marché (délai normalisé) sont reconnus à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe P&V s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les actifs financiers du Groupe P&V contiennent de la trésorerie, des dépôts court terme, des créances clients et autres débiteurs, des prêts et créances, des instruments financiers cotés et non cotés et des instruments financiers dérivés.

3.4.2.2 *Évaluation ultérieure*

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement, comme suit :

➤ ***Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net***

Pour les instruments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, le critère suivant doit être rempli :

La désignation élimine ou réduit significativement un traitement inconsistant qui, autrement, pourrait conduire à une évaluation des actifs ou passifs ou la comptabilisation des profits ou pertes sur une base différente ;

Ou

Les actifs ou passifs font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux, qui sont gérés et dont les performances sont évaluées sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée.

Aussi, si un contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés, une entité peut désigner l'intégralité du contrat hybride comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si : (a) le(s) dérivé(s) incorporé(s) ne modifient pas de façon significative les flux de trésorerie qui seraient par ailleurs requis par le contrat ; ou (b) il est clair sans analyse extensive que lorsque l'instrument hybride similaire est considéré pour la première fois, la séparation du dérivé(s) incorporé(s) est interdite, telle que pour une option de règlement anticipé incorporée dans un prêt qui permet au détenteur de payer le prêt de manière anticipée à approximativement le coût amorti.

Par conséquent, si l'entité est incapable de mesurer le dérivé incorporé séparément à l'acquisition ou à la clôture de l'exercice comptable, l'intégralité du contrat hybride sera désignée à la juste valeur par le biais du résultat net. De la même façon, si une entité est dans l'impossibilité de mesurer séparément le dérivé incorporé qui devrait être séparé lors du reclassement d'un contrat hybride hors du portefeuille juste valeur par le biais du résultat net, ce reclassement est interdit. Dans de telles circonstances, le contrat hybride est maintenu à la juste valeur par le biais du résultat net dans son intégralité.

Ces investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, ces instruments sont réévalués à la juste valeur. Les ajustements à la juste valeur et les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

La valeur d'une option call ou put sur une obligation est corrélée au rendement de l'actif financiers sous-jacent. Le dérivé incorporé n'est pas tenu d'être séparés.

Les titres de créances perpétuels sont inclus dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

➤ *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les instruments financiers disponibles à la vente comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créances et des instruments financiers dérivés de couverture de flux de trésorerie (voir chapitre « instrument financier dérivé de couverture »). Les titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance dans cette catégorie sont ceux que l'entité a l'intention de détenir pour une durée non définie et qui pourraient être vendus en réponse à des besoins de liquidité ou en réponse à un changement des conditions de marché.

Après l'évaluation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente seront ultérieurement évalués à la juste valeur avec les profits ou pertes non réalisés enregistrés en autres éléments du résultat global dans la réserve disponible à la vente jusqu'à ce que (i) l'actif soit décomptabilisé et les profits ou pertes latents cumulés reconnus en autre produits d'exploitation ou (ii) l'actif soit déprécié et la perte latente cumulée reconnue dans le compte de résultat en coût de financement et déduite de la réserve disponible à la vente. La réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie impacte pour sa part efficace un compte de capitaux propres variable. La partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

➤ *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces investissements sont initialement comptabilisés à la valeur d'acquisition correspondant à la juste valeur de la

contrepartie payée pour l'acquisition de l'investissement. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont également repris dans le coût de l'investissement. Après l'évaluation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), moins les dépréciations. Le coût amorti est calculé en tenant compte des décotes ou surcotes d'acquisition et des commissions ou coûts qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement du TIE est inclus dans les revenus financiers du compte de résultat. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les investissements sont dé-comptabilisés ou dépréciés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

3.4.2.3 *Reclassement des actifs financiers*

Le Groupe P&V évalue ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (détenus à des fins de transaction) et ses actifs disponibles à la vente pour déterminer si la capacité et l'intention de les vendre à moyen terme est applicable. Dans le cas où le Groupe P&V n'est pas en mesure de vendre ces actifs financiers dû à l'inactivité des marchés, ou dans le cas d'un changement radical des intentions de la direction à très court terme, le Groupe P&V peut décider de reclasser ces actifs financiers. Ceci se produit dans de rares circonstances. Le reclassement en prêts et créances ou actifs disponibles à la vente dépend de la nature des actifs. Cette possibilité de reclassement n'affecte pas les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net résultant de l'utilisation de l'option juste valeur.

Pour un actif financier sorti de la catégorie disponible à la vente, tout gain ou perte antérieur sur cet actif qui a été comptabilisé en capitaux propres est amorti en tenant compte du résultat sur la durée de vie résiduelle de l'investissement en utilisant le TIE. Toute

différence entre le nouveau coût amorti et les flux de trésorerie attendus est aussi amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant le TIE. Si l'actif est considéré ultérieurement comme déprécié, le montant enregistré en capitaux propres est reclassé dans le compte de résultat.

3.4.2.4 *Dé-comptabilisation des actifs financiers*

Un actif financier (ou, lorsque d'application, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est dé-comptabilisé quand :

- Le droit de recevoir des flux de trésorerie a expiré ;
- Le Groupe P&V conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif mais soit (a) le Groupe P&V a pris l'engagement de payer l'entièreté des flux de trésorerie reçus sans délai substantiel envers un tiers conformément à un accord de rétrocession ; ou soit (b) le Groupe P&V a transféré la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ou (c) le Groupe P&V n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque le Groupe P&V a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie relatifs à un actif ou est rentré dans un accord de rétrocession, ou n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, l'actif financier est reconnu à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évaluée à la valeur la plus faible entre la valeur comptable d'origine de cet actif et le montant maximal que le Groupe P&V pourrait être tenu de rembourser.

Dans ce cas, le Groupe P&V reconnaît aussi un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base qui reflète les droits et obligations que le Groupe P&V a conservés.

3.4.2.5 *Dépréciation d'actifs financiers*

Le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme déprécié si, et seulement si, il y a une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (une perte subie) et que la perte subie a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peuvent être estimés de manière fiable. Les preuves de dépréciation peuvent comprendre des indications que l'emprunteur ou le groupe d'emprunteurs font face à des difficultés financières significatives, un défaut ou manquement dans le paiement d'intérêts ou du principal, la probabilité que l'émetteur ou l'emprunteur tombe en faillite ou autre réorganisation financière ou lorsque des données observables indiquent qu'il y a une diminution mesurable dans les flux de trésorerie futurs estimés, tels que des changements dans les arriérés ou les paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

➤ *Actifs financiers évalués au coût amorti*

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, le Groupe P&V détermine en premier lieu s'il y a une preuve objective de dépréciation pour les actifs financiers pris individuellement s'ils sont individuellement significatifs, ou par groupe s'ils ne sont pas individuellement significatifs. Si le Groupe P&V détermine qu'il n'y a pas de preuve objective de dépréciation pour un actif

financier évalué individuellement, qu'il soit significatif ou non, il reprend l'actif dans un groupe d'actifs à caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs évalués individuellement et pour lesquels une perte de dépréciation est établie, ou continue d'être établie, ne sont pas inclus dans une évaluation collective de dépréciation.

S'il y a une preuve objective qu'une perte de dépréciation a été subie sur des actifs évalués au coût amorti, le montant de la perte de dépréciation est mesuré comme la différence entre le montant comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies) actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Si un prêt a un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation pour mesurer toute perte de valeur est le taux d'intérêt effectif actuel.

La valeur comptable de l'actif est réduite par le biais d'un compte de réduction de valeur et le montant de la perte est reconnu dans le compte de résultat. Le revenu d'intérêts continue d'être comptabilisé sur la valeur comptable réduite, et est calculé en utilisant le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Le revenu d'intérêts est comptabilisé comme faisant partie des revenus financiers dans le compte de résultat. Les prêts ainsi que la réduction de valeur y afférente sont annulés lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement et que toutes les garanties ont été réalisées ou transférées au Groupe P&V. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou diminuée par ajustement du compte de réduction de valeur correspondant. Si une dépréciation est recouvrée par la suite,

le recouvrement est crédité dans les charges financières du compte de résultat.

Pour réaliser une évaluation collective de la dépréciation, les flux de trésorerie futurs d'un groupe d'actifs financiers sont estimés sur base d'un historique des pertes pour les actifs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaire à celles du groupe.

➤ *Investissements financiers disponibles à la vente*

Pour les investissements financiers disponibles à la vente, le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture s'il y a une preuve objective qu'un investissement ou groupe d'investissement est déprécié.

Dans le cas de titres de participations classés comme titres de placement disponibles à la vente, une preuve objective peut être un déclin « significatif ou prolongé » de la juste valeur d'un investissement en-dessous de son coût. Le critère « significatif » est à évaluer par rapport au coût initial et le critère « prolongé » par rapport à la période durant laquelle la juste valeur a été en-dessous du coût initial, tel que des instruments de capitaux propres montrant des pertes latentes excédant 25 % du coût initial à la date de clôture, ou des pertes latentes pendant 4 périodes (trimestres) comptables ou plus (avant la date de clôture).

Quand il y a une preuve évidente d'une dépréciation, la perte cumulée – mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur, déduction faite de toute perte de dépréciation sur l'investissement reconnue précédemment dans le compte de résultat – est déduite des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans le compte de résultat.

Les pertes de dépréciation sur les titres de participation ne sont pas extournées par le biais du résultat : une augmentation éventuelle de leur juste valeur après dépréciation est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, alors que les

diminutions additionnelles sont considérées comme des dépréciations supplémentaires à comptabiliser dans le compte de résultat.

Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est déterminée sur base des mêmes critères que les actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Cependant, le montant enregistré pour la dépréciation est la perte cumulée évaluée comme la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de dépréciation reconnue antérieurement sur cet investissement dans le compte de résultat.

Le revenu d'intérêt futur continue d'être enregistré sur base de la valeur comptable réduite de l'actif et est proraté sur base d'un taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie dans le cadre de l'estimation de la perte de dépréciation. Le revenu d'intérêt est enregistré comme faisant partie des revenus financiers. Si, lors d'une année ultérieure, la juste valeur d'un instrument d'emprunt augmente et son augmentation peut objectivement être reliée à un événement

survenu après que la perte de dépréciation ait été reconnue dans le compte de résultat, et tel qu'il n'y ait plus d'impairment, la perte de dépréciation est intégralement extournée par le biais du résultat net, ce qui augmente la valeur comptable du titre de créance disponible à la vente à sa nouvelle juste valeur. Toute différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et la nouvelle juste valeur sera présentée comme perte non réalisée dans les autres éléments du résultat étendu.

Si l'événement de crédit n'a pas intégralement renversé la dépréciation, mais qu'une amélioration de la solvabilité de l'emprunteur s'est produite, la différence entre la valeur comptable et la juste valeur est reprise via le compte de résultat. Si l'événement de crédit n'a pas intégralement renversé la dépréciation, et que l'événement ne peut être associé à une amélioration de la solvabilité, la différence entre la valeur comptabilisée et la juste valeur est ajustée par le biais des autres éléments du résultat global

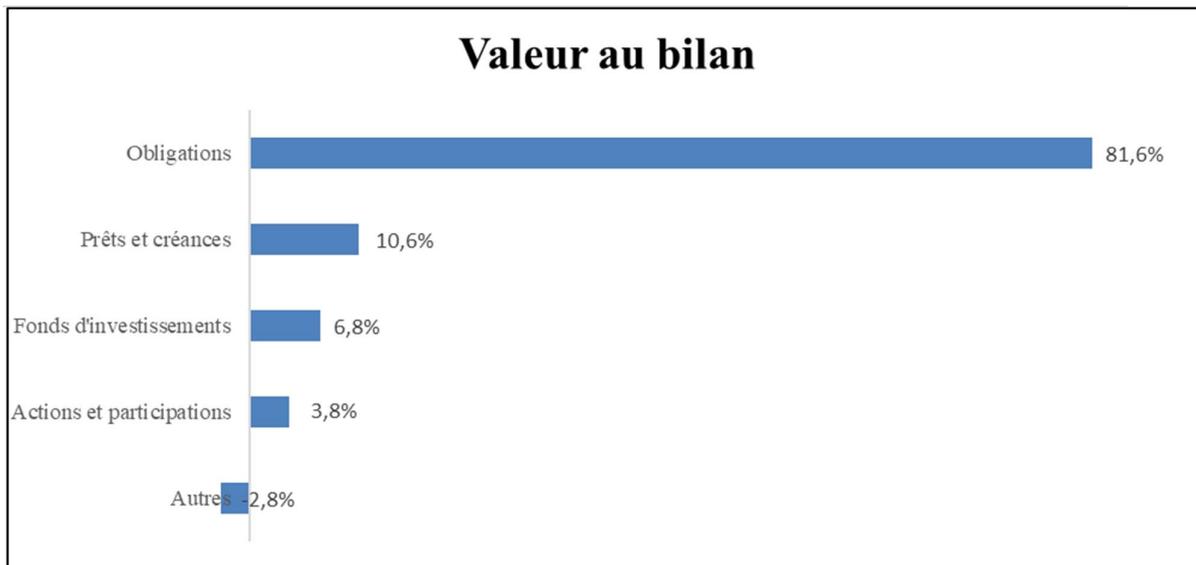
Les instruments financiers (actifs et passifs) sont subdivisés dans les catégories suivantes :

En milliers €	2020	2019
Disponible à la vente	18.135.700	17.455.670
Détenus jusqu'à l'échéance	613.442	545.305
Prêts et créances	2.147.805	1.841.000
Produits dérivés	6.587	108.703
Total instruments financiers présentés à l'actif du bilan	20.903.533	19.950.678
Dettes court terme (repo's)	500.128	489.990
Autres dettes financières	8.320	-
Produits dérivés	63.901	2.152
Total dettes financières	572.349	492.142
Total instruments financiers (actifs et passifs)	20.331.185	19.458.536

Les produits dérivés sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat à l'exception des instruments dérivés de couverture qui sont quant à eux valorisés à la juste valeur dans les capitaux propres via une réserve « cash-flow de couverture », une

composante distincte des autres éléments du résultat global, pour la partie efficace.

La décomposition par classe bilantaire (instruments financiers ci-dessus) se présente comme suit :



En 2020, le montant net relatif aux instruments financiers (actifs-passifs) s'élève à EUR 20,3 milliards, soit une progression de EUR 0,9 milliard de 2019 à 2020, représentant 91,4 % de l'actif total contre 91,6 % en 2019.

Le montant des instruments financiers disponibles à la vente a augmenté sur la période, passant de EUR 17,5 milliards en 2019 à EUR 18,1 milliards en 2020. Le montant relatif aux prêts et créances est en hausse, passant de EUR 1,8 milliard à EUR 2,1 milliards, soit une hausse de EUR 306,8 millions. Le montant net (actif – passif) des dérivés passe quant à lui de EUR 106,6 millions à EUR -57,3 millions, soit une diminution de EUR 163,8 millions.

La baisse de la valeur des produits dérivés sur base nette s'explique essentiellement par plusieurs éléments : l'arrivée à échéance de nos forward swaps, l'évolution défavorable des spreads (OLO/SWAP) sur nos spread locks et

la mise en place d'une couverture pour notre portefeuille actions.

La hausse au niveau des instruments financiers disponibles à la vente s'explique essentiellement par la baisse des taux dans le courant de l'année 2020.

L'augmentation des actifs détenus jusqu'à l'échéance s'explique par la hausse de notre portefeuille de crédits hypothécaires néerlandais.

L'augmentation des prêts et créances (EUR +306,8 millions) s'explique principalement par la hausse de notre portefeuille de crédits hypothécaires sur le marché belge. Ceci résulte de la bonne production de ce type de contrat par nos réseaux agents et courtiers et ceci dans l'optique poursuivie par le Groupe P&V de renforcer cette classe d'actifs dans ses placements.

L'exposition du Groupe P&V en devises pour les instruments financiers se présente comme suit :

En milliers €	2020	2019
EUR	20.285.924	19.400.685
USD	43.443	55.628
CHF	1.794	2.222
Autres	24	
Total de l'exposition en devises des instruments financiers (hors couvertures devises)	20.331.185	19.458.536

Les instruments financiers (actif – passif) du Groupe P&V sont investis à 99,8 % en euros.

L'exposition en dollars américains et en franc suisse est constituée d'actions et de fonds.

3.4.3 Evaluation

Les actifs disponibles à la vente, ceux désignés à la juste valeur par le compte de résultat et les produits dérivés, sont évalués à la juste valeur. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et les prêts et créances sont quant à eux évalués au coût amorti.

La valorisation du portefeuille prêts hypothécaires est basée sur un modèle interne calculant la valeur de marché ; basée sur une projection des cash flows actualisés, par contrats selon leur profils et fonction des spreads économiques et commerciaux.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La mesure de la juste valeur suppose aussi que la transaction ait lieu sur le marché principal où l'élément est négocié, c'est-à-dire le marché qui enregistre la plus grande activité et le plus grand volume¹ (IFRS 13).

La norme IFRS 13 n'impose pas l'utilisation d'une méthode mais privilégie la technique de valorisation qui utilise des données observables pertinentes et qui minimise l'utilisation des données non observables. Ainsi, elle établit le principe d'une hiérarchie des données d'entrée à trois niveaux :

- **Niveau 1** : les données d'entrée de niveau 1 comprennent les prix d'actifs ou passifs cotés (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- **Niveau 2** : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement ;
- **Niveau 3** : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

Lorsqu'il existe un marché actif, les prix de marché cotés servent de base à la détermination de la juste valeur. En effet, un prix coté sur un marché actif (comme une bourse par exemple) fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier. Dans ce cas, le cours « Bid » sera utilisé.

Cependant, l'absence de marché actif impliquera l'utilisation d'autres techniques de valorisation. Il conviendra alors de sélectionner la méthode de valorisation la plus appropriée aux circonstances et pour laquelle il y a suffisamment de données disponibles.

3.4.4 Hiérarchie des justes valeurs

La répartition entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs telle que définie par

¹ En l'absence de marché principal, la transaction est supposée avoir lieu sur le marché le plus avantageux, c'est-à-dire le marché qui maximise le

montant qui serait reçu pour la vente de l'actif ou qui minimise le montant qui serait à payer pour transférer un passif.

IFRS 13 est la suivante pour les instruments financiers nets (actifs - passifs)² du Groupe P&V :

En milliers €	2020				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponible à la vente	-	16.084.160	519.111	1.532.428	18.135.700
Détenus jusqu'à l'échéance	613.442	-	-	-	613.442
Prêts et créances	2.147.805	-	-	-	2.147.805
Dettes court terme (repo's)	(500.128)	-	-	-	(500.128)
Autres dettes financières	(8.320)	-	-	-	(8.320)
Produits dérivés	-	-	(57.313)	-	(57.313)
Total	2.252.798	16.084.160	461.798	1.532.428	20.331.185

En milliers €	2019				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponible à la vente	-	15.676.623	646.890	1.132.156	17.455.670
Détenus jusqu'à l'échéance	545.305	-	-	-	545.305
Prêts et créances	1.841.000	-	-	-	1.841.000
Dettes court terme (repo's)	(489.990)	-	-	-	(489.990)
Produits dérivés	-	-	106.551	-	106.551
Total	1.896.315	15.676.623	753.442	1.132.156	19.458.536

La hausse du montant repris en niveau 3 s'explique essentiellement par une augmentation des acquisitions en fonds non cotés en 2020.

La baisse du montant repris en niveau 2 s'explique essentiellement par la baisse de la valorisation des dérivés (voir explication plus

haut) et le remboursement d'un nombre important de Commercial Papers.

En outre, le tableau suivant donne un aperçu détaillé des techniques de valorisations retenues pour chaque type d'instruments financiers, ainsi que les données d'entrée utilisées.

² Pour les prêts et créances 2020, voir note 3.4.9.

Classification	Instruments financiers	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Modèle de valorisation	Données utilisées	Valeur IFRS 2020	Valeur IFRS 2019
Disponibles à la vente	Actions (excl fonds)					641.279	805.545
	<i>Actions cotées</i>	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	639.828	804.323
	<i>Actions non cotées</i>	Juste valeur	3	Techniques basées sur des données bilantaires: actif net réévalué, fonds propres, montant du capital libéré	Comptes annuels	1.451	1.222
	<i>Warrants - strips</i>	Juste valeur	3	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	-	-
	Fonds de placements*					1.384.027	1.043.530
	<i>Fonds (VNI régulière)</i>	Juste valeur	1	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	61.391	163.885
	<i>Fonds (VNI irrégulière)</i>	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	1.322.116	875.371
	<i>Fonds (sans VNI)</i>	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	-	3.208
	<i>Fonds de placements privés (private equity)</i>	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	519	1.066
	Participations	Juste valeur	3	Plusieurs techniques utilisées : Fonds propres (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, valeur d'acquisition, transaction récente	Comptes annuels, décotes d'illiquidité	136.634	144.681
	Obligations (excl fonds)					15.973.760	15.461.914
	<i>Obligations cotées (marchés actifs)</i>	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	15.382.941	14.708.416
	<i>Obligations cotées (marchés non actifs)</i>	Juste valeur	2	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	519.111	646.890
	<i>Obligations non cotées</i>	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs ou prix fourni par un valorisateur externe	Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	71.708	106.608
Détenus jusqu'à l'échéance	Obligations						
	<i>Obligations non cotées</i>	Au coût	NA	Coût amorti		613.442	545.305
Prêts et créances		Au coût	NA	Coût amorti		2.147.805	1.841.000
Dettes court terme (repo's)		Au coût	NA	Coût amorti		(500.128)	(489.990)
Autres dettes financières		Au coût	NA	Coût amorti		(8.320)	-
Produits dérivés	Swaps (IRS)	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	6.074	8.436
	Forward Swaps	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	-	84.249
	Swaptions	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	16	106
	Options	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	(17.518)	-
	Forward Bonds	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	-	-
	Currency Forwards	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	-	-
	Asset Forward Swap - Spread	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	(45.885)	13.759
TOTAL						20.331.185	19.458.536

* Le titre LAK VMM GENT est repris en fonds de placements (EUR 3,11 millions).

3.4.4.1 Niveau 1

Les instruments financiers repris dans cette catégorie sont négociés sur des marchés actifs, c'est-à-dire, des marchés sur lesquels ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisant pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **actions cotées** détenues par le Groupe P&V et qui sont négociées sur les grandes places boursières européennes. Ces actions sont valorisées sur base des cours boursiers (cours « bid ») ;
- Les **fonds d'investissement** publiant une valeur d'inventaire (VNI) périodique et sur base de laquelle les transactions se font de manière régulière. La valorisation se repose sur les VNI publiées par les fonds ;
- Les **obligations** pour lesquelles un nombre suffisant de contributeurs publient des cotations régulières avec un écart cours acheteur / vendeur relativement faible. Ces obligations sont valorisées sur base des prix « bid » publiés par les contributeurs sélectionnés par le Groupe P&V.

3.4.4.2 Niveau 2

Les instruments financiers repris dans cette catégorie ne sont pas négociés sur des marchés actifs mais la juste valeur se base sur des données observables dans le marché.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **obligations cotées** sur des marchés non actifs, pour lesquelles il n'existe pas un nombre suffisant de contributeurs et/ou traitant avec des cours acheteur / vendeur relativement élevés. La valorisation de ces obligations est basée sur le cours « bid » du contributeur sélectionné par le Groupe P&V ;
- Les **produits dérivés** qui sont valorisés par un service de valorisation externe.

3.4.4.3 Niveau 3

Les titres repris en niveau 3 ne sont pas cotés sur des marchés actifs et leurs valorisations se basent sur des techniques de valorisation qui utilisent, de manière significative, des données non observables.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **actions non cotées** détenues par le Groupe P&V et qui ne sont pas négociables sur un marché actif. Les méthodes retenues pour la valorisation de ces titres reposent essentiellement sur l'utilisation de données bilantaires ; il s'agira de méthodes telles que l'actif net rectifié, le niveau des fonds propres ou encore le montant du capital libéré ;
- Les **fonds d'investissement** pour lesquels la valeur d'inventaire n'est pas régulièrement publiée. Pour ces fonds, de longues périodes peuvent exister entre la date de publication de la VNI et la date de reporting. Ceci indique que la VNI ne peut être considérée comme observable à la date de reporting. La valorisation de ces fonds se base sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds d'investissements ;
- Les **fonds d'investissement** pour lesquels la valeur d'inventaire n'est pas publiée. Dans ce cas, la valorisation des fonds se base sur des modèles de valorisation internes (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs) ;
- Les **fonds de placements privés** qui ne publient pas des valeurs d'inventaire de manière régulière. Ces titres ne peuvent donc être considérés comme négociés sur des marchés actifs. Leurs valorisations se basent sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds ;
- Les **obligations non cotées** qui ne sont valorisées par aucun contributeur. Une partie de ces obligations sont valorisées sur base de modèles internes basés sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation appliqués sont ceux d'actifs de risque comparable. Les

autres obligations reprises dans cette catégorie sont valorisées sur base de prix reçus de valorisateurs externes ;

- Les **participations non consolidées** dont le prix n'est pas observable sur le marché. Ces titres sont valorisés grâce à des modèles de valorisation internes reposant principalement sur des données bilantaires. Ces techniques sont les suivantes : utilisation des fonds propres de la société (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, utilisation de la valeur d'acquisition ou référence à des transactions récentes.

Plus particulièrement pour le Niveau 3, les techniques de valorisation sont détaillées ci-dessous, en ce compris les données et paramètres utilisés pour établir la juste valeur.

- **Les actions non cotées** (EUR 1,45 million)

Les positions les plus importantes dans cette catégorie sont valorisées par les méthodes suivantes :

- Les deux positions les plus importantes qui représentent l'essentiel de l'exposition en actions non cotées (EUR 1,44 million) sont valorisées sur base des fonds propres des sociétés.
- L'exposition résiduelle (EUR 0,01 million) représente des actions non cotées qui sont maintenues à leur valeur d'acquisition

- **Les fonds non cotés** (EUR 1.322,12 millions)

La valorisation de ces fonds se base sur les VNI (valeur nette d'inventaire) reçues des gestionnaires d'actifs. Celles-ci peuvent être mensuelles, trimestrielles ou annuelles.

Par ailleurs, les sous-jacents de ces fonds sont majoritairement européens.

Les sous-jacents sont soit des actions soit des instruments de dettes.

Au sein des sous-jacents « actions », nous retrouvons des investissements en actions immobilières et infrastructure.

Au sein des instruments de dettes, nous retrouvons de la dette immobilière, des investissements en obligations d'entreprises et des investissements en infrastructure.

- **Les fonds de placements privés** (EUR 0,52 millions)

Ces titres sont valorisés sur base des prix communiqués par les gestionnaires d'actifs.

- **Obligations non cotées** (EUR 71,71 millions)

Parmi cette catégorie, on trouve les instruments suivants :

- Fonds structurés en Notes (EUR 53,76 millions)
Ces fonds sont valorisés sur base des VNI reçues des gestionnaires d'actifs
- Certificats immobiliers (EUR 3,87 millions)
Le seul certificat immobilier dans cette catégorie est valorisé sur base de la valorisation envoyée par le gestionnaire d'actif.
- Obligations (EUR 14,08 millions)
Les obligations non cotées sont valorisées sur base d'un modèle d'actualisation des cash-flows. L'élément central dans ce type de modèle concerne la détermination du taux d'actualisation (yield).

A la date d'achat de l'obligation, le spread de l'obligation par rapport à la courbe swap est déterminé. Le spread est défini comme la différence entre le rendement à l'échéance de l'obligation (« yield to maturity ») et le taux swap ;

Une prime d'illiquidité est estimée par « judgement expert » auprès des gestionnaires de notre portefeuille. Le spread de l'obligation est corrigé de cette prime d'illiquidité ;

Un spread de crédit de marché est calculé. Celui-ci représente le spread moyen des obligations ayant un rating BBB sur le marché et la courbe swap ;

Un facteur de spread est ensuite déterminé comme étant le rapport du spread de l'émission par rapport au spread de marché.

A la date de valorisation, le spread de marché est de nouveau déterminé ;

Le yield de l'obligation est ensuite déterminé comme étant le produit du facteur de spread et du spread de marché (ajusté de la prime d'illiquidité). Ce yield est ensuite utilisé pour valoriser l'obligation.

- **Les participations** (EUR 136,6 millions)
La majorité des participations est valorisée sur base de l'actif net rectifié ou de leurs fonds

propres, en tenant compte dans certains cas d'une décote d'illiquidité de 25 %.

Dans le cas des participations dont la valeur détenue est inférieure à EUR 50.000, la valeur estimée est maintenue à la valeur comptable sauf si des pertes justifiaient une valeur inférieure.

Dans un seul cas (EUR 69,25 millions), la technique de valorisation « Discounted Dividend Model » a été appliquée en se basant sur le dividende attendu.

	Description	Juste valeur (en milliers euro)	Techniques d'évaluation	Données utilisées
Actions et fonds d'investissements	Les actions non cotées	1.442	Fonds propres	Fonds propres Actionariat
		9	Valeur d'acquisition	Valeur d'acquisition
	Les fonds non cotés (avec VNI)	1.322.116	Valeur nette d'inventaire	n/a
	Les fonds de placements privés	519	Valeur nette d'inventaire	n/a
Obligations / Notes non cotés	Fonds structurés en "Notes"	53.761	Valeur nette d'inventaire	n/a
	Certificats immobiliers à taux fixe	3.867	Valeur nette d'inventaire	n/a
	Emissions obligataires	14.080	Discounted cash-flows	Rendement jusqu'à maturité de l'obligation Courbes swaps à l'émission et à la date de valorisation Prime d'illiquidité Courbes émissions BBB à l'émission et à la date de valorisation

3.4.4.4 Transfert de niveaux

Le tableau suivant donne un aperçu des mouvements qui ont eu lieu dans les niveaux 2 et 3 en 2020.

2020		
En milliers €	Niveau 2	Niveau 3
Solde d'ouverture	753.442	1.132.156
Transfert du niveau 1 vers le niveau 2	5.267	-
Transfert du niveau 2 vers le niveau 1	(8.727)	-
Transfert du niveau 3 vers le niveau 2	-	-
Acquisitions	160.903	484.534
Ventes	(7.702)	(65.168)
Remboursements	(286.452)	-
Variation de la juste valeur	(154.933)	(19.094)
Solde de clôture	461.798	1.532.428
2019		
En milliers €	Niveau 2	Niveau 3
Solde d'ouverture	718.613	798.714
Transfert du niveau 1 vers le niveau 2	24.554	-
Transfert du niveau 2 vers le niveau 1	(19.997)	-
Transfert du niveau 3 vers le niveau 2	24.179	(24.179)
Acquisitions	323.654	373.796
Ventes	-	(45.823)
Remboursements	(309.130)	-
Variation de la juste valeur	(8.433)	29.648
Solde de clôture	753.442	1.132.156

La baisse du montant en niveau 2 s'explique essentiellement par l'évolution de la valorisation des dérivés et du remboursement des Commercial Papers (voir explication plus haut). Plusieurs titres de niveau 2 ont également été acquis sur la période.

L'augmentation du montant en niveau 3 est due, en grande partie, à l'acquisition de nouveaux produits d'investissement non cotés.

Les acquisitions de niveau 2 consistent principalement en investissements en papiers commerciaux.

Celles de niveau 3, quant à elles, sont majoritairement constituées de fonds non-côtés.

3.4.5 Détenus jusqu'à l'échéance

Le Groupe P&V a constitué un portefeuille de titres adossés à des créances hypothécaires (néerlandaises) et classifie cet actif financier comme actif financier détenus jusqu'à l'échéance.

3.4.6 Disponible à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de 11,9 % d'actions, participations et SICAV et de 88,1 % d'obligations^{3,4}. En 2019,

les pourcentages étaient respectivement de 11,4 % et 88,6 %.

En milliers €		Valeur de marché	Valeur d'achat	Coût amorti	RDV	OCI
Actions, participations & SICAV	Non cotées	1.457.611	1.372.734	1.331.145	(38.686)	126.466
Actions, participations & SICAV	Cotées	701.220	622.120	481.548	(141.346)	219.671
Total actions		2.158.831	1.994.854	1.812.693	(180.032)	346.138
Obligations	D'entreprises	3.610.617	3.375.190	3.405.267	(61)	205.350
Obligations	D'états	12.366.252	9.285.313	9.241.185	-	3.125.068
Total obligations		15.976.869	12.660.502	12.646.451	(61)	3.330.418
Total		18.135.700	14.655.356	14.459.144	(180.093)	3.676.555

Le coût amorti représente la différence entre la valeur de marché et la réserve des actifs disponibles à la vente (OCI).

Dans le compte de résultat pour l'année 2020, l'impact des « impairments IFRS » pour le Groupe P&V est de EUR 28,5 millions.

• Portefeuille obligataire

Différentes agences de notation attribuent un rating aux obligations, renseignant sur le risque lié à la solvabilité financière de l'émetteur. La note est accordée pour la durée de l'émission de l'obligation mais est soumise à un suivi qui

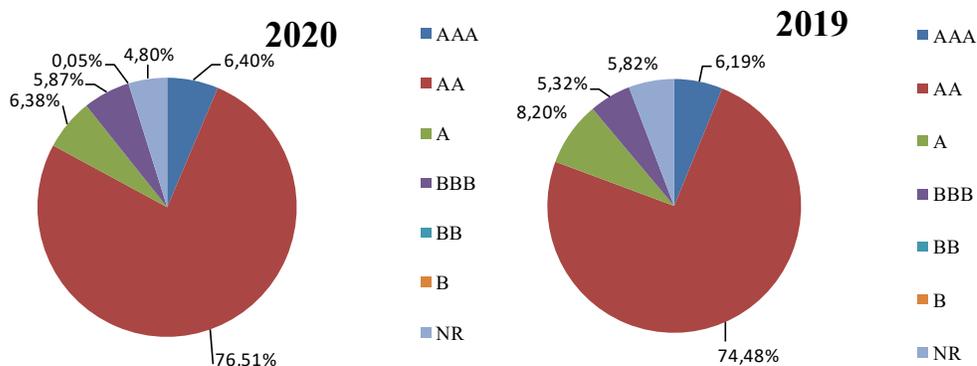
peut entraîner une révision de celle-ci à la hausse ou à la baisse.

Le tableau, ci-dessous, donne la répartition des obligations détenues par le Groupe P&V par rating :

En milliers €	2020		2019	
AAA	1.021.750	6,40%	957.889	6,19%
AA	12.224.315	76,51%	11.518.216	74,48%
A	1.019.249	6,38%	1.267.496	8,20%
BBB	937.316	5,87%	822.138	5,32%
BB	7.213	0,05%		
Notation de crédit	15.209.844	95,20%	14.565.739	94,18%
NR	767.025	4,80%	899.386	5,82%
Total	15.976.869	100,00%	15.465.125	100,00%

³ Dans le tableau, la valeur de marché des obligations prend en compte les intérêts courus non échus (ICNE) d'un montant de EUR 219,23 millions.

⁴ Les obligations d'états comprennent également les obligations supranationales et les obligations émises par des régions et bénéficiant d'une garantie explicite d'un Etat.



Les tableaux suivants donnent une vue du portefeuille obligataire par fourchette de maturité et par type d'instruments :

En milliers € **2020**

	1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	Total
Instruments financiers à taux fixe	41.090	96.378	421.765	2.020.074	12.980.782	15.560.088
Instruments financiers à taux variable	-	-	8.825	29.939	44.500	83.265
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	34.995	40.232	62.206	41.640	154.444	333.516
TOTAL	76.084	136.610	492.796	2.091.653	13.179.726	15.976.869

En milliers € **2019**

	1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	Total
Instruments financiers à taux fixe	24.891	52.918	440.778	2.269.318	12.144.528	14.932.433
Instruments financiers à taux variable	-	-	71.272	3.072	24.612	98.956
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	54.496	106.218	98.072	44.484	130.466	433.735
TOTAL	79.387	159.136	610.123	2.316.874	12.299.605	15.465.125

Pour 2020, la fourchette reprenant les maturités supérieures à 5 ans est constituée d'instruments financiers pour EUR 3,84 milliards avec une maturité de 5 à 10 ans, pour EUR 4,31 milliards

avec une maturité de 10 à 15 ans, pour EUR 1,23 milliards avec une maturité de 15 à 20 ans et pour EUR 3,8 milliards avec une maturité supérieure à 20 ans.

➤ *Analyse de sensibilité*

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres du Groupe P&V suite à des simulations de variations de taux appliquées au portefeuille obligataire. Ces estimations se basent sur la « modified duration » des obligations sans tenir

compte de la comptabilité reflet. La comptabilité reflet aurait atténué l'impact sur les capitaux propres de manière significative (approximativement 90 % de réduction de l'impact).

Obligations (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Taux + 100bp	-	(1.684.004)
Taux + 50bp	-	(842.002)
Spreads + 100bp	-	(119.645)
Spreads + 50bp	-	(59.822)

Les deux premiers scénarios simulent une hausse parallèle de la courbe des taux de respectivement 50bp et 100bp, tandis que les deux suivants impactent uniquement les spreads d'obligations d'entreprises de 50bp et 100bp.

La stratégie d'investissement est guidée par la gestion actif-passif (« ALM »).

L'objectif est de garantir que le Groupe P&V puisse répondre à ses engagements et ses obligations envers ses assurés à tout moment, cela passe notamment par la protection de sa solvabilité.

Dès lors, compte tenu des mesures entreprises par le Groupe P&V à ce niveau depuis des années, l'écart entre la durée moyenne pondérée des actifs et de passifs d'assurance

(« gap de duration ») est à un niveau si faible (moins de 1) que la variation des actifs porteurs d'intérêts a un effet miroir sur les passifs.

Seule la partie « risque de crédit » des instruments financiers génère de manière résiduelle un écart de variation non couvert.

Par ailleurs, pour faire face à un éventuel risque de liquidité dans un scénario de brusque remontée de taux, un programme de couverture contre la hausse des taux par « swaptions payer » a été initié en 2017.

➤ *Obligations souveraines*

Le portefeuille d'obligations souveraines se compose en grande majorité d'obligations de l'Etat belge (60,8 %). L'exposition aux pays PIIGS⁵ ne représente plus que 0,05 % des obligations d'états.

Obligations d'états (En milliers €)	Valeur de marché
Belgique	7.525.263
France	2.631.967
Allemagne	1.143.608
Luxembourg	912.709
Autriche	64.017
Canada	45.293
Pays-Bas	36.965
Italie	6.429
Total	12.366.252

➤ *Obligations d'Entreprises*

⁵ PIIGS : Portugal – Irlande – Italie – Grèce – Espagne

Le portefeuille des obligations d'entreprises se concentre principalement sur des sociétés

européennes avec une diversification au niveau du pays et du secteur de ces dernières.

Obligations d'entreprises (En millier)	Valeur de marché
France	962.058
Pays-Bas	500.562
Belgique	491.462
Allemagne	422.003
USA	351.859
Luxembourg	255.667
Grande Bretagne	236.327
Autres : Europe	355.703
Autres : Non Europe	34.976
Total	3.610.617

Le premier secteur représenté dans le portefeuille d'obligations d'entreprises du Groupe P&V est le secteur « Immobilier » avec une exposition de 13,25 %. Il représente un

pourcentage de 3,0 % sur le total de l'encours obligataire. En 2019, le 1er secteur était également le secteur « Immobilier » avec 3,1 % de l'encours obligataire.

Obligations d'entreprises (En milliers €)	Valeur de marché
Immobiliers	478.372
Pétrole & Gaz	351.172
Biens et services industriels	348.768
Obligations d'agences	342.726
Utilitaires	304.893
Soins de santé	275.319
Services financiers	254.452
Automobiles & Parts	237.096
Télécommunications	214.216
Technologie	183.247
Produits chimiques	143.981
Alimentations & boissons	101.605
Vente au détail	78.980
Médias	65.920
Articles personnels et ménagers	54.283
Banques	50.899
Assurances	44.398
Construction & Materials	44.361
Voyage et loisirs	20.282
Ressources naturelles	15.647
Total	3.610.617

3.4.7 Actions, participations et SICAV

Le portefeuille « actions, sicav's et participations » est majoritairement investi en France. Ceci est dû à la part importante de SICAV's enregistrées en France dans le

portefeuille. Les sous-jacents des SICAV's sont multiples : actions, obligations, mais également dette immobilière, immeuble, infrastructure, high yield, etc.

Actions (En milliers €)	Valeur de marché
France	968.430
Luxembourg	606.627
Belgique	331.310
Allemagne	86.156
Autres : Europe	67.984
Pays-Bas	67.666
Italie	30.138
Autres : Non Europe	520
Total	2.158.831

Le premier secteur représenté au niveau du portefeuille actions, sicav's et participations est le service financier (63,61 %). Une grande partie s'explique également par la

classification des fonds d'investissements dans cette partie (EUR 1,34 milliard de fonds d'investissements sur une exposition financière de EUR 1,37 milliard).

Actions (En milliers €)	Valeur de marché
Services financiers	1.373.307
Participations portefeuille-holding	117.901
Produits chimiques	82.174
Immobiliers	76.706
Soins de santé	63.117
Biens et services industriels	51.705
Technologie	51.091
Utilitaires	45.791
Pétrole & gaz	39.504
Construction & matériels	34.689
Vente au détail	33.559
Articles personnels et ménagers	32.321
Banques	28.472
Alimentations & boissons	25.676
Assurances	25.490
Automobiles & parts	23.205
Télécommunications	20.965
Participations services à la personne	9.100
Ressources de base	5.076
Voyages et loisirs	3.766
Participations compagnies d'assurance	3.400
Participations crédit hypothécaire	3.288
Participations exploitation biens immobiliers	2.970
Médias	2.935
Participations action sociale & autres	1.135
Participations conseil de gestion	543
Autres	526
Participations distribution et activités liées	413
Participations gestion de fonds/pools	5
Participations Soins de santé	
Total	2.158.831

➤ Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente l'impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres du Groupe P&V de simulations de crise

appliquées au portefeuille d'actions. Les scénarios retenus sont une baisse de 10 %, 20 % et 30 % des marchés d'actions.

Actions (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Actions -30%	(435.086)	(215.108)
Actions -20%	(122.061)	(311.401)
Actions -10%	(47.736)	(168.996)

3.4.8 Juste valeur par le compte de résultat

Ces actifs financiers sont repris à la juste valeur, et leurs changements de valeur sont comptabilisés via le compte de résultat.

En 2020, le Groupe P&V ne détenait aucun titre classifié dans cette rubrique (hors produits dérivés).

3.4.9 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces investissements sont initialement comptabilisés à la valeur d'acquisition correspondant à la juste valeur de la contrepartie payée pour l'acquisition de Se trouvent sous cette rubrique, notamment, les créances de location financement et les crédits hypothécaires.

l'investissement. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont également repris dans le coût de l'investissement. Après l'évaluation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les dépréciations.

En milliers €	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Prêts hypothécaires	1.596.843	1.725.841	1.307.037	1.402.027
Leasing financiers non-courants	86.672	114.736	94.848	115.341
Autres prêts et créances	464.289	505.541	439.115	482.523
Total des prêts et créances	2.147.805	2.346.118	1.841.000	1.999.890

On constate une augmentation des crédits hypothécaires pour un montant de EUR 290,8 millions. Pour de plus amples informations sur

les leasings financiers et les autres prêts et créances, veuillez-vous référer à la note 3.7.2 et 3.8 du présent rapport.

3.4.10 Instruments financiers dérivés

Des contrats ISDA /CSA ont été conclus entre le Groupe P&V et les contreparties bancaires avec lesquelles P&V négocie des dérivés. Ces contrats encadrent et sécurisent les transactions en produits dérivés de gré à gré, en permettant l'application du "netting" des justes valeurs positives et négatives en cas de défaut d'une contrepartie, et en prévoyant des appels ou dépôts de marge (collatéralisation) pour

l'exposition nette subsistante. Le contrat CSA est un document qui régleme la gestion de collatéral entre deux contreparties d'une transaction de prêt/emprunt, tandis que le contrat ISDA régit les bases contractuelles générales entre les deux parties qui négocient entre elles des transactions sur instruments dérivés de gré à gré.

En milliers €	Instruments financiers dérivés					
	2020			2019		
	Juste Valeur		Net	Juste Valeur		Net
Swaps d'intérêts	Positif	Négatif	Net	Positif	Négatif	Net
Swaps de devises	4.733	0	4.733	7.138	0	7.138
Options sur swap d'intérêts	0	0	0	0	0	0
Options sur action	16	0	16	106	0	106
Contrats à terme sur swap d'intérêts	498	-18.016	-17.518	0	0	0
Contrats à terme sur swap d'intérêts - instruments de couverture *	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur obligation - achats	0	0	0	84.249	0	84.249
Contrats à terme sur obligation - ventes	0	0	0	0	0	0
Contrats de change à terme	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur swap de devises	0	0	0	0	0	0
Dérivé de crédit - instruments de couverture **	0	-45.885	-45.885	15.903	-2.144	13.759
Total juste valeur des dérivés	5.247	-63.901	-58.654	107.397	-2.144	105.254
Swap d'intérêts - intérêts courus	1.341	0	1.341	1.298	0	1.298
Total des dérivés	6.587	-63.901	-57.313	108.695	-2.144	106.551

* cash flow hedge

** fair value hedge

Les produits dérivés sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sauf

en cas de « hedge accounting » (instruments dérivés de couverture) et ne sont pas détenus à

des fins de transactions (hormis pour les options sur actions). Dans ce cas, la réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie impacte pour sa part de manière efficace les capitaux propres. Le tableau

suivant met en évidence les mouvements importants qui ont eu lieu dans le portefeuille de produits dérivés en 2020 (à la juste valeur) :

En milliers €	1 janvier 2020						31 décembre 2020	
	Valeur nominale	Juste valeur	Acquisitions	Ventes	Date d'expiration	(Re)valorisation	Valeur nominale	Juste valeur
			(valeur nominale)	(valeur nominale)	(valeur nominale)			
Swaps d'intérêts	193.000	7.138	0	0	0	-2.405	193.000	4.733
Swaps de devises**	0	0	0	0	0	0	0	0
Options sur swap d'intérêts	1.208.000	106	0	-1.008.000	0	-90	200.000	16
Options sur action	27	0	6.871	-219	-6.538	-17.518	141	-17.518
Contrats à terme sur swap d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur swap d'intérêts - instruments de couverture *	385.000	84.249	0	0	-385.000	-84.249	0	0
Contrats à terme sur obligation - achats	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur obligation - ventes	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de change à terme***	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur swap de devises***	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivé de crédit - instruments de couverture **	1.710.000	13.759	800.000	0	-1.600.000	-59.644	910.000	-45.885
	3.496.027	105.254	806.871	-1.008.219	-1.991.538	-163.907	1.303.141	-58.654

* *cash flow hedge*

** *fair value hedge*

Les montants spécifiés dans la colonne « date d'expiration », sont ceux relatifs aux produits dérivés arrivés à échéance dans le courant de 2020. Les montants sont repris à leur valeur nominale.

3.4.10.1 Swap (IRS)

Le montant global reçu par le Groupe P&V pendant l'exercice 2020 relatif aux contrats « swap » en cours s'élève à EUR 3,0 millions.

Au cours de l'exercice 2020, aucun IRS n'est venu à échéance

Le Groupe P&V détient encore en 2020 trois IRS pour une valeur nominal totale de EUR 193 millions.

3.4.10.2 Forward Swap (IRS) – instruments de couverture

Le Groupe P&V a constitué en 2015 un portefeuille de forward swaps désignés comme des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (« hedge accounting ») pour un montant nominal de EUR 700 millions. Une partie de ce portefeuille (EUR 385 millions) a été clôturé en 2020. Le but de cette couverture est de garantir le rendement de réinvestissement futur. Le Groupe P&V s'engage à acheter au terme du forward IRS un actif à taux fixe de la même durée que l'IRS.

Le Groupe P&V a une politique d'investissement qui a pour conséquence l'achat régulier d'obligations répondant à cette condition et couvre donc des transactions futures (i.e. achats d'obligations à taux fixes) hautement probables. Le risque couvert est le risque de fluctuations du taux fixe auquel le Groupe P&V pourra investir dans le futur.

3.4.10.3 Swaption

Un programme d'options sur swaps payeurs qui couvre le Groupe P&V contre le risque d'une hausse des taux à long terme a débuté en 2012. Les périodes optionnelles varient entre 3 et 8 ans. Le swap sous-jacent a une durée de 10 ans. Le montant nominal de l'ensemble des swaptions était égal à EUR 1.208 millions à fin 2019 et s'élève à EUR 200 millions à fin 2020.

En 2020, le Groupe P&V a décidé de clôturer 35 contrats swaptions pour un nominal de EUR 1,008 millions.

3.4.10.4 Forward asset Swap (spread lock)

Afin de protéger son ratio SCR et son gap de duration, le Groupe P&V a constitué, à partir de juin 2018, un portefeuille de Forward asset swap visant à protéger ses obligations de l'Etat belge contre un élargissement du spread entre les taux des OLOs et les taux swaps.

Le tableau suivant donne un aperçu des montants couverts sur les deux titres OLO concernés :

En milliers €	Valeur nominale	Juste valeur
OLO 5,00% 28/03/2035	500.000	-23.612
OLO 4,25% 28/03/2041	410.000	-22.273
	910.000	-45.885

La valeur négative des dérivés de crédit (forward asset swaps) en 2020 est expliquée par l'évolution défavorable des spreads en cours d'année. La baisse est compensée par une augmentation de la valeur de marché du portefeuille obligataire sous-jacent au dérivé.

3.4.10.5 Options sur actions et indices

Dans le courant de l'année 2020, le Groupe a contracté une série d'options call et put sur actions et sur indices pour un montant total d'engagement de EUR 945,7 millions. De celles-ci, 43 options (pour un montant d'engagement de EUR 252,71 millions) sont venues à expiration ou ont été exercées et 9 options (pour un montant d'engagement de EUR 243,1 millions) ont été clôturées prématurément.

En fin d'année, le Groupe P&V a mis en place une couverture sur le portefeuille actions via une série d'options sur indice (Eurostoxx50) pour un nominal total de EUR 299,3 millions. Ces contrats sont arrivés tous à échéance en janvier et février 2021.

En milliers €	Positions ouvertes	Positions clôturées		Total
		Clôture anticipée	Exercé ou arrivé à échéance	
Options sur actions	0,00	6.381	110.931	117.312
Options sur indices	449.924	236.694	141.774	828.392
TOTAL	449.924	243.075	252.705	945.704

3.4.11 Transferts des actifs financiers

Les instruments financiers que le Groupe P&V a transférés mais qui ne sont pas entièrement décomptabilisés sont principalement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'un repo. Les passifs associés sont composés des montants enregistrés en dettes court terme correspondants aux opérations de prêts de titres.

Un REPO est une transaction dans le cadre de laquelle des obligations (essentiellement des obligations d'états) sont déposées en garantie en échange de liquidités. Une transaction

REPO est en elle-même peu risquée, dans la mesure où la société donne en gage des obligations en échange d'espèces. Le taux dû sur ce type d'opération est un taux flottant (Euribor, Eonia). Les fluctuations en valeur de marché du collatéral donné sont gérées en livrant un supplément de collatéral (lorsque les taux longs montent) ou en récupérant du collatéral (lorsque les taux longs baissent). Une transaction REPO crée une dette à court terme.

A fin 2020, l'entreprise a un encours des transactions REPO's pour un montant de EUR 500 millions.

3.5 Placements financiers Unit Link (Branche 23)

Les actifs financiers de la branche 23 atteignent un montant de EUR 1.209,3 millions en 2020 contre EUR 256,9 millions en 2019. Au passif, le montant s'élève à EUR 1.281,4 millions repris dans les réserves techniques pour les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire. Les deux postes sont principalement liés aux contrats de placement de la branche 23 dont l'évolution a été

influencée par l'acquisition de Private Insurer. Les dettes financières sont également composées de contrats en branche 26 (contrats de capitalisation collective).

Les instruments financiers de la branche 23 se répartissent comme suit entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs :

En milliers €	2020	2019
Actif		
Niveau 1	1.032.870	256.852
Niveau 3	176.399	-
Placements financiers "Unit Link"	1.209.269	256.852
Passif		
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	1.281.406	349.547

Les actifs financiers repris en niveau 1 se composent d'obligations gouvernementales et de fonds d'investissement publiant une valeur d'inventaire périodique.

Les montants repris en niveau 3 représentent des actifs illiquides présents dans la filiale Private Insurer.

Ces actifs ont été valorisés sur base des accords contractuels d'apport des actifs et il n'existe

pas suffisamment d'éléments objectifs pour en déterminer la juste valeur selon la définition IFRS 13 à la date de clôture des comptes.

Les éventuelles variations et ajustements n'auraient pas d'impact sur les capitaux propres du groupe ni son résultat mais auraient un impact sur la présentation de ces actifs et, en effet miroir, un impact sur les dettes financières – contrats d'investissements sans PB.

3.6 Investissements dans des entreprises associées

L'augmentation des investissements dans les entreprises associées de EUR 2,3 millions représente principalement l'impact du résultat

de l'année qui est partiellement compensé par la vente de 17 % des titres de la société IMA Benelux.

3.7 Autres actifs

3.7.1 Actifs de réassurance et créances d'assurance

En milliers €	2020	2019	Variation
Créances sur preneurs d'assurance	86.875	84.912	1.963
Créances sur intermédiaires d'assurance	30.010	23.899	6.111
Créances nées d'opérations de réassurance	9.226	2.068	7.158
Créances d'assurance	126.111	110.879	15.232
Dépôts auprès des entreprises cédantes	329	684	(355)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	274.676	284.027	(9.351)
Actifs de réassurance	275.005	284.711	(9.706)
Total	401.117	395.590	5.527

Sont portés sous cette rubrique :

- pour l'assurance directe, la part restant à percevoir directement sur les primes ou cotisations échues et émises par l'entreprise ;
- les créances de l'entreprise sur les agents, courtiers et autres intermédiaires d'assurance ;
- les actifs de réassurance correspondent en grande partie à la part des réassureurs dans les provisions techniques de l'entreprise

En 2020, les actifs de réassurance diminuent de EUR 9,7 millions, principalement dus à une diminution des provisions des prestations à régler.

Les créances d'assurance augmentent de EUR 15,2 millions. Cette augmentation est principalement due à une augmentation des comptes clients et courtiers ainsi qu'à une augmentation des soldes débiteurs au niveau des comptes cession de réassurance. Ce poste reprend également les créances sur preneurs d'assurance de Private Insurer.

3.7.1.1 Echéancier des actifs de réassurance et créances d'assurance

En milliers €	2020	2019	Variation
Autres actifs - à long terme			
Actifs de réassurance	275.005	284.711	(9.706)
Créances d'assurance	10.884	-	10.884
Total autres actifs - à long terme	285.889	284.711	1.178
Autres actifs - à court terme			
Créances d'assurance	115.228	110.879	4.349
Total autres actifs - à court terme	115.228	110.879	4.349
Total	401.117	395.590	5.527

En 2020, les actifs à court terme sont influencés par des créances d'assurance (hausse des créances sur preneurs d'assurance).

En milliers €	2020			Total
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	
Actifs de réassurance	-	275.005	-	275.005
Créances d'assurance	115.228	4.268	6.616	126.111
Total	115.228	279.273	6.616	401.117

En milliers €	2019			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Actifs de réassurance	-	284.711	-	284.711
Créances d'assurance	110.879	-	-	110.879
Total	110.879	284.711	-	395.590

3.7.2 Autres créances

En milliers €	2020	2019	Variation
Autres créances	111.293	115.065	(3.772)
Créances courantes de leasing	6.331	2.562	3.769
Produits acquis et charges à reporter	13.260	10.835	2.426
Total	130.884	128.462	2.423

Les autres créances comprennent, pour la majorité, les créances de leasing courantes, les impôts à récupérer ainsi que les provisions pour espérance de recours (EUR 51,7 millions en 2020).

La diminution du poste « autres créances » (EUR 3,8 millions) s'explique principalement par une diminution de la provision fiscale à récupérer et de la provision espérance de recours.

3.7.2.1 Echancier des autres créances

En milliers €	2020	2019	Variation
Autres actifs - à long terme			
Autres créances	64.749	74.258	(9.510)
Total autres actifs - à long terme	64.749	74.258	(9.510)
Autres actifs - à court terme			
Autres créances	46.545	40.807	5.738
Créances courantes de leasing	6.331	2.562	3.769
Produits acquis et charges à reporter	13.260	10.835	2.426
Total autres actifs - à court terme	66.136	54.204	11.932
Total	130.884	128.462	2.423

Les autres créances augmentent pour le court terme et diminuent pour le long terme.

En milliers €	2020			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Autres créances	46.545	57.288	7.460	111.293
Créances courantes de leasing	6.331	-	-	6.331
Produits acquis et charges à reporter	13.260	-	-	13.260
Total	66.136	57.288	7.460	130.884

	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Autres créances	40.807	66.432	7.827	115.065
Créances courantes de leasing	2.562	-	-	2.562
Produits acquis et charges à reporter	10.835	-	-	10.835
Total	54.204	66.432	7.827	128.462

3.8 Locations et leasing

3.8.1 Location-financement

3.8.1.1 P&V en tant que preneur

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante est comptabilisée dans les dettes à la date à laquelle l'actif en location est prêt à être utilisé par le Groupe. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisé, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif à la location reçue. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire au cours de la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'à l'échéance du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes. Les actifs au titre du droit d'utilisation pourraient subir une moins-value.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui doivent être versés pendant la durée du contrat de location, lesquels sont actualisés selon le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes qui devraient être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent aussi le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe a

la certitude raisonnable d'exercer et le paiement de pénalités en cas de résiliation du contrat de location. Chaque paiement de loyer est réparti entre le remboursement du capital de l'obligation locative et la charge d'intérêt. La charge d'intérêt est passée en résultat sur la durée du contrat de location et doit correspondre à l'application, au solde de l'obligation locative, d'un taux d'intérêt constant pour chaque période. Les paiements se rapportant aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont passés en charges de manière linéaire à l'état du résultat consolidé.

3.8.1.2 P&V en tant que bailleur

Les contrats de location par lesquels le Groupe P&V ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont considérés comme des contrats de location simple. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et la mise en place du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat sur les mêmes bases que le revenu locatif.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés en tant que revenus dans la période pendant laquelle ils ont été obtenus.

Le Groupe P&V a surtout des terrains et des bâtiments qui ont aussi bien été donnés sous contrats de location-financement que sous contrat de location-opérationnelle.

La classification des locations entre location-financement et location-opérationnelle est déterminée au début du contrat sur base de la transmission des risques et primes. Si les risques et avantages sont presque entièrement

supportés par le preneur, alors le Groupe P&V va considérer que c'est une location-financement. Tous les autres contrats sont repris en contrats de location opérationnelle.

En milliers €	2020	2019
Créances courantes	6.331	2.562
Créances non courantes	86.672	94.848
Total	93.003	97.410
Variation nette des contrats de location financement	(4.406)	

Les locations financement et les créances non courantes ont été reprises sous les instruments financiers, dans la rubrique « Prêts et

créances ». Toutes les autres créances sont regroupées sous la rubrique « Autres créances ».

En milliers €	2020			
	Investissement brut	Valeur actualisée des paiements		Valeur résiduelle non garantie
		En capital	En intérêts	
A 1 an	6.331	6.393	3.863	-
De plus de 1 an à 5 ans	27.020	28.333	11.619	-
De plus de 5 ans	59.653	53.058	11.270	8.021
Total	93.003	87.783	26.752	8.021

En milliers €	2019			
	Investissement brut	Valeur actualisée des paiements		Valeur résiduelle non garantie
		En capital	En intérêts	
A 1 an	2.562	2.833	2.370	-
De plus de 1 an à 5 ans	28.621	32.379	17.628	-
De plus de 5 ans	66.227	59.669	18.923	8.813
Total	97.410	94.881	38.921	8.813

En 2017, un contrat d'emphytéose a été conclu sur l'immeuble Triamant et une prolongation du contrat d'emphytéose sur l'immeuble Belliard a eu lieu. En 2020, nous n'avons pas eu de nouveau contrat d'emphytéose.

Les principaux baux en termes de leasing immobilier sont des baux emphytéotiques et sont conclus avec la Commission Européenne pour des durées de contrats de plus de 5 ans. Les loyers font l'objet d'une indexation.

Les baux en cours sur le patrimoine immobilier arriveront à échéance entre 2020 et 2044.

Hormis les leasings repris ci-avant, les conventions de leasing du groupe sont peu significatives.

3.8.2 Location-opérationnelle

3.8.2.1 Le Groupe P&V en tant que bailleur

En milliers €	2020	2019
Futures créances locatives minimales en vertu de contrats de location		
A 1 an	5.230	5.922
De plus de 1 an à 5 ans	15.453	15.281
De plus de 5 ans	8.980	12.337
Total	29.663	33.540

Les locations opérationnelles représentent l'ensemble des loyers que le Groupe P&V doit recevoir sur ses immeubles de placement. Les

échéances se répartissent selon la date de maturité des baux, sans tenir compte de la possibilité de reconduction tacite de ceux-ci.

3.8.2.2 Le Groupe P&V en tant que preneur

Le Groupe P&V a des contrats immobiliers de location opérationnelle, des contrats de locations de véhicules roulants ainsi que de matériel informatique.

La valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de clôture, par catégorie de biens sous-jacent.

En milliers €	2020		
	Véhicules roulants	Immeubles	Autres équipements
Solde d'ouverture	6.389	1.438	192
Acquisitions	1.956	76	241
Amortissements	(2.991)	(205)	(217)
Sorties	(50)	(260)	-
Solde de clôture	5.303	1.048	217

En milliers €	2019		
	Véhicules roulants	Immeubles	Autres équipements
Solde d'ouverture	3.774	1.377	28
Acquisitions	5.117	238	265
Amortissements	(2.443)	(177)	(101)
Solde de clôture	(59)	-	-
Solde de clôture	6.389	1.438	192

Dettes de leasing reconnues au passif et mouvements de l'exercice :

En milliers €	2020	2019
Solde d'ouverture	8.089	5.179
Additions	2.012	5.620
Paievements	(3.284)	(2.661)
Sortie	(52)	(49)
Solde de clôture	6.764	8.089
Courant	2.836	2.899
Non-Courant	3.928	5.190

Montants relatifs aux leasings reconnus en P&L au cours de l'exercice :

En milliers €	2020	2019
Dotations aux amortissements sur les actifs comptabilisés au titre de droit d'utilisation	3.380	2.732
Charges d'intérêts sur les passifs locatifs	184	173
Charges relatives aux contrats de leasing court terme	-	216
Charges relatives aux contrats de leasing de faible valeur	63	27
Profit ou perte sur cessation de contrat	(1)	(1)
Total	3.625	3.148

Échéances contractuelles des obligations locatives :

En milliers €	2020
Futures paiements minimaux en vertu de contrats de location	
	2020
A 1 an	2.996
De plus de 1 an à 5 ans	3.257
De plus de 5 ans	312
Total	6.565

En milliers €	2019
Futures paiements minimaux en vertu de contrats de location	
	2019
A 1 an	3.294
De plus de 1 an à 5 ans	4.516
De plus de 5 ans	806
Total	8.616

3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions du Groupe P&V en termes de liquidités se présentent comme suit :

En milliers €	2020	2019	2018
Trésorerie du groupe	186.200	136.393	227.023
Comptes à court terme	4.999	19.996	20.138
Total trésorerie	191.199	156.389	247.160
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	34.810	(90.771)	

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués des éléments monétaires euros ou de placements équivalents qui répondent aux critères définis par IAS 7.

Dans la rubrique « Trésorerie du groupe » on retrouve principalement de la trésorerie bancaire et équivalents de trésorerie, et des dépôts qui sont détenus par différentes entités du Groupe P&V.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont entièrement à la disposition du Groupe P&V.

L'augmentation des liquidités s'explique de la manière suivante :

- Augmentation de la trésorerie pour EUR 49,8 millions ;
- Diminution des comptes à court terme pour EUR 15,0 millions.

3.10 Capitaux propres

En milliers €	2019	2020		
		Reclassification	Variation	
Capital émis et réserves liées au capital	644.825	-	54	644.879
Autres réserves et intérêts minoritaires	1.639.438	-	(50.833)	1.588.606
Total capitaux propres	2.284.263	-	(50.779)	2.233.484

Au cours de l'exercice, le capital émis et les réserves liées au capital ont augmenté suite à l'augmentation de capital due à l'ouverture de celui-ci aux coopérateurs externes sous forme de parts B et C. Les autres réserves liées au capital incluent les réserves indisponibles, la

réserve légale et la réserve immunisée de P&V Assurances.

La diminution des autres réserves et intérêts minoritaires s'explique par la variation du résultat et des autres éléments du résultat global (voir note 1).

3.11 Dettes relatives aux contrats d'assurance et dettes d'assurance

3.11.1 Contrats d'assurance et instruments financiers avec participation discrétionnaire.

Pour tous les contrats qui contiennent un risque d'assurance significatif (contrats d'assurance) et pour les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire (PB), IFRS4 est d'application.

Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire (majoritairement les contrats de Branche 23, Branche 26) relèvent de la norme IAS39, même si leur forme

juridique est celle d'une police d'assurance. La comptabilisation en « deposit accounting » (« comptabilité de dépôt ») est dès lors appliquée.

La comptabilité de dépôt s'entend comme la comptabilisation des primes non pas en résultat mais directement au poste de dettes financières – contrats d'investissement sans PB. Seuls les

frais perçus pour la gestion sont portés en résultats.

Comptabilisation des contrats **d'assurance Non-vie**

Les primes émises sont comptabilisées à la création du contrat. Les primes sont reconnues en résultat au rythme de leur acquisition au prorata de la durée de couverture du contrat. La provision pour primes non acquises représente la part des primes émises relative à la durée encore à courir de la couverture.

La provision pour risques en cours est constituée complémentirement à la provision pour primes non acquises et correspond à une provision actée lorsqu'il s'avère que l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, sera supérieur à l'ensemble des primes non acquises et des primes dues relatives auxdits contrats.

Les commissions attribuées durant l'exercice comprennent les montants acquis à verser aux intermédiaires du groupe (courtiers et agents). Ces montants sont repris sous la rubrique « charges administratives et opérationnelles » du compte de résultat.

Eventuellement, un prorata de charge est reporté l'exercice suivant.

Les sur-commissions (commissions relatives à des actions de commercialisation spécifique, payées aux courtiers et agents) sont enregistrées dans la même rubrique.

Les primes cédées aux réassureurs comprennent toutes les primes payées ou à payer au titre de contrats de réassurance passés par l'entreprise d'assurance. Ces primes sont enregistrées dans les périodes relatives à ces contrats et viennent diminuer les primes acquises au groupe.

Les charges d'assurances du compte de résultat comprennent le montant des sinistres réglés au titre de l'exercice.

Elle comprend les indemnités et allocations à payer par suite d'événements survenus avant la date de clôture du bilan ainsi que les frais

externes et internes de gestion des sinistres susvisés.

Les charges d'assurances comprennent également la charge de sinistres estimés (*provision au passif en normes belges, intitulé dettes relatives aux contrats d'assurances*). Celle-ci est constituée pour tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées pour ces sinistres.

Les montants estimés sont déterminés sur base de l'expérience de l'entreprise dans la gestion de tels dossiers (études actuarielles) ainsi que sur base de rapports d'experts (médecins, experts automobiles...) et représente le coût total que représentera finalement le sinistre pour l'entreprise.

Ces montants sont estimés sur base non actualisée.

Une diminution des charges d'assurance est réalisée par création d'un actif afin d'acter le montant probable espéré de recours sur les interventions de la compagnie auprès d'assurés ou tiers, intervention des réassureurs, franchises à récupérer.

Cette diminution de charge est enregistrée au même endroit du compte de résultat que la charge prise en compte par l'entreprise ceci résultant en un montant qualifié de net.

Les montants payés relatifs au Fond Commun de Garantie Automobile et autres frais non directement attribuables à une seule police sont pris globalement en charge au niveau de l'entreprise et repris sous le poste « autres charges techniques ».

La part des réassureurs dans les sinistres estimés et payés représentent une créance du groupe sur les réassureurs et repris sous la rubrique « actifs de réassurance ».

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du niveau suffisant des dettes relatives aux contrats d'assurance. Le groupe se fonde sur la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, des coûts de gestion des sinistres (en Non-vie) et des frais d'administration ainsi que des taux de

rendement des actifs adossés à ces engagements. Toute insuffisance est constatée en résultats.

Comptabilisation des contrats d'assurance Vie et contrats d'investissement avec participation bénéficiaire

Les primes relatives aux contrats de longue durée d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont enregistrées en revenus au moment où elles sont dues par les titulaires de contrats.

Bien que les situations de réassurance en assurance vie soient limitées, les primes cédées aux réassureurs comprennent toutes les primes payées ou à payer au titre de contrats de réassurance passés par l'entreprise d'assurance. Ces primes sont enregistrées dans les périodes relatives à ces contrats de réassurance.

Les commissions attribuées durant l'exercice comprennent les montants acquis à verser aux intermédiaires du groupe (courtiers et agents). Ces montants sont repris sous la rubrique « charges administratives et opérationnelles » du compte de résultat.

Les coûts d'acquisition ne sont pas activés et amortis dans le temps mais pris immédiatement en résultats.

Les sur-commissions (commissions relatives à des actions de commercialisation spécifique, payées aux courtiers et agents) sont enregistrées dans la même rubrique.

Des passifs d'assurance vie sont établis lors de l'encaissement d'une prime relative à une assurance Vie (qualifiée d'assurance selon IFRS4 ou contrat d'investissement avec PB) et ce afin de s'assurer que des fonds suffisants sont réservés pour prendre en charge les décaissements futurs liés à ces contrats.

Les montants relatifs à ces provisions constituent une charge en résultat reprise sous « provision pour assurance Vie ».

Ces montants sont constitués et de primes perçues et d'intérêts acquis aux assurés.

Les intérêts acquis au prorata du temps qui passe viennent également, même en l'absence

de prime, constituer une charge qui augmente les provisions.

Les dettes relatives aux contrats d'assurances constituent dès lors l'engagement de l'entreprise par rapport aux bénéficiaires compte tenu des primes réservées, des intérêts acquis et ceci en prenant en compte les tables de mortalité d'application.

Les dettes financières – contrat d'investissement avec PB - constituent dès lors l'engagement de l'entreprise par rapport aux bénéficiaires compte tenu des primes réservées et des intérêts acquis.

Les participations aux bénéfices discrétionnaires sont déterminées par le groupe en fonction du taux global de rémunération au contrat que le groupe souhaite atteindre au-delà du taux garanti. Ces participations au bénéfice sont provisionnées à la fin d'un exercice de manière globale et sont qualifiées de discrétionnaires car faisant partie d'une décision du groupe.

Ces participations bénéficiaires prennent la nature de « provisions d'assurance Vie » dès l'exercice suivant et doivent être attribuées à des contrats de manière détaillée au plus tard dans les 7 années suivantes.

La part des réassureurs dans les sinistres estimés et payés représentent une créance du groupe sur les réassureurs et repris sous la rubrique « actifs de réassurance ».

Les plus-values ou moins-values non réalisées sur les actifs obligataires ont un effet direct sur l'évaluation des passifs d'assurance relatifs à cette branche d'activité.

Le Groupe P&V a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (shadow accounting) ⁶ afin qu'une plus-value sur un actif obligataire (affecté à la couverture des engagements du Groupe pour ces contrats) vienne, pour les contrats d'assurance (Vie) et contrats d'investissement avec participation bénéficiaire, augmenter les passifs d'assurance par les autres éléments du résultat global.

Les moins-values latentes sur un actif obligataire ne sont pas reconnues comme un actif.

De cette manière, les plus et moins-values identifiées sur les postes d'actifs investis (obligataires), ne viennent pas influencer les capitaux propres du Groupe P&V en créant une richesse (ou perte de richesse) artificielle mais

sont associés aux contrats d'assurance qu'ils couvrent.

En effet, si les actifs sous-jacents devaient être liquidés au moment de la présentation des états financiers, la valeur marché totale serait investie au taux constaté à la clôture et au profit des assurés.

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du niveau suffisant des dettes relatives aux contrats d'assurance (Vie) et contrats d'investissements avec PB.

Le groupe se fonde sur la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs et des frais d'administration ainsi que des taux de rendement des actifs adossés à ces engagements.

Toute insuffisance est constatée en résultat.

3.11.2 Provisions techniques

	2020		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Contrats d'assurance Vie	12.547.311	-	12.547.311
Contrats d'assurance Non-vie	2.363.657	(274.676)	2.088.981
Total contrats d'assurance passif	14.910.969	(274.676)	14.636.292

	2019		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Contrats d'assurance Vie	11.897.488	-	11.897.488
Contrats d'assurance Non-vie	2.395.239	(284.027)	2.111.212
Total contrats d'assurance passif	14.292.727	(284.027)	14.008.700

Les provisions techniques correspondent à l'évaluation, à la clôture du bilan, des engagements de l'entreprise à l'égard des assurés, des bénéficiaires et preneurs d'assurance.

Sont notamment repris sous ces rubriques :

- la provision pour primes non acquises, à savoir le montant correspondant à la fraction des primes brutes de réassurance qui doit être allouée à l'exercice suivant ou aux exercices ultérieurs, afin de couvrir la charge des

⁶ Le shadow accounting est un principe issu de la norme IFRS 4 Phase I. Ce principe permet à un assureur de changer ses méthodes comptables afin qu'une plus-value (ou moins-value) latente

comptabilisée sur un actif affecte l'évaluation des passifs d'assurance de la même manière qu'une plus ou moins-value réalisée.

- sinistres, les frais d'administration et les frais de gestion des placements ;
- la provision pour risques en cours, constituée complémentairement à la provision pour primes non acquises lorsqu'il s'avère que l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, sera supérieur à l'ensemble des primes non acquises et des primes dues relatives aux dits contrats ;
 - la provision pour sinistres : le coût total estimé que représentera finalement pour l'entreprise le règlement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées pour ces sinistres. Il comprend les indemnités et allocations à payer par suite d'événements survenus avant la date de clôture du bilan ainsi que les frais externes et internes de gestion des sinistres susvisés ;
 - en branches Vie sont portées sous ces rubriques les prestations échues mais non liquidées à la date de clôture de

l'exercice et les frais de gestion externes et internes y afférents.

Les dettes relatives aux contrats d'assurance augmentent de EUR 618,2 millions avant part des réassureurs (présenté à l'actif du bilan dans les créances d'assurance - voir note 3.7.1).

Les contrats d'assurance Vie au sens large sont influencés par l'augmentation de la comptabilité reflet (shadow accounting). Ceci s'explique par l'augmentation de la réserve des actifs disponibles à la vente impactée par la baisse des taux d'intérêt observée en 2020. Ce phénomène d'augmentation est accentué par l'effet de croissance naturelle des provisions techniques par la conduite normale des activités.

Les provisions techniques sont constituées de 84,1 % de réserves liées aux contrats d'assurance Vie et de 15,9 % aux contrats d'assurance Non-vie. Ces provisions techniques sont couvertes par des placements financiers à l'actif. Le Groupe P&V a un excédent de couverture par rapport aux provisions techniques et démontre que celui-ci peut faire face à ses obligations.

La part de réassurance sur les contrats d'assurance Non-vie représente uniquement 11,6 %.

3.11.2.1 Provisions techniques Non-vie

En milliers €	2020		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Provisions pour sinistres déclarés par les assurés	1.978.745	(270.732)	1.708.013
Provisions pour sinistres IBNR	75.644	-	75.644
Provisions pour sinistres IBNER	29.840	-	29.840
Charges relatives au traitement interne des sinistres	75.558	-	75.558
Provisions d'indemnisations en suspens	* 2.159.787	(270.732)	1.889.054
Provisions pour primes non acquises	144.845	-	144.845
Provisions pour risques en cours	7.334	(3.944)	3.390
Total passif d'assurance Non-vie	2.311.966	(274.676)	2.037.290

En milliers €

2019

	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Provisions pour sinistres déclarés par les assurés	2.011.246	(280.451)	1.730.794
Provisions pour sinistres IBNR	73.614	-	73.614
Provisions pour sinistres IBNER	26.078	-	26.078
Charges relatives au traitement interne des sinistres	78.112	-	78.112
Provisions d'indemnisations en suspens	* 2.189.049	(280.451)	1.908.598
Provisions pour primes non acquises	137.406	-	137.406
Provisions pour risques en cours	12.203	(3.576)	8.627
Total passif d'assurance Non-vie	2.338.658	(284.027)	2.054.631

* Le tableau ci-dessus inclut les provisions pour espérance de recours de EUR 51,7 millions en 2020 qui se trouvent à l'actif du bilan en rubrique « Autres créances ».

Les provisions d'indemnisations en suspens ont diminué de EUR 29,3 millions **avant part des réassureurs**.

Les provisions d'indemnisations en suspens **nettes de réassurance**, elles diminuent de EUR 19,5 millions.

Les provisions IBNER et IBNR sont en augmentation.

3.11.2.2 Provisions d'indemnisations en suspens

En milliers €

2020

	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	2.189.049	(280.451)	1.908.598
Provisions pour les sinistres survenus pendant la période	326.124	(24.784)	301.340
Sinistres payés relatifs aux années précédentes	(234.807)	11.158	(223.649)
Variation de la provision pour sinistres relatives aux années précédentes	(120.580)	23.345	(97.235)
Solde à la clôture	2.159.787	(270.732)	1.889.054

En milliers €

2019

	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	2.204.195	(309.819)	1.894.377
Provisions pour les sinistres survenus pendant la période	332.314	(22.308)	310.006
Sinistres payés relatifs aux années précédentes	(240.266)	8.349	(231.918)
Variation de la provision pour sinistres relatives aux années précédentes	(107.193)	43.327	(63.867)
Solde à la clôture	2.189.049	(280.451)	1.908.598

La provision pour sinistres est estimée comme étant le coût total que représentera finalement pour l'entreprise le règlement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées pour ces sinistres

Ces estimations sont revues de manière régulière soit sur base de nouveaux éléments du dossier soit, en l'absence de mouvement, annuellement au moins.

Il est dès lors habituel de voir des provisions faites une année, évoluer aux cours des années

ultérieures et ce dans la conduite normale des activités.

3.11.2.3 Provisions pour primes non acquises

En milliers €	2020		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	137.406	-	137.406
Primes souscrites au cours de l'exercice	793.833	-	793.833
Primes acquises au cours de l'exercice	(786.394)	-	(786.394)
Solde à la clôture	144.845	-	144.845

En milliers €	2019		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	135.149	(3.124)	132.025
Primes souscrites au cours de l'exercice	731.230	-	731.230
Primes acquises au cours de l'exercice	(728.973)	3.124	(725.849)
Solde à la clôture	137.406	-	137.406

La provision pour primes non acquises est en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette provision n'est calculée que

sur la branche d'activité Non-vie. Les primes brutes d'assurance Non-vie augmentent de EUR 7,4 millions.

3.11.2.4 Triangles des paiements par année de survenance des sinistres

Le triangle ci-dessous comprend les triangles des paiements cumulés nets de recours et bruts de réassurance pour les branches « Affaires Directes ». Il ne comprend pas les débours des sinistres payés sous forme de rentes des branches « Accidents du Travail » et « Maladie / Revenu Garanti » de même que les affaires acceptées en réassurance ne sont pas reprises.

La politique de paiements des sinistres n'a pas fait l'objet de modification durant l'année 2020.

Le triangle de paiements des sinistres permet d'estimer les provisions nécessaires sur base de

données historiques. Le calcul des provisions se fait par l'extrapolation de tendances passées dans le futur. Les dates présentées sur la première ligne (à l'horizontal) correspondent aux années de survenance des sinistres, tandis que celles présentées verticalement représentent les années du paiement (en cumul).

Afin de présenter une information plus complète sur l'évolution des paiements et de la charge sinistre, le tableau reprenant les données à fin 2019 a été reproduit ci-dessous :

En million €	Années de survenance												
	<2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
N		155.274	164.344	168.110	166.055	174.198	176.552	188.399	180.340	188.135	167.288	181.462	184.537
N=1		239.475	243.671	258.119	250.735	254.997	242.452	276.702	240.574	271.396	240.143	260.655	-
N=2		262.255	259.451	272.272	269.186	274.145	279.879	292.283	279.380	285.519	256.728	-	-
N=3		279.762	272.860	288.213	279.287	287.541	289.575	303.638	288.902	300.629	-	-	-
N=4		293.438	283.704	299.166	287.717	294.878	300.264	311.413	300.814	-	-	-	-
N=5		303.736	293.923	304.646	297.188	303.236	306.901	321.126	-	-	-	-	-
N=6		312.718	300.074	309.288	302.839	306.010	311.890	-	-	-	-	-	-
N=7		320.887	304.967	312.118	306.644	310.304	-	-	-	-	-	-	-
N=8		326.451	308.121	315.400	309.899	-	-	-	-	-	-	-	-
N=9		330.054	310.775	321.510	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N=10		332.454	312.558	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N=11		334.573	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N		355.509	330.304	326.797	312.351	331.704	323.163	390.504	381.828	401.426	369.633	391.047	390.075
N=1		403.471	375.209	369.631	360.129	388.447	379.473	431.335	413.595	410.314	367.378	401.534	-
N=2		390.247	368.629	367.232	363.632	381.021	382.539	402.588	397.597	390.990	351.416	-	-
N=3		391.837	364.226	365.439	359.726	372.508	376.695	390.217	387.116	386.257	-	-	-
N=4		393.014	360.816	360.700	356.820	369.933	369.543	380.615	380.546	-	-	-	-
N=5		392.652	360.151	357.478	353.836	365.141	363.096	371.073	-	-	-	-	-
N=6		389.024	358.062	351.784	346.464	358.440	358.420	-	-	-	-	-	-
N=7		384.275	358.465	349.900	342.239	354.046	-	-	-	-	-	-	-
N=8		380.123	355.398	348.399	339.852	-	-	-	-	-	-	-	-
N=9		374.984	355.699	347.511	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N=10		373.301	355.516	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N=11		370.987	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perte estimée à la date initiale		355.509	330.304	326.797	312.351	331.704	323.163	390.504	381.828	401.426	369.633	391.047	390.075
Perte estimée l'année précédente		373.301	355.699	348.399	342.239	358.440	363.096	380.615	387.116	390.990	367.378	391.047	-
Perte estimée à la date de clôture		370.987	355.516	347.511	339.852	354.046	359.470	371.073	380.546	386.757	351.416	401.534	390.075
Ecart année en cours par rapport à l'année initiale du sinistre		(15.478)	(25.212)	(20.714)	(27.501)	(22.342)	(36.257)	19.431	1.282	15.169	18.217	(10.487)	-
Ecart année en cours par rapport à l'année antérieure		2.313	183	888	2.388	4.394	3.676	9.543	6.570	4.733	15.962	(10.487)	-
Provisions pour sinistres (plus de 10 ans)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	212.536
Provisions pour sinistres dix dernières années		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	881.237
Autres provisions non reprises dans ce triangle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.095.276
Provisions d'indemnification en cours		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.189.048

Les données 2020 se présentent comme suit :

En milliers €	Années de survenance												
	< 2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
N		164.346	168.110	166.053	174.198	176.552	188.399	180.360	188.135	167.298	181.492	186.537	174.502
N+1		243.671	258.119	250.735	254.997	262.452	276.702	260.574	271.396	240.143	260.635	267.478	-
N+2		259.451	277.272	269.186	274.145	279.879	292.283	279.380	286.519	256.728	277.203	-	-
N+3		272.860	288.213	279.287	287.541	289.575	303.858	288.902	300.629	267.175	-	-	-
N+4		283.704	299.166	287.717	294.878	300.264	311.413	300.814	308.655	-	-	-	-
N+5		293.923	304.646	297.188	303.236	306.901	321.126	309.102	-	-	-	-	-
N+6		300.074	309.288	302.839	306.010	311.890	326.553	-	-	-	-	-	-
N+7		304.967	312.118	306.644	310.304	316.507	-	-	-	-	-	-	-
N+8		308.121	315.400	309.893	312.955	-	-	-	-	-	-	-	-
N+9		310.773	321.510	311.051	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+10		312.558	324.335	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+11		314.192	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<hr/>													
N		330.304	326.797	312.351	331.704	323.163	390.504	381.828	401.426	369.633	391.047	390.075	362.025
N+1		375.206	369.631	360.129	388.447	379.473	431.335	413.595	410.314	367.378	401.534	383.797	-
N+2		368.629	367.232	363.632	381.021	382.539	402.588	397.597	390.990	351.416	382.448	-	-
N+3		364.226	365.439	359.726	372.303	376.695	390.217	387.116	386.257	342.426	-	-	-
N+4		360.816	360.700	356.820	369.983	369.543	380.615	380.546	381.531	-	-	-	-
N+5		360.151	357.478	353.836	365.141	363.096	371.073	375.894	-	-	-	-	-
N+6		358.962	351.784	346.454	358.440	359.420	363.317	-	-	-	-	-	-
N+7		358.495	349.900	342.239	354.046	355.547	-	-	-	-	-	-	-
N+8		355.398	348.399	339.852	350.104	-	-	-	-	-	-	-	-
N+9		355.699	347.511	335.846	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+10		355.516	345.752	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+11		352.812	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<hr/>													
Perte estimée à la date initiale		330.304	326.797	312.351	331.704	323.163	390.504	381.828	401.426	369.633	391.047	390.075	362.025
Perte estimée l'année précédente		355.516	347.511	339.852	354.046	359.420	371.073	380.546	386.257	351.416	401.534	390.075	-
Perte estimée à la date de clôture		352.812	345.752	335.846	350.104	355.547	363.317	375.894	381.531	342.426	382.448	383.797	362.025
<hr/>													
Ecart année en cours par rapport à l'année initiale du sinistre		(22.507)	(18.954)	(23.496)	(18.399)	(32.384)	27.187	5.934	19.895	27.207	8.599	6.278	-
Ecart année en cours par rapport à l'année antérieure		2.704	1.759	4.006	3.942	3.873	7.755	4.653	4.725	8.990	19.086	6.278	-
<hr/>													
Provisions pour sinistres (plus de 10 ans)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	286.260
Provisions pour sinistres dix dernières années		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	761.754
Autres provisions non reprises dans ce triangle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.111.773
Provisions d'indemnisation en suspens		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.159.787

Ce tableau permet au lecteur des états financiers d'avoir une appréciation entre les paiements réalisés de manière historique et des montants encore provisionnés à ce titre.

Sans nuire à l'information fournie mais afin de rendre le tableau plus aisé dans sa lecture, seules les douze dernières années (y compris l'année en cours) sont présentées en détail dans le tableau.

3.11.2.5 Provisions pour risques en cours

En milliers €	2020		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	12.203	(3.576)	8.627
Encourues pendant la période	7.334	(3.944)	3.390
Utilisées pendant la période	(12.203)	3.576	(8.627)
Solde à la clôture	7.334	(3.944)	3.390
<hr/>			
En milliers €	2019		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Solde à l'ouverture	12.012	-	12.012
Encourues pendant la période	12.203	(3.576)	8.627
Utilisées pendant la période	(12.012)	-	(12.012)
Solde à la clôture	12.203	(3.576)	8.627

Pour les familles de contrats dont il est attendu que les primes revenant à l'exercice ultérieur (prorata de prime non acquise) ne permettront pas de couvrir le montant des risques à

survenir, une provision pour risques en cours est constituée.

Les branches concernées par la provision pour risques en cours sont essentiellement l'auto et les risques entreprises.

3.11.2.6 Provisions techniques Vie

En milliers €	2020	2019
Solde à l'ouverture	11.897.488	10.835.748
Primes	582.349	574.358
Passifs payés en cas de décès, échéances, rachats, avantages et sinistres	(499.091)	(466.628)
Variation des provisions (prime de risque,...)	(131.375)	(60.556)
Majorations déduites	(42.506)	(44.549)
Attribution d'intérêts garantis en branche 21, de participations bénéficiaires en branche 21 et de rendements financiers en branche 23	263.436	270.192
Acquisitions/cessions de portefeuilles	72.422	(13.693)
Comptabilité reflet	312.888	699.452
Autres variations des provisions	91.701	103.164
Solde à la clôture	12.547.311	11.897.488

Les provisions techniques Vie augmentent de EUR 649,8 millions en 2020 en partie expliqué par la variation de l'impact de la comptabilité reflet dite de shadow accounting pour EUR +312,8 millions (voir note 3.12.3.2 - dernier tableau), s'il n'y avait pas eu d'impact de la comptabilité reflet la variation aurait été de EUR 337 millions et est expliquée par la croissance naturelle des provisions techniques Vie (voir détail dans le tableau ci-dessus).

En 2020, l'effet de la comptabilité reflet est expliqué par la baisse des taux d'intérêt

observée sur les titres obligataires impactant fortement la réserve des actifs disponibles à la vente.

Les primes augmentent de EUR 8,0 millions en 2020 par rapport à 2019. Les passifs payés en cas de décès, échéances, rachats, etc. augmentent de EUR 32,5 millions en 2020. Les provisions (prime de risque...) et les variations des autres provisions ont pour origine d'autres mouvements liés à la Vie des contrats (réduction de garanties, modification de contrats...).

3.11.3 Contrats d'investissement

En milliers €	2020	2019
Contrats d'investissement avec PB	2.619.914	2.367.499
Contrats d'investissement sans PB	1.281.406	349.547
Total contrats d'investissement	3.901.320	2.717.045

Les contrats d'investissement avec participation bénéficiaire (PB) augmentent de EUR 252,4 millions en 2020. Cet accroissement est essentiellement expliqué par l'augmentation des contrats d'assurance Vie individuelle épargne pension et l'augmentation

de la comptabilité reflet (shadow accounting) pour EUR 114,5 millions (voir dernier tableau de cette note). Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire (PB) augmentent de EUR 931,9 millions en 2020 principalement lié à l'acquisition de Private Insurer.

3.11.3.1 Contrats d'investissement avec PB

En milliers €	2020	2019
Solde à l'ouverture	2.367.499	2.147.952
Primes	320.429	343.153
Passifs payés	(137.411)	(115.863)
Majorations déduites	(10.881)	(10.778)
Attribution d'intérêts garantis en branche 21, de participations bénéficiaires en branche 21 et de rendements financiers en branche 23	52.189	50.627
Acquisitions/cessions de portefeuilles	(10.340)	(37.479)
Comptabilité reflet	114.497	82.581
Autres variations des provisions	(76.068)	(92.694)
Solde à la clôture	2.619.914	2.367.499

L'augmentation est essentiellement expliquée par la croissance du portefeuille Vie avec un effet similaire au niveau des primes ainsi que par l'augmentation de la comptabilité reflet (shadow accounting). Les passifs payés ont

augmenté entre 2019 et 2020 pour un montant de EUR 21,5 millions. Le poste 'Acquisitions et cessions de portefeuilles' a diminué de EUR 27,1 millions.

3.11.3.2 Contrats d'investissement sans PB

En milliers €	2020	2019
Solde à l'ouverture	349.547	327.333
Dépôts reçus	56.761	23.109
Retraits	(61.128)	(41.519)
Majorations déduites	(41)	(1.135)
Attribution de rendements financiers en branche 23	70.050	35.074
Acquisitions/cessions de portefeuilles	866.422	6.473
Autres variations des provisions	(205)	212
Solde à la clôture	1.281.406	349.547

Les dépôts reçus sont essentiellement expliqués par la baisse de l'encaissement d'une part de la branche 26 par rapport à l'année précédente et d'autre part de la branche 23.

Le tableau ci-dessous reprend les montants des plus-values latentes obligataires repris au

niveau des provisions techniques (suivant la comptabilité reflet dite « shadow accounting »). Ces plus-values latentes sont principalement influencées par l'évolution des taux d'intérêt au niveau du portefeuille obligataire affecté à ces contrats et explique les variations au niveau des provisions techniques.

En milliers €	2020	2019
Contrats d'assurance	2.417.468	2.104.580
Contrats d'investissement avec PB	464.628	350.131
Total	2.882.096	2.454.711

3.11.3.3 Test d'adéquation des passifs d'assurance (Vie et Non-vie)

Un test d'adéquation des passifs d'assurance est mené dans le Groupe P&V pour chaque ligne de business.

Ce 'Liability Adequacy Test' est un exercice réalisé à chaque clôture annuelle tant pour les engagements Non-vie que pour les engagements Vie.

Ce test a pour objectif de s'assurer de la suffisance des provisions comptables d'assurance au passif compte tenu des engagements futurs de la compagnie.

Pour ce faire, les provisions comptables (déduction faite des provisions complémentaire et prudentielle – dénommée la provision « clignotants » – et y compris les montants attribués au titre du « shadow accounting ») sont comparées avec un « Best Estimate » représentant l'actualisation aux rendements d'actifs en portefeuille des flux futurs de trésorerie.

Le « shadow accounting » est déterminé comme la provision complémentaire adossée aux réserves sur contrats d'assurance Vie (avec participation bénéficiaire). Cette provision est calculée sur base de la plus-value latente sur obligations (réserve des actifs disponibles à la vente) et sur les produits dérivés qui couvrent la valeur de ces obligations à la fin de la période.

Les hypothèses propres au calcul du « Best Estimate » (rachats, mortalité, frais, limites des contrats, ...) sont consistantes avec celles utilisées dans Solvency II.

Pour la partie Vie, le test inclut les flux de trésorerie résultant de la gestion managériale (participations bénéficiaires futures) et du comportement des assurés (rachats dynamiques).

Le modèle de projection génère à la fois des flux de trésorerie liés au passif et des flux de trésorerie liés aux actifs (principalement pour modéliser leur impact sur la participation bénéficiaire et le comportement dynamique). Ces flux de trésorerie sont générés dans le cadre de 5.000 futurs scénarios économiques possibles real-world. Ces scénarios sont générés par un générateur de scénarios économiques basé sur les données d'entrée fournies par Moody's. Ces 5.000 scénarios donnent chacun leur propre vision de l'avenir en ce qui concerne le rendement des différentes classes d'actifs comme les obligations d'état, les obligations de sociétés, actions, immobilier, etc. Le rendement moyen de ces scénarios représente la moyenne de rendement attendu par Moody's et du Groupe P&V à long terme. Pour chaque scénario, la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du passif est calculée sur base des rendements du marché réalisés de ce scénario. La moyenne de ces valeurs actuelles sur les 5.000 scénarios conduit à la meilleure estimation (« best estimate ») qui sera ensuite comparée à la valeur comptable disponible comme indiqué ci-dessus (provisions techniques BGAAP - provision complémentaire Vie + « shadow accounting »). Le test est effectué sur l'ensemble des obligations de l'activité Vie.

Des tests de sensibilité sont également réalisés afin de s'assurer de la robustesse des calculs effectués.

Toute insuffisance au niveau des comptes consolidés fait l'objet d'un ajustement dans le compte de résultat.

Dans l'état actuel des exercices, les provisions techniques des activités Vie sont suffisantes avec un excédent de plus de EUR 89 millions.

3.11.4 Dettes d'assurance

En milliers €		2020	
	Dettes des activités d'assurance directe	Montants à payer sur l'activité de réassurance	Total
Solde à l'ouverture	168.242	170.010	338.253
Dotation	22.994	4.819	27.813
Utilisation	(5.848)	(8.736)	(14.585)
Ecart de conversion	(7)	-	(7)
Solde à la clôture	185.381	166.094	351.474

En milliers €		2019	
	Dettes des activités d'assurance directe	Montants à payer sur l'activité de réassurance	Total
Solde à l'ouverture	183.792	198.867	382.659
Dotation	35.380	1.867	37.247
Utilisation	(50.931)	(30.723)	(81.655)
Ecart de conversion	2	-	2
Solde à la clôture	168.242	170.010	338.253

Les dettes d'assurance sont représentées à plus de 98,0 % par P&V Assurances. Elles ont augmenté de EUR 17,1 millions.

Les montants reçus de la part des intermédiaires et clients mais non encore associés à un contrat ou une convention sont classés sous la rubrique « dettes d'assurance ».

L'évolution de ce poste dépend des montants plus ou moins conséquents collectés sur les

comptes bancaires du Groupe P&V en fin d'année comptable et qui sont traités par les départements opérationnels dans les semaines suivantes.

Se trouvent également classées à ce niveau les montants perçus mais non encore affectables aux contrats d'assurance compte tenu que la couverture d'assurance n'est pas encore activée (paiement avant l'échéance).

3.12 Provisions

3.12.1 Comptabilisation

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe P&V a une obligation (juridique ou implicite) actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation

peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie d'une provision sera remboursée à P&V, le remboursement doit être comptabilisé si l'entité a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement.

3.12.2 Evaluation

Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense

nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. La meilleure estimation est

le montant qu'une entité devrait raisonnablement payer pour éteindre son obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète le cas échéant les risques inhérents à l'obligation.

À chaque date de clôture, la provision sera revue et ajustée afin de refléter la meilleure estimation à cette date du montant nécessaire

pour éteindre l'obligation correspondante. Si les sorties de fonds ne sont plus probables, la provision doit être inversée.

Les dettes relatives aux contrats d'assurance sont détaillées par ailleurs dans ce document en faisant appel au vocable « provisions techniques » plus communément utilisée dans le secteur de l'assurance. De manière prépondérante, cette rubrique fait appel aux notions détaillées par ailleurs de provisions pour sinistres et provisions pour primes non acquises.

Toutefois le libellé « dettes relatives aux contrats d'assurance » a, en conformité avec les normes IFRS, été utilisé au bilan.

3.13 Pensions et autres obligations

3.13.1 Avantages du personnel

3.13.1.1 *Avantages à court terme*

Les avantages à court terme sont comptabilisés quand un employé a rendu des services en échange de ces avantages. Ces avantages sont principalement constitués des rémunérations périodiques.

3.13.1.2 *Avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme régime à cotisations définies ou régime à prestations définies.

➤ **Régime à cotisations définies**

La cotisation payable pour un régime à cotisations définies est proportionnelle aux services rendus à l'entité par les employés et est enregistrée en tant que « frais de personnel ». Les cotisations non payées sont reconnues en tant que passif.

Tout avantage postérieur à l'emploi qui ne remplit pas les conditions pour être reconnu comme régime à cotisations définies sera classé comme régime à prestations définies. IAS 19.51 stipule que lorsqu'un membre du personnel a rendu des services à l'entité au cours de la période, l'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange de ces services :

- au passif (charge à payer), après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.

En raison des garanties de rendement minimum en Belgique, ces plans ne constituent pas des régimes à contributions définies au sens strict de la norme IAS 19. La norme IAS 19 n'aborde toutefois pas la comptabilisation des plans hybrides et la modification de la loi le 1^{er} janvier 2016 a facilité la comptabilisation de ces plans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, le groupe a estimé le passif des cotisations définies au 1er janvier 2016 selon la norme IAS 19.

➤ **Régime à prestations définies**

Le passif net qui est reconnu dans les comptes annuels est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations.

Pour évaluer la valeur actuelle des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût correspondant des services rendus au cours de la période, il faut : Appliquer une méthode d'évaluation actuarielle, attribuer les droits à prestations aux périodes de service et faire des hypothèses actuarielles. Lorsqu'elle détermine la valeur actuelle de ses obligations au titre des prestations définies, le coût correspondant aux services rendus au cours de la période et, le cas échéant, le coût des services passés, l'entité doit affecter les droits à prestations aux périodes de service selon la formule de calcul des prestations établie par le régime.

Le coût des services passés désigne la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures, résultant de l'introduction d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme ou de changements apportés à ces avantages au cours de la période considérée.

Les coûts de services passés sont comptabilisés en charge au plus tôt :

Du moment où la réforme ou réduction de régime est appliquée ;

Et

Du moment où l'entité reconnaît les coûts de restructuration ou indemnités de fin de contrat qui y sont liés.

Les actifs du régime sont des actifs qui sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme ou des contrats d'assurances éligibles. La juste valeur est basée sur l'information des prix de marché, et dans le cas de titres, sur le prix de l'offre publié. La valeur de tout actif de régime à prestation définie reconnue est limitée à la somme du coût des services passés et la valeur actuelle de tous

avantages économiques disponibles, sous forme de remboursements par le régime ou sous forme de diminutions de cotisations futures au régime.

Le coût des services et les intérêts nets sont reconnus comme pertes et profits. Les gains et pertes actuariels pour les régimes à prestations définies et autres réévaluations du passif net au titre de prestations définies sont reconnus intégralement pendant la période à laquelle ils apparaissent comme autres éléments du résultat global. De telles réévaluations sont aussi immédiatement reconnues comme réserves comptables et ne sont pas reclassés comme pertes et profits dans les périodes ultérieures.

➤ *Indemnités de fin de contrat de travail*

Les indemnités de fin de contrat de travail sont des avantages du personnel payables suite à la décision de l'entité de résilier le contrat de travail du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite ; ou la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités. Les indemnités de fin de contrat de travail sont reconnues au plus tôt entre le moment où l'entité ne peut plus renoncer à offrir ces indemnités ; ou le moment où l'entité reconnaît les coûts d'une restructuration impliquant le paiement des indemnités de fin de contrat.

➤ *Autres avantages à long terme*

Les autres avantages à long terme sont des avantages offerts aux employés actifs qui ne rentrent pas dans les catégories court terme, indemnités de fin de contrat ou avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages long terme sont mesurés et comptabilisés de la même manière que les avantages postérieurs à l'emploi. Tout changement du passif net est reconnu en compte de résultat.

3.13.1.3 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur d'Assurance. Les conventions, applicables au personnel du Groupe P&V engagé avant le 1er avril 2013, permettent aux affiliés de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite. Il s'agit de régime à prestations définies.

Le Groupe P&V a différents régimes à prestations définies qui concernent une partie des salariés et qui sont financés par le biais de cotisations. Les cotisations des employeurs

sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum soient remplies et que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées principalement auprès de compagnies d'assurance du Groupe P&V.

Le Groupe P&V accorde également d'autres avantages au personnel tels que des primes d'ancienneté (jubiléés) et prépensions

3.13.1.4 Engagements du Groupe P&V présentés au passif du bilan

En milliers €	2020	2019
Prestations définies	316.035	298.654
Cotisations définies	50.536	49.209
Provisions pour prépensions	2.527	4.624
Primes jubiléés	4.655	4.963
Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	373.752	357.452

Les montants repris ci-dessus correspondent aux réserves constituées au titre des engagements du Groupe P&V. Ces montants ont été constitués soit par l'alimentation de primes d'assurance soit par le provisionnement de montants estimés selon les normes.

Le Groupe P&V est son propre assureur pour les contrats d'assurance groupe de son personnel. Partant de ce constat, il n'y a pas de

« plan asset » repris tel que la norme IAS19 l'évoque.

3.13.2 Prestations définies

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

En milliers €	2020	2019
Solde à l'ouverture	298.654	260.651
Coût de services	10.290	6.240
Coût de l'intérêt	1.874	4.225
Taxes payées sur primes	(1.258)	(5)
Prestations payées	(11.707)	(8.210)
Pertes et gains actuariels	16.256	35.753
transfert	1.925	-
Solde à la clôture	316.035	298.654

Au 31 décembre 2020, le cumul des pertes et gains actuariels reconnus en capitaux propres s'élevé à EUR 16,3 millions contre un cumul de pertes et gains actuariels de EUR 35,8

millions à fin 2019, ce qui représente un mouvement de l'exercice de EUR 19,5 millions. Cette diminution est expliquée par la

baisse des taux repris comme hypothèses dans le calcul actuariel.

Le Groupe P&V s'attend à verser au cours de l'exercice 2020 des primes de l'ordre de EUR 10,9 millions au profit de ses régimes à prestations définies et à cotisations définies.

3.13.2.1 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses sont :

	2020	2019
Taux d'actualisation	0,19%	0,65%
Table de mortalité	MR /FR-5	MR /FR-5
Taux d'inflation	1,70%	1,70%
Accroissement de salaire avec de l'index	2,20%	2,20%
Turnover :		
≤ 30	10,00%	10,00%
31-40	6,00%	6,00%
41-50	4,00%	4,00%
51-57	4,00%	4,00%
> 57 (60)	11,00%	11,00%

La durée moyenne des contrats de la population est entre 9 et 12 ans.

permet d'assurer une consistance de valorisation à l'intérieur du Groupe P&V.

L'uniformisation des taux utilisés en interne pour les différents travaux impactés par ces paramètres (taux d'actualisation et inflation)

Le résultat chiffré qui en résulte correspond aux principes d'IAS19 selon les estimations du management.

3.13.2.2 Analyses de sensibilité :

Une analyse de sensibilité quantitative pour des hypothèses significatives a été établie au 31 décembre 2020 comme suit :

Hypothèses	Taux d'actualisation		Augmentation des salaires futurs		Rotation	
Degré de sensibilité	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%
Impact sur le régime à prestations définies net dans le compte pension du passif	(10.719)	11.247	10.422	(9.752)	(870)	893

3.13.3 Cotisations définies

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Notons toutefois que, pour les cotisations versées, la loi imposait jusqu'à l'année 2015, un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 3,25 % sur les cotisations des employeurs et d'au moins 3,75 % sur les cotisations des salariés, le déficit éventuel étant à charge de l'employeur.

Fin décembre 2015, un changement dans la loi sur les pensions complémentaires a modifié le rendement minimum sur les actifs du régime. A partir de 2018, le rendement minimum correspond à un pourcentage du rendement moyen sur les 24 derniers mois des obligations linéaires à 10 ans.

Pour la valorisation IFRS, ces contrats sont considérés compte tenu des garanties minimums imposées par le législateur, comme des contrats de type « but à atteindre ».

Le montant des réserves telles que repris ci-dessus (EUR 50,5 millions) a été déterminé sur base de la technique dite « projected unit method ».

Les taux utilisés pour les calculs sont les suivants :

- 3,25 % de rendement sur les cotisations employés avant le 1/1/2016 ;

- 3,75 % sur les cotisations employeur avant le 1/1/2016 ;
- 1,75 % sur toutes les cotisations à partir du 1/1/2017.

3.13.4 Autres avantages au personnel

La diminution de la provision de prévisions est due à l'analyse interne des conditions de la CCT (Convention Collective du Travail) et des dispositions gouvernementales en vigueur ainsi que des règlements effectués durant l'année.

3.14 Composante des impôts différés

En milliers €	2020		2019	
	Par le bilan	Par le résultat	Par le bilan	Par le résultat
Pertes reportées	1.842	(106)	1.844	(1.316)
Provisions taxables	96.983	18.259	78.723	1.341
Provisions et autres différences temporaires	(8.883)	(1.159)	(7.621)	(98)
Pertes de valeur sur les actifs	-	-	-	(6)
Éléments relatifs aux assurances	594.669	(3.252)	491.074	(1.532)
Ajustement de la juste valeur sur les acquisitions	(18.653)	1.410	(20.063)	(1.103)
Provisions pour avantages du personnel	34.331	(1.384)	31.155	(2.183)
Plus-values sur les titres de placement	(894.270)	1.503	(773.825)	(1.569)
Autres	(7.168)	185	(7.353)	187
Net d'impôts différés (actif/ passif)	(201.151)	15.455	(206.063)	(6.280)

La première source importante d'impôts différés est l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers. Cet écart de juste valeur a pour effet la reconnaissance d'un montant net de EUR 894,3 millions d'impôts différés qui se présentent sous deux types c'est-à-dire les pertes de valeur et les plus-values. Les instruments financiers devant être revalorisés à la juste valeur selon la norme IAS 39, un impôt différé doit être enregistré sur la différence entre la valeur comptable (base imposable) et la juste valeur, hormis sur les ajustements d'actions et de SICAV pour les sociétés autres que assurances. Il n'y a pas de différence temporelle sur ces dernières étant donné que ces éléments ne sont pas taxables.

Une autre source importante correspond aux provisions taxables et pertes fiscales qui s'élèvent à EUR 98,8 millions après application du test de recouvrabilité. Celles-ci sont en forte augmentation par rapport à 2019 puisqu'elles comprennent les provisions actées dans le cadre de la régularisation fiscale initiée par Private Insurer.

Les provisions techniques comptabilisées en normes locales, mais non reconnues dans le référentiel IFRS (égalisation et catastrophe, clignotant, ...), constituent une autre source importante d'impôts différés. L'impact est en grande partie compensé par la comptabilité reflet traitée selon la norme IFRS 4. En conséquence, l'impact net s'élève à EUR 594,7 millions.

3.15 Autres passifs

3.15.1 Les passifs financiers – Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers, dans le champ d'application de IAS39 sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comme, prêts et emprunts ou comme dérivés selon ce qui est approprié. Le Groupe P&V détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale.

Tout passif financier est initialement comptabilisé à sa juste valeur, et dans le cas des prêts et emprunts, en tenant compte des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers du Groupe P&V comprennent les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaires, la valeur nette des actifs attribuables aux détenteurs des contrats d'assurances de type « branche 23 », les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les emprunts, les comptes créditeurs d'assurances et les instruments financiers dérivés.

Evaluations ultérieures

Les évaluations ultérieures de passifs financiers dépendent de leur classement comme suit :

➤ Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis dans le but d'être vendus dans un avenir proche. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés dans lesquels le Groupe P&V s'est engagé qui ne sont pas des instruments de couverture tels que définis par IAS39. Les dérivés incorporés séparés sont aussi classés comme détenus à des fins de

transaction à moins qu'ils ne puissent être classés comme instruments de couverture.

Le Groupe P&V a aussi désigné les contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire et la valeur nette de l'actif attribuable aux détenteurs de parts comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale. Les gains et pertes sur les passifs désignés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ Prêts et emprunts porteurs d'intérêts

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et emprunts porteurs d'intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêts effectifs. Les gains et pertes sont reconnus dans le compte de résultat quand les passifs sont dé-comptabilisés ainsi qu'au cours du processus d'amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime à l'acquisition et les autres frais ou coûts qui sont une partie intégrante de la méthode de taux d'intérêt effectif. L'amortissement à taux d'intérêt effectif est inclus dans le coût de financement dans le compte de résultat.

Dé-comptabilisation de passif financier

Un passif financier est dé-comptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultats.

En milliers €	2020	2019	Variation
Dettes subordonnées	400.049	400.080	(31)
Dettes financières	579.113	500.231	78.882
Autres dettes	203.919	141.036	62.882
Total	1.183.081	1.041.347	141.733

La valeur comptable nette des dettes subordonnées est de EUR 400,1 millions au 31 décembre 2020. La juste valeur est définie par IAS 39 comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La mesure de la juste valeur suppose aussi que la transaction ait lieu sur le marché principal où l'élément est négocié,

c'est-à-dire le marché qui enregistre la plus grande activité et le plus grand volume (IFRS 13). Dans ce cadre, la fair value des dettes subordonnées uniquement a été calculée car il s'agit de dettes à long terme dont les paramètres sont constants. Ceci n'est pas le cas pour les autres types de dettes. La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à EUR 443,0 millions au 31 décembre 2020.

En milliers €	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Emprunts subordonnés	400.049	442.984	400.080	431.682

Dans le cadre de la réorganisation de la structure des capitaux prudentiels du Groupe P&V, l'ensemble des emprunts subordonnés ont été convertis en un emprunt obligataire subordonné à 10 ans pour partie et en parts B pour le solde en 2018.

Les dettes financières ont augmenté de EUR 78,9 millions, passant de EUR 500,2 millions en 2019 à EUR 579,1 millions en 2020 essentiellement expliqué par l'augmentation de

l'encours des repo pour EUR 18,5 millions, ainsi que par la baisse de la valorisation des dérivés de EUR -61,7 millions.

Les autres dettes ont augmenté de EUR 62,9 millions, principalement par la provision pour autres risques et charges établie dans le cadre de la régularisation fiscale initiée par Private Insurer, compensé par la clôture des comptes de prêts hypothécaires.

3.15.2 Répartition et échéancier des autres passifs

Les autres passifs sont répartis ci-dessous entre le court et le long terme.

En milliers €	2020	2019	Variation
Passifs portant intérêts - à long terme			
Dettes subordonnées	390.000	390.000	-
Dettes financières	47.621	6.877	40.744
Autres dettes	34.009	16.821	17.188
Total passifs portant intérêts - à long terme	471.629	413.698	57.932
Passifs portant intérêts - à court terme			
Dettes subordonnées	10.049	10.080	(31)
Dettes financières	531.492	493.353	38.138
Autres dettes	169.910	124.216	45.694
Total passifs portant intérêts - à court terme	711.451	627.650	83.802
Total	1.183.081	1.041.347	141.733

Les dettes financières à long terme sont passées de EUR 6,9 millions en 2019 à EUR 47,6 millions en 2020. L'augmentation s'explique par la valorisation des dérivés de types Spreadlock qui ont une date d'échéance en 2022.

Les dettes financières à court terme sont passées de EUR 493,4 millions en 2019 à EUR 531,5 millions en 2020. Cette variation s'explique par les prêts de titres REPO et par la mise en place d'une couverture sur le portefeuille actions via une série d'options sur indice qui arriveront tous à échéance en janvier et février 2021.

3.15.2.1 L'échéancier des autres passifs

En milliers €	2020					Total
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	
Dettes subordonnées	10.049	-	390.000	-	-	400.049
Dettes financières	531.492	47.599	22	-	-	579.113
Autres dettes	169.910	34.005	3	-	-	203.919
Total	711.451	81.604	390.025	-	-	1.183.081

En milliers €	2019					Total
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	
Dettes subordonnées	10.080	-	390.000	-	-	400.080
Dettes financières	493.353	6.868	10	-	-	500.231
Autres dettes	124.216	15.855	966	-	-	141.036
Total	627.650	22.722	390.975	-	-	1.041.347

Dans les autres dettes, des provisions pour risques, coûts et contentieux ont été comptabilisées pour un montant de EUR 69,5 millions. Cette provision se trouve principalement dans la catégorie avec une date

d'échéance moins d'un an. Un montant de EUR 34 millions a été repris dans la catégorie avec une date d'échéance de 1 à 5 ans, étant donné leur caractère incertain et le fait que les

procédures judiciaires prennent souvent plus d'un an.

Le taux d'intérêt des dettes subordonnées est de 5,5 %.

La vaste majorité des dettes financières ne sont porteuses que d'une charge d'intérêt minimale au regard de l'échéance à 1 an et du niveau de taux actuellement observé sur les marchés financiers.

Les autres dettes ne sont pas porteuses d'intérêt.

L'échéancier repris ci-avant ne reprend pas de montants pour ces postes.

Au niveau des dettes subordonnées, la charge d'intérêt estimée annuelle est EUR 21,4 millions à un an et EUR 107,2 millions pour les 5 prochaines années.

3.15.3 Détail des provisions et autres dettes

Les autres dettes sont majoritairement des dettes commerciales, sociales et fiscales. Les fluctuations les plus importantes sont dues aux dettes commerciales.

Le détail des autres dettes est présenté ci-dessous :

En milliers €	2020	2019
Provisions	91.157	23.513
Impôts	17.618	15.601
Rémunération et charges sociales	39.958	39.669
Compte de régularisation	11.134	7.852
Dettes commerciales	44.052	54.401
Total des autres dettes	203.919	141.036

Les provisions ont augmenté de EUR 71,0 millions en 2020. Cette augmentation s'explique principalement par la provision pour régularisation fiscale de EUR 53,4 millions, d'une provision litige de EUR 7,4 millions et d'une provision pour la mise en run-off de la société Private Insurer de EUR 13,5 millions. La provision pour restructuration dans le cadre du plan Horizon 2020 a diminué de EUR 3,7 millions.

Les dettes fiscales ont augmenté de EUR 2,0 millions.

Les dettes sociales restent stables par rapport à 2019.

Les dettes commerciales ont diminué de EUR 10,3 millions expliqué essentiellement par la clôture des comptes de prêts hypothécaires (EUR - 9,9 millions) et une diminution des comptes d'attente de versements à affecter (EUR - 2,2 millions).

3.15.3.1 Détail des provisions

Les provisions pour risques et charges et les provisions pour litiges se présentent comme suit :

En milliers €	2020				2019			
	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total
Solde d'ouverture	617	917	21.979	23.513	539	917	30.964	32.421
Dotations	13.543	3.647	(168)	17.022	78	-	3.606	3.684
Utilisations	(617)	-	(6.099)	(6.716)	-	-	(5.051)	(5.051)
Excédents	-	(53)	(28)	(81)	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-	-	(7.540)	(7.540)
Variation de périmètre	53.362	4.056	-	57.418	-	-	-	-
Solde de clôture	66.905	8.567	15.684	91.157	617	917	21.979	23.513

La provision pour autres risques et charges a augmenté de EUR 66,3 millions suite à l'incorporation de la provision pour régularisation fiscale de EUR 53,4 millions et la constitution de la provision relative à la mise en run-off de la société Private Insurer de EUR 13,5 millions.

Dans le cadre des provisions pour litiges des nouvelles dotations ont été comptabilisées en 2020 pour EUR 7,7 millions.

Les autres provisions ont diminué de EUR 6,3 million en 2020, ce qui s'explique principalement par la diminution de la provision pour restructuration dans le cadre du plan Horizon 2020.

3.16 Instruments de couverture

Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

Le Groupe P&V classe les instruments financiers dérivés comme détenus à des fins de transaction sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture efficaces. Le Groupe P&V n'a pas d'instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture.

Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés et comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux de leur contrat hôte et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés qui remplissent la définition de contrats d'assurances sont traités et mesurés comme contrats d'assurances.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ultérieurement

à la comptabilisation initiale, ces instruments sont réévalués à la juste valeur.

Tout gain ou perte émergeant de changement de la juste valeur sur les dérivés sont pris directement dans le compte de résultat sauf en cas de « hedge accounting » (instruments dérivés de couverture).

➤ *Instruments financiers dérivés de couverture*

La règle de base de l'IAS39 est claire : une entreprise traite ses produits dérivés à la juste valeur (' fair value ') dans ses comptes IFRS. Si des changements produisent des variations de cette juste valeur, alors l'entreprise comptabilise cet impact dans le compte de résultat. Cependant, on relève une exception : l'utilisation de la comptabilité de couverture (Hedge Accounting).

IAS39 indique que l'entreprise, sous certaines conditions très spécifiques, peut comptabiliser le changement de la juste valeur du dérivé au même moment que la modification de la valeur

du sous-jacent. L'utilisation de la comptabilité de couverture par P&V implique que P&V doit périodiquement établir une documentation constatant l'efficacité de la couverture (présente et future). Pour cela, l'entreprise peut appliquer trois modèles :

Couverture de flux de trésorerie ;

Couverture de la juste valeur ;

Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. (Ce modèle n'est pas discuté plus loin).

➤ ***Couverture de flux de trésorerie***

Une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie se rapportant à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou lié à une transaction prévue hautement probable qui découlent des taux et des prix variables. Dans une couverture de cashflow, les flux de trésorerie variables sont fixés.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences (de la documentation de couverture au début de la relation de couverture et au niveau du test d'efficacité périodique), la société peut reporter la variation de la juste valeur du dérivé dans une composante distincte des fonds propres, « cash-flow hedge reserve », c'est-à-dire la réserve de couverture des flux de trésorerie. Toute inefficacité de la couverture est, quant-à-elle, comptabilisée dans le compte de résultat. Les montants qui sont repris dans le « cash-flow hedge reserve » (OCI) devront être reclassés des fonds propres vers le compte de résultat comme un reclassement dans la même période ou dans les périodes au cours desquelles la transaction de couverture prévue influence le compte de résultat.

➤ ***Couverture de juste valeur***

Une couverture pour limiter l'exposition aux fluctuations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'une exposition d'engagement ferme. La variation de la juste valeur est attachée à un risque spécifique et implique une incidence sur le bénéfice net.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences alors la société doit traiter les variations de la juste valeur du dérivé en compte de résultat. La modification de la valeur du sous-jacent doit également passer par le compte de résultat et de cette manière à limiter l'impact dans le compte de résultat de l'élément de couverture dans la mesure où il existe une relation totale d'efficacité de la couverture.

➤ ***Conditions de comptabilité de couverture***

Une société doit remplir les conditions suivantes :

La relation entre l'élément couvert et l'instrument dérivé doit être bien documenté. Ainsi que le but et la stratégie pour atteindre l'effet de couverture doit être formellement documentée et développée au plus tard quand la couverture prend effet. La stratégie correspond à la méthode utilisée pour démontrer l'efficacité de la couverture ;

La relation de couverture doit être efficace de manière prospective et rétrospective et les flux de trésoreries futurs doivent être hautement probables ;

Périodiquement, la relation de couverture doit être testée sur son efficacité. L'inefficacité est autorisée à condition que la relation de couverture atteigne un rendement compris entre 81 % - 125 % ;

La position couverte donne une exposition aux variations de flux de juste valeur ou de trésorerie qui pourrait avoir un impact sur le compte de résultat.

➤ ***Novation : Renouvellement des instruments de couverture***

Le renouvellement (novation) d'un dérivé désigné comme un instrument de couverture n'est pas être considéré comme un événement qui pourrait conduire à une cessation de la comptabilité de couverture si les critères suivants sont respectés :

- La novation est le résultat de la législation ou la publication des lois ou règlements
- Une ou plusieurs contreparties compensatoires remplacent leur contrepartie initiale
- Des changements dans les termes du nouvel instrument de couverture sont limités aux conditions nécessaires pour le remplacement de la contrepartie

Les changements comprennent des réformes à des contreparties centrales, ainsi que des intermédiaires tels que les membres compensateurs. Pour les novations qui ne répondent pas aux critères de cette exception, les entités devraient considérer les changements dans l'instrument de couverture par rapport aux critères de la décomptabilisation des instruments financiers («*derecognition*») et les conditions générales pour la poursuite de la comptabilité de couverture.

L'ajustement est applicable rétroactivement pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er Janvier 2014.

➤ **Discontinuité**

La comptabilité de couverture doit être interrompue si :

L'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ;

La couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture - par exemple, n'est plus efficace ;

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la transaction prévue ne va plus avoir lieu ;

Ou

L'entité annule la couverture.

Si la comptabilité de couverture pour les flux de trésorerie est interrompue car la transaction prévue ne va plus avoir lieu, alors les pertes et profits qui avaient été comptabilisés dans les capitaux propres doivent immédiatement être transférés dans le compte de résultat. Si la transaction doit toutefois avoir lieu, mais que la

relation de couverture a été interrompue, le montant reste alors enregistré dans les capitaux propres jusqu'au moment où la transaction couverte est comptabilisée dans le compte de résultat ou l'on s'attend à ce que la transaction prévue n'ait plus lieu.

➤ **Forward bonds de protection**

Un forward de protection est une vente "future" d'une obligation avec une échéance future contre un prix déjà fixé, afin de se protéger contre l'augmentation possible des taux d'obligations.

Une vente future répond à la définition d'une transaction prévue et d'une relation de couverture.

Une préoccupation à propos de la fluctuation des flux de trésorerie de ces ventes futures peut mener à fixer le prix de ces ventes. La vente future contre un prix fixe entre en ligne de compte pour le « cash-flow hedge accounting » car le montant qui sera reçu est variable. Le montant total qui sera reçu est la somme du montant déterminé et la valeur réelle de l'élément de couverture qui est reconnu comme actif et qui varie dans le temps.

Le "forward bond de protection" peut être considéré comme une couverture "all-in-one" ce qui implique qu'il n'y a pas d'inefficacité. Les changements dans la juste valeur sont portés dans une réserve "cash-flow de couverture" une composante distincte des fonds propres, l'OCI (Other Comprehensive Income).

Lors de la liquidation des forward bonds de protection, les profits et pertes cumulés dans la réserve des cash-flows de couverture seront comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ **Forward Swap**

Le swap forward est un swap de taux dont le départ se situe à une date future.

Le Groupe P&V a la possibilité de désigner des forward swaps comme des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (« hedge accounting ») sous les conditions suivantes. Le but de cette couverture est de garantir le

rendement de réinvestissement futur et on s'engage à acheter au terme du forward IRS un actif à taux fixe de la même durée que l'IRS. Le Groupe P&V a une politique d'investissement qui a pour conséquence l'achat régulier d'obligations répondant à cette condition et couvre donc des transactions futures (i.e. achats d'obligations à taux fixes) hautement probables. Le risque couvert est le risque de fluctuations du taux fixe auquel le Groupe P&V pourra investir dans le futur. L'inefficacité - devrait être calculée pour le risque de contrepartie – CVA et/ou DVA – sur l'IRS, durant sa vie, et celle-ci devrait aller en résultat- sauf avant l'échéance en fonction de la date de maturité de l'obligation dans laquelle l'investissement sera fait.

Après l'échéance du forward, le résultat réalisé lors du cash settlement de l'IRS demeure en OCI, et sera pris en résultat progressivement sur la durée de l'obligation achetée. Celle-ci devra être flaguée et donc si celle-ci est vendue avant son échéance, le montant encore en OCI à ce moment devra être transféré vers le résultat.

Compensation des actifs financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se compensent et le montant net est présenté dans les comptes annuels consolidés si, et seulement si, il y a un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il y a l'intention de régler sur une base nette, ou de réaliser les actifs et régler les passifs simultanément. Les revenus et dépenses ne se compenseront pas dans le compte de résultat consolidé sauf si cela est permis ou requis par une norme comptable ou interprétation, tel qu'indiqué spécifiquement dans les règles comptables du Groupe P&V.

Juste valeur d'instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont échangés de manière active sur le marché financier est déterminée sur base du prix d'offre coté pour les actifs et le prix de demande coté pour les passifs à la fermeture

des marchés au jour de clôture, sans aucune déduction pour les coûts de transaction.

Pour les instruments financiers où il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation appropriées. Ces techniques comprennent l'actualisation de flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels il existe des prix de marché observables, les modèles de fixation de prix des options, les modèles de crédit et autres méthodes d'évaluation pertinentes. Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation car les transactions de marché ou les données de marché en cours ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée en utilisant un modèle d'évaluation qui a été testé avec les prix ou données de transactions de marché réelles et en utilisant les hypothèses les plus adéquates représentant la meilleure estimation du Groupe P&V. Les modèles sont ajustés pour refléter l'écart entre les prix d'offre et de demande ainsi que le coût de dénouement de transaction, le risque de crédit de la contrepartie, la marge de liquidité et les limites du modèle. Aussi, les gains et pertes calculés quand de tels instruments sont enregistrés pour la première fois (Day One profit) sont différés et comptabilisés seulement quand les données sont observables ou lors de la dé-comptabilisation de l'instrument.

Pour la technique des flux de trésorerie actualisés, les flux de trésorerie futurs estimés s'appuient sur les meilleures estimations de la direction et le taux d'actualisation utilisé est un taux de marché lié à des instruments similaires. La juste valeur de dépôts à taux variables et au jour le jour avec des établissements de crédit est leur valeur comptable. La valeur comptable est le coût historique du dépôt augmenté des intérêts courus. La juste valeur de dépôts portant des intérêts fixes est estimée par la technique des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie attendus sont actualisés au taux de marché en cours pour des instruments similaires à la date de clôture.

Si la juste valeur ne peut pas être mesurée de manière fiable, ces instruments financiers sont mesurés au coût, étant la juste valeur de la compensation payée pour l'acquisition de ces investissements ou le montant reçu pour émettre le passif financier. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont aussi inclus dans le coût de l'investissement.

Les instruments de couverture donnés en garantie de passifs sont les obligations d'état

cédées dans le cadre d'opération de REPO pour un montant de EUR 500 millions.

3.17 Valorisation à la valeur de marché

Le Groupe P&V fournit les informations nécessaires afin d'apprécier les actifs et les passifs présentés dans le bilan consolidé et évalués à la valeur de marché :

En milliers €	Date d'évaluation	2020	2019	Hierarchie des juste valeurs
Actifs à la valeur de marché				
Immeubles de placement	31/12/2020	162.257	165.847	Niveau 3
Instruments financiers	31/12/2020	20.903.533	19.950.678	Note "Intruments financiers"
Passifs à la valeur de marché				
Dettes financières	31/12/2020	(579.113)	(500.231)	Note "Intruments financiers"

Comme repris ci-après, les évaluations des immeubles de placement sont réalisées par un expert externe et reconnu qui exploite des données, sous supervision du Groupe P&V qui dispose de la capacité à suivre l'évolution des paramètres utilisés par celui-ci.

Les immeubles de placement représentent une superficie de près de 100.000 M2 de

placement dont la plupart sont situés à Bruxelles – Centre.

Une étude est actuellement en cours pour la rénovation d'un des immeubles du Groupe.

En 2020, une grande partie des immeubles concernent des bureaux.

4 Notes relatives au compte de résultat consolidé

4.1 Primes

En milliers €	2020	2019
Primes brutes des contrats d'assurance et d'investissement		
Assurances Vie	883.672	899.352
Assurances Non-vie	762.801	714.808
Variation des provisions pour primes non acquises	(2.570)	(2.448)
Total des primes brutes	1.643.903	1.611.712
Primes cédées aux réassureurs des contrats d'assurance et d'investissement		
Assurances Vie	(1.156)	(1.293)
Assurances Non-vie	(38.933)	(39.593)
Variation des provisions pour primes non acquises	368	452
Total des primes cédées aux réassureurs	(39.721)	(40.434)
Primes nettes	1.604.182	1.571.278

Pour mémoire, comme repris dans nos principes comptables, la comptabilité de dépôt revient à ne pas reconnaître les primes sur contrats financiers sans participation bénéficiaire dans le compte de résultat mais directement au bilan.

Seuls les frais de gestion prélevés (« loadings » au client) sont reconnus en résultat.

Ceci est d'application pour les contrats de branche 23 sans garantie décès de même que pour les contrats branche 26 du Groupe P&V.

La même logique s'applique sur la variation de dettes financières (sans participation bénéficiaire) au passif ce qui laisse un résultat net inchangé.

Seule la présentation du résultat est dès lors impactée.

Les primes d'assurance Vie représentent 53,8 % des primes brutes du Groupe P&V.

Les primes brutes Vie diminuent suite à une diminution de l'encaissement en Vie Individuelle de 4,2 % partiellement compensée

par une hausse de l'encaissement en Vie collective de 3,4 %.

La croissance en volume des primes en assurance de groupe provient de la branche 21 (+4,4 % pour les primes récurrentes et -12,5 % pour les primes uniques).

Les primes brutes d'assurance Non-vie augmentent de EUR 48,0 millions.

Cette augmentation s'explique par une augmentation de l'encaissement de 6,6 % qui est principalement due à la croissance dans les segments des Entreprises et Accidents du Travail grâce à la réactivation de ces marchés. Une progression de l'encaissement est enregistrée dans tous les segments (Auto +5,8%, Particuliers +3,4%, Entreprises +13,8%, AT +10,8%, PJ +5,5%, Maladie +4,9%).

Les primes cédées aux réassureurs diminuent légèrement en 2020, toutes branches d'activités confondues. Les primes cédées aux réassureurs couvrent essentiellement des traités Non-vie.

4.2 Charges Techniques

En milliers €	2020	2019
(a) Indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance		
Contrats d'assurance Vie	620.631	593.690
Contrats d'assurance Non-vie	449.421	450.425
Total des indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance	1.070.052	1.044.115
(b) Parts cédées aux réassureurs		
Contrats d'assurance Vie	(362)	(20.791)
Contrats d'assurance Non-vie	(11.230)	(8.585)
Total des sinistres cédés aux réassureurs	(11.592)	(29.375)
Charges d'assurance - net	1.058.460	1.014.740
(c) Variations des provisions brutes de réassurance		
Variations dans les contrats d'assurance Vie	514.183	536.470
Variations dans les contrats d'assurance Non-vie	(22.678)	12.664
Variations des contrats d'investissement sans PB	(4.088)	23.342
Total des variations des provisions brutes de réassurance	487.417	572.477
(d) Variations des provisions cédées aux réassureurs		
Variations dans les contrats d'assurance Vie	(25)	20.301
Variations dans les contrats d'assurance Non-vie	9.745	9.066
(d) Total des variations des provisions cédées aux réassureurs	9.719	29.367
Autres charges techniques - net	497.136	601.844
Total des indemnisations et sinistres nets de réassurance	1.555.596	1.616.584

Les indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance (a) augmentent de EUR 26,0 millions ce qui s'explique par une hausse de EUR 27,0 millions pour les contrats d'assurance Vie et une diminution de EUR 1,0 millions pour les contrats d'assurance Non-vie.

En assurance Non-vie l'amélioration du résultat est essentiellement due à l'amélioration de la sinistralité liée aux mesures de confinement partiellement compensée par un coût de réassurance très élevé suite au peu d'intervention des réassureurs en 2020 mais des dégagements importants sur des anciens dossiers réassurés.

La part cédée aux réassureurs (b) est composée essentiellement de contrats d'assurance Vie qui diminuent de EUR 20,4 millions. Les contrats

d'assurance Non-vie augmentant de EUR 2,6 millions. La forte évolution en Vie (également retrouvée, mais en sens opposé, dans les variations de provisions) s'explique par la fin d'un contrat significatif de réassurance en 2019.

Les variations des provisions cédées aux réassureurs (d) diminuent fortement en 2020 pour les contrats d'assurance Vie (fin d'un contrat de réassurance). Pour les contrats d'assurance Non-vie, on remarque une légère hausse.

4.3 Produits financiers

En milliers €	2020	2019
Produits d'intérêts	357.480	356.363
Dividendes reçus	25.318	32.902
Actifs financiers disponibles à la vente	382.798	389.265
Produits d'intérêts sur les prêts et créances	50.217	45.931
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2	589
Autres produits financiers divers	34.033	27.625
Plus-values réalisées sur placements (1)	150.869	94.995
Reprise de corrections de valeur	81.893	9.419
Produits des placements leasing	6.998	6.902
Produits sur terrains et constructions	9.005	11.936
Total produits de placements	715.817	586.661
<i>Produits financiers - avant effets positifs des marchés et plus-values réalisées</i>	<i>466.607</i>	<i>475.070</i>
<i>Produits financiers - effets positifs des marchés et plus-values réalisées</i>	<i>249.210</i>	<i>111.591</i>
	715.817	586.661

Les éléments « avant marché » du résultat financier présentent les charges et produits d'instruments financiers pour lesquels l'entreprise peut raisonnablement attendre et estimer l'amplitude d'un exercice à l'autre (dividendes d'actions, revenus de fonds sur placements, intérêts sur obligations...).

Les éléments « marché » correspondent aux variations dues aux effets marchés pour la partie passant par le résultat (pertes de valeurs, plus et moins-values réalisées...).

Les produits de placements comprennent les produits d'intérêts, les reprises de corrections de valeur, les plus-values réalisées sur placements, ainsi que les produits sur terrains et constructions.

Les produits d'intérêts sur les actifs disponibles à la vente ont augmenté de EUR 1,1 million.

Par contre, le montant des dividendes reçus a diminué de 7,6 millions en 2020 par rapport à 2019. En effet, le montant des dividendes distribués par les sociétés cotées ont fortement été impacté par la crise Covid. Cet effet est atténué par les revenus reçus sur les fonds d'investissement.

Les plus-values réalisées sur placements (1) sont constituées de plus-values sur obligations et sur actions principalement et ont augmenté de EUR 55,9 millions par rapport à 2019.

Les reprises de corrections de valeur concernent principalement la variation positive de la valeur de marché des produits dérivés.

Le montant des reprises de correction de valeur sur les obligations concerne la comptabilisation de l'effet de l'indexation pour les obligations index-linked.

4.4 Charges Financières

En milliers €	2020	2019
Charges d'intérêts sur découvert bancaire	(372)	(2.015)
Emprunt courant	(372)	(2.015)
Frais de banque	(37)	(29)
Autres charges financières	(24.760)	(25.819)
Moins-values réalisées sur placements	(2)	(43.768)
Intérêts sur emprunts	(21.419)	(21.047)
Charges des dérivés	(102.147)	(26.235)
Reduction de valeur sur actions et sicavs	(25.969)	(11.611)
Frais et charges de gestion	(37.135)	(13.509)
Total des charges financières	(255.607)	(115.938)
<i>Charges financières - avant effets négatifs des marchés et moins-values réalisées</i>	<i>(46.662)</i>	<i>(53.103)</i>
<i>Charges financières - effets négatifs des marchés et moins-values réalisées</i>	<i>(208.945)</i>	<i>(62.835)</i>
	(255.607)	(115.938)

Les charges financières consistent en charges d'intérêts bancaires, frais bancaires, corrections de valeur, moins-values réalisées sur placements, etc.

Les moins-values réalisées sur placements ont augmenté de EUR 28,1 millions par rapport à 2019. Ceci s'explique par la décision de désinvestir une partie du portefeuille actions.

Le montant repris dans la rubrique « charges des dérivés » est impactée par la variation négative des valorisations des produits dérivés.

La mise en place d'un nouveau produit visant à couvrir la valeur des actions a eu un impact de EUR -24,8 millions.

Sous la rubrique « réduction de valeurs sur actions et sicav's » sont repris les montants faisant l'objet d'un impairment en application des règles comptables IFRS du Groupe P&V. Les impairments sur actions représentent EUR 16,8 millions et ceux sur les sicav's EUR 9,2 millions.

En milliers €	2020	2019
Plus-values réalisées	149.802	91.995
Moins-values réalisées	(41.949)	(13.553)
Actifs financiers disponibles à la vente	107.852	78.442
Plus et moins-values réalisées sur investissements	(30)	(262)
Autres plus et moins-values réalisées	(721)	1.142
Total des plus et moins-values réalisées	(1)+(2)	107.101
		79.322

Au niveau des actifs financiers disponibles à la vente, les plus- et moins-values sont en augmentation. Les « plus et moins-values réalisées sur investissements » représentent le

gain ou la perte réalisé lors d'une vente d'une immobilisation corporelle ou incorporelle.

4.5 Charges administratives et opérationnelles

En milliers €	2020	2019
Frais d'acquisition	176.711	156.276
Autres frais généraux sur frais d'acquisition	61.886	61.788
Charges sur contrats leasing	3.443	2.975
Frais d'administration	183.719	134.344
Frais de gestion branche 23	1.031	798
Commissions de réassurance et participations aux bénéfices	(6.403)	(5.745)
Autres	110	92
Total des autres charges opérationnelles et administratives	420.496	350.527

Les variations des charges opérationnelles et administratives (EUR 70,0 millions) sont principalement justifiées par une augmentation de EUR 49,4 millions ou 36,8 % des Frais administratifs. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que, contrairement à 2019, en 2020 un impairment sur le projet IT « Non Life Business Transformation » a été acté

pour un montant de EUR 23,8 millions ainsi qu'une forte augmentation des frais de consultance relatif aux investissements fait par le Groupe dans le cadre de la digitalisation des processus. L'intégration dans le scope de consolidation des sociétés Vander Haegen et Private Insurer a également généré une hausse de EUR 11,9 millions.

4.6 Quotepart du résultat des entreprises associées

Le résultat des entreprises mises en équivalence a augmenté de EUR 1,1 million.

Ceci représente principalement l'impact du résultat de l'année 2020.

4.7 Autres produits/charges

Cette rubrique reprend la dotation de la provision relative à la mise en run-off de la société Private Insurer de EUR 13,6 millions, ainsi que l'impairment sur le goodwill reconnu

lors de l'acquisition de la société Private Insurer de EUR 70,7 millions. Les commissions et autres revenus restent quant à elles stables par rapport à 2019.

4.8 Charges d'impôts/revenus dans le compte de résultat

La ventilation des charges d'impôts s'établit comme suit :

En milliers €	2020	2019
Impôts exigibles	(8.357)	(9.853)
Impôts différés	15.455	(6.280)
Total de la charge d'impôts sur le résultat	7.098	(16.133)

Le total des charges d'impôts sur le résultat a diminué de EUR 23,2 millions (de EUR 16,1 millions en 2019 à EUR - 7,1 millions en 2020). Les impôts exigibles et impôts différés sont en baisse. Le résultat taxable est passé de

EUR 79,5 millions en 2019 à EUR 13,5 millions en 2020.

4.8.1 Impôts exigibles

Les actifs et passifs d'impôt exigibles pour l'exercice en cours sont évalués au montant qu'on s'attend à payer ou à recouvrer de l'administration fiscale. Les taux d'imposition et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe P&V est actif et génère des revenus imposables.

L'impôt exigible ayant trait à des éléments comptabilisés soit en autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres, sera comptabilisé en autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat.

En milliers €	2020	2019
Impôt sur le revenu	(8.237)	(10.206)
Ajustements sur exercice antérieure	36	(3)
Autres taxes	(156)	356
Total impôts exigibles	(8.357)	(9.853)

Les charges d'impôts exigibles diminuent de EUR 1,5 million par rapport à celles de l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par la diminution du résultat

taxable de EUR 66 millions. Pour rappel l'intégralité du solde des reports a été absorbé en 2019.

4.8.2 Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre, d'une part, la base fiscale des actifs et des passifs et, d'autre part, leur valeur comptable au bilan.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

Dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale du goodwill ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale) ;

Pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, lorsqu'un contrôle de l'échéance de renversement des différences temporelles est possible et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf :

Quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou la perte fiscale) ;

En ce qui concerne les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, l'actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant permette de tirer parti de l'avantage de ces actifs, en tout ou en partie. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réestimés à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt qui sera d'application de manière continue en 2020.

Suite à la réforme fiscale prévue par le législateur par la Loi du 25 décembre 2018 portant réforme de l'impôt des sociétés, le

calcul des impôts différés a tenu compte de la dégressivité des taux pour les années futures.

L'impôt différé relatif aux éléments comptabilisés hors résultat est comptabilisé hors résultat. Les éléments d'impôt différé sont comptabilisés en corrélation avec la transaction sous-jacente soit en autres éléments du résultat global, soit directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible avec les passifs d'impôt exigible et lorsque cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même administration fiscale.

En milliers €	2020	2019
Naissance ou renversement des différences temporelles	15.455	(6.280)
Total impôts différés	15.455	(6.280)

Le retraitement sur les impôts différés concerne principalement l'activation d'impôts différés (i) sur déficits reportables (ii) sur les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable IFRS (iii) sur les retraitements dans les comptes consolidés. Le résultat des impôts différés est principalement influencé par l'écart entre la valeur comptable

et la juste valeur des instruments financiers qui représente un impact de EUR 1,5 million en 2020 contre EUR -1,6 million en 2019 (voir note 3.14). Une autre influence importante concerne les différentes provisions techniques enregistrées en normes locales et non reconnues en IFRS.

4.8.3 Rapprochement entre la charge d'impôt et le taux d'impôt applicable

En milliers €	2020	2019
Impôt des sociétés de l'exercice en cours	(8.357)	(9.853)
Impôts différés	15.455	(6.280)
Impôt des sociétés et ID	7.098	(16.133)
Résultat après impôt	20.590	63.366
Résultat théorique taxable	13.492	79.499
Taux normal Belgique	25,00%	29,58%
Charge d'impôt théorique	(3.373)	(23.516)
Taux normal Etranger (en %)	-	26,76%
Ecart taux normal Belgique / Etranger (en %)	-	2,82%
Incidence diff. taux normaux Belgique/Etr.	-	-
Produits exonérés d'impôts, y compris des moins-values	1.504	8.791
Dépenses non admises et revenus définitivement taxés	5.277	(5.653)
Intérêts notionnels	-	112
Autres postes	3.690	4.133
Produit (charge) d'impôt réel	7.098	(16.133)
Taux d'impôt effectif moyen	-52,61%	20,29%

Le taux d'impôt effectif moyen de l'année 2020 s'élève à - 52,61 % contre 20,29 % l'année précédente. Le taux d'effectif moyen est impacté essentiellement par des produits

exonérés d'impôts liés aux plus-values réalisées sur le portefeuille actions, ainsi que par la variation sur les dépenses non admises et revenus définitivement taxés.

4.9 Dividendes

Pour l'exercice 2020, il sera proposé à l'Assemblée Générale de distribuer EUR 0,3 million à la Fondation P&V et à l'ASBL Assuraccess dont l'objet social est de favoriser

l'accès à l'assurance, ainsi que EUR 4,3 millions aux autres coopérateurs détenant les parts A, B et C. Le solde du résultat fera l'objet d'une affectation au résultat reporté.

5 Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière

5.1 Parties liées

Une **partie liée** est une personne ou une entité liée à une entité préparant ses états financiers :

(a) Une personne (ou un membre proche de la famille de cette personne) est liée au Groupe P&V si cette personne contrôle l'entité ou exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur le Groupe P&V ou fait partie des principaux dirigeants de P&V ou de sa société mère ;

(b) Une entité est liée à P&V si l'une des conditions suivantes s'applique :

- 1 L'entité et P&V sont membres du même groupe ;
- 2 Une entité est une entreprise associée de l'autre entité ;
- 3 Les deux entités sont des co-entreprises du même tiers ;

- 4 L'entité est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour les employés de P&V ou une entité liée à P&V ;
- 5 L'entité est contrôlée par une personne identifiée sous (a).

Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix est facturé ou non.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

La rémunération inclut tous les avantages du personnel (selon la définition avancée dans IAS19 Avantages du personnel). Les avantages

au personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité. La rémunération inclut les paiements fondés sur des actions.

5.1.1 Liste des parties liées

Le tableau suivant fournit la liste des parties qui sont liées au Groupe P&V, exception faite de ses filiales consolidées. Ces entités sont liées au Groupe P&V car il s'agit de la maison mère ultime (MMU), des associés (ASS) ou des co-entreprises (COE) du même groupe ainsi que des principaux dirigeants de P&V (MC). Les sociétés Multipar et Multipharma Group ont fusionné en 2019.

Nom	Partie liée	Pays de constitution	Opération commerciale principale	2020	2019	2018
				% de participation		
S.C. PSH	MMU	Belgique	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime
Multipar	ASS	Belgique	Promouvoir, organiser et réaliser la production, l'achat et vente de produits pharmaceutiques, ainsi qu'établir et exploiter tous les établissements en rapport avec son objet.	-	-	48,88%
Multipharma Group S.C.	ASS	Belgique	Toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à la pharmacie.	48,89%	48,89%	48,32%
Ima Benelux S.A.	COE	Belgique	Toutes prestations d'aide et d'assistance en faveur de personnes, qu'elles soient en déplacement ou à leur domicile, toutes études et conseils se rapportant directement ou indirectement aux domaines ci-dessus.	33,00%	50,00%	50,00%
Membres du comité de direction	MC		Voir liste ci-dessous.	-	-	-

La liste des administrateurs et membres exécutifs est reprise ci-après :

Nom	Pays de résidence	Statut	Modifications des mandats
Hilde Vemaillen	Belgique	Présidente du Comité de Direction et administrateur	
Martine Magnée	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Philippe De Longueville	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Johan Dekens	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Sophie Misselyn	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Michel Lüttgens	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	

Au niveau des administrateurs non exécutifs le lecteur est renvoyé à la liste reprise au point

« 5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques » du présent rapport.

5.1.2 Transactions conclues avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont réalisées au prix de marché. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe P&V n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. Cette évaluation est effectuée lors de chaque clôture en examinant la situation

financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

A noter qu'aussi bien en 2019 qu'en 2020, il n'existe aucune créance ou dette envers les parties liées.

Enfin, il n'y a eu aucune transaction avec des parties liées en 2020.

5.1.3 Compensations aux parties liées : Comité de Direction

Le tableau ci-dessous résume les sommes attribuées par le Groupe P&V au titre des rémunérations de toutes natures et autres

avantages accordés aux membres du Comité de Direction au titre de chacun des exercices présentés.

En milliers €	2020	2019
Avantages à court terme	2.139	1.817
Avantages postérieurs à l'emploi	1.130	410
Total compensation des membres du comité de direction	3.269	2.227

Les avantages à court terme incluent le montant des rémunérations versées aux membres du Comité de Direction.

correction a été comptabilisée sur ces avantages afin de rectifier les montants de 2018 et 2019 qui avaient été sous-estimés.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent au montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées à des fins de versement des pensions du Comité de Direction. Au cours de l'année 2020 une

Le montant des rémunérations et des jetons de présence attribués aux administrateurs non exécutifs sur base d'une participation aux réunions des Conseils est le suivant :

En milliers €	2020	2019
Jetons de présence	443	360

5.1.4 Intérêt opposé

Le Conseil d'administration n'a pas été appelé à prendre une décision ou à se prononcer sur une opération génératrice de conflit d'intérêt

direct ou indirect de nature patrimoniale opposé à l'intérêt de la société dans le chef d'un administrateur.

5.2 Objectifs et politiques de gestion des risques

5.2.1 Dispositif de gestion des risques.

Le Groupe P&V a mis en place un dispositif de Gestion des risques qui comprend l'ensemble des stratégies, processus et procédures nécessaires pour identifier, suivre, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels le Groupe P&V est ou pourrait être exposé ainsi que les interdépendances entre ces risques, au niveau individuel et agrégé. Ce dispositif s'articule autour des dimensions suivantes :

Un ensemble structuré de politiques de risque de niveau stratégique, tactique et opérationnel définit le cadre des règles qui régissent la gestion des risques. Elles couvrent l'ensemble des risques du Groupe P&V.

Les politiques contribuent à préciser le lien entre les objectifs du Groupe P&V et la stratégie de gestion des risques.

Au niveau de sa structure de gestion, P&V Assurances a organisé une séparation entre d'une part, la conduite des activités qui est confiée à un Comité de direction et d'autre part, la définition de la stratégie générale qui revient au Conseil d'administration.

- Le Comité de direction est chargé de la gestion opérationnelle de P&V Assurances, de la mise en œuvre du système de gestion des risques et de la mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle adéquate, dans les limites de la stratégie générale définie par le Conseil d'administration. Cette gestion opérationnelle se concrétise par un transfert de compétences du Conseil d'administration au Comité de direction et englobe toutes les compétences de direction du Conseil d'administration, à l'exception de celles explicitement

réservées par la loi au Conseil d'administration.

- Le Conseil d'administration définit la stratégie générale de l'entreprise, la politique en matière des risques et exerce la surveillance des activités de l'entreprise. D'une manière générale, il pose tous les actes qui lui sont réservés en vertu du Code des sociétés.

Plusieurs comités spécialisés du Conseil d'administration ont été mis en place :

- Le Comité d'audit et des risques, lequel :
 - Exerce les missions qui lui sont dévolues par l'article 49 de la Loi Solvabilité II. Il s'assure du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.
 - Conseille le Conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs et assiste le conseil d'administration dans sa fonction de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le comité de direction.
- Le Comité de rémunération a pour mission d'assister le conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique de rémunération des administrateurs et membres du Comité de direction.

- Le Comité de nomination a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique Fit & Proper des administrateurs et membres du Comité de direction.

Le Comité d'audit et des risques est majoritairement composé d'administrateurs indépendants.

Collectivement, les membres du Comité d'audit et des risques disposent d'une compétence générale dans le domaine des activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit. Au moins un de ses membres dispose d'une compétence individuelle en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'Audit et des risques disposent individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de l'entreprise.

Dans le souci permanent d'optimisation de son fonctionnement, le Conseil d'administration effectue tous les ans une évaluation de son effectif, de sa composition et de son fonctionnement. Lors de cette évaluation, le Conseil d'administration procède notamment à l'évaluation de ses besoins et ceux de ses Comités spécialisés en termes de connaissances, expériences et spécialisations au regard du profil de compétences collectif défini pour le Conseil d'administration. Il s'assure en outre que les administrateurs consacrent le temps nécessaire à l'exercice de leur mandat et continuent à justifier de l'honorabilité professionnelle requise pour la fonction.

Les principes appliqués quant à la politique de rémunération des administrateurs et membres du Comité de Direction sont les suivants :

- La rémunération des administrateurs et des membres du Comité de direction est déterminée par le Conseil d'administration sur avis du Comité de rémunération.

- La rémunération des administrateurs non exécutifs (en ce compris les administrateurs indépendants) consiste en une rémunération fixe et en jetons de présence pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle ils ont assisté. Les membres des comités spécialisés bénéficient d'une rémunération fixe et de jetons de présence supplémentaires dont le montant varie selon le comité auquel ils appartiennent. Le montant des jetons de présence et des rémunérations fixes peut être réévalué en fonction de l'évolution du marché et de l'évolution des responsabilités. Il n'est aucunement lié aux résultats de l'entreprise.

- La rémunération des membres du Comité de Direction est axée sur la collégialité et s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace des risques. Elle se compose :

- d'une rémunération fixe déterminée en fonction des niveaux pratiqués sur le marché. Le montant de cette rémunération est identique pour chaque membre du Comité de direction, hormis le Président qui bénéficie à ce titre d'une rémunération supérieure ;
- d'une rémunération variable déterminée sur la base d'une évaluation a posteriori effectuée en fonction de la situation de l'entreprise et de la qualité de sa gestion. La rémunération variable est de maximum 25 % de la rémunération fixe.

Depuis l'exercice 2020, un système de report de paiement de la rémunération variable est appliqué. Il consiste à retenir 42% de la rémunération variable dont le paiement sera échelonné sur une période de 3 ans.

En tout état de cause, la rémunération variable (en ce compris sa partie différée) n'est acquise que si la situation financière du Groupe P&V le permet. Par conséquent, aucune variable ne sera allouée, ni la partie différée payée, aux membres du Comité de direction si le ratio de SCR consolidé du Groupe P&V est inférieur à la limite de tolérance de l'appétence au risque.

5.2.1.1 Les instances

Au 31 décembre 2020, les instances du Groupe P&V étaient composées comme suit :

Conseil d'administration

(*) Administrateur indépendant

Administrateurs non exécutifs :

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Filip ABRAHAM (*)
- Paul CALLEWAERT
- Victor FABRY
- Yves GODIN
- Patrick MARNEF
- Inge NEVEN (*)
- Françoise PERONNET
- Jean-Paul PHILIPPOT (*)
- Anne-Marie ROUMIEUX (*)
- Alain THIRION
- Bruno THIRION
- Patrick VERERTBRUGGEN
- Nico WYCKAERT

Administrateurs exécutifs :

- Philippe DE LONGUEVILLE
- Martine MAGNEE
- Hilde VERNAILLEN
- Sophie MISSELYN
- Johan DEKENS
- Michel LÜTTGENS

Comité d'audit et des risques

- Jean-Paul PHILIPPOT (*), Président
- Filip ABRAHAM (*)
- Victor FABRY
- Patrick MARNEF
- Inge NEVEN (*)
- Anne-Marie ROUMIEUX (*)

Comité de rémunération

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Victor FABRY
- Jean-Paul PHILIPPOT (*)

Comité de nomination

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Paul CALLEWAERT
- Patrick MARNEF
- Jean-Paul PHILIPPOT (*)
- Alain THIRION
- Nico WYCKAERT

Comité de Direction

- Hilde VERNAILLEN, Président
- Johan DEKENS
- Philippe DE LONGUEVILLE
- Michel LÜTTGENS
- Martine MAGNEE
- Sophie MISSELYN

Commissaire

KPMG Réviseurs d'entreprise représentée par Karel TANGHE

5.2.1.2 Gouvernance des risques

Les chartes et politiques précisent la gouvernance en place au sein du Groupe P&V. Celle-ci a été définie de manière à assurer une cohérence entre la stratégie de gestion des risques et sa mise en œuvre concrète sur le terrain notamment via l'intégration du Dispositif de Gestion des risques aux processus organisationnels et décisionnels et cela à tous les niveaux de prise de décision.

5.2.1.3 Méthodologies

Les chartes et politiques décrivent les méthodes employées dans le cadre de la gestion et l'évaluation des risques tant quantitative que qualitative.

Conformément à la politique de Gestion des Risques Non Financiers, l'évaluation qualitative des risques repose principalement sur un processus d'évaluation des risques et de la qualité des contrôles opérationnels par les équipes opérationnelles mêmes (« Internal Control / Risk and Control Self-Assessment »). Ce processus est aussi un composant clé du processus ORSA décrit dans la Politique ORSA.

En termes d'évaluation quantitative des risques, le Groupe P&V a, dans la cadre du Pilier I relatif à Solvabilité II, opté pour l'approche standard tout en vérifiant dans le cadre de l'ORSA la pertinence pour le Groupe P&V des hypothèses sous-tendant la formule standard. Cette approche est décrite dans la Politique ORSA.

5.2.1.4 Mise en œuvre et opérations

Les chartes, politiques, guidelines et autres notes d'instructions et procédures décrivent la manière dont le Dispositif de Gestion des risques est appliqué sur le terrain.

La mise en œuvre et l'application au niveau des activités opérationnelles de l'entreprise du Dispositif de Gestion des risques sont basées sur un strict respect des rôles et responsabilités des 3 lignes de défenses.

5.2.1.5 Reporting

Les différentes politiques décrivent les rapports mis en place pour assurer une gestion active, cohérente et transparente des risques concernés ainsi que les destinataires de ces rapports.

Parmi ces rapports figurent notamment les rapports ORSA, RSR et SFCR à destination du Comité de Direction et du Conseil d'administration qui permettent d'évaluer le niveau et l'évolution du profil de risque de

l'entreprise vis-à-vis de sa capacité d'absorption des risques en tenant compte de son appétence au risque.

5.2.1.6 Revue

Le Dispositif de Gestion des risques intègre une revue périodique par le Comité de Direction, au moins une fois par an, de son efficacité au regard des objectifs poursuivis, tant stratégiques que réglementaires. Ses conclusions sont notamment reprises dans son rapport annuel relatif à l'efficacité de la gouvernance.

5.2.2 Principaux risques et incertitudes

Le schéma ci-après reprend de manière synthétique les risques auxquels le Groupe P&V est soumis tels qu'identifiés dans le cadre des évaluations périodiques des risques, et en particulier dans le cadre de sa propre évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Risque d'Assurances en Non-Vie	Risque d'Assurances en Vie	Risque d'Assurances en Santé	Risque Marché	Risque de Défaut / Contrepartie	Risque Opérationnel	Risque de Liquidité	Risque Stratégiques et de Réputation
Primes et Provisionnement	Mortalité	Santé SLT	Taux d'intérêt	Réassurance	Opérationnel	Financement	Stratégique
Catastrophe Non-Vie	Longévité	Santé Non-SLT	Actions	Instruments Dérivés	Conformité	Liquidité de marché	Réputation
Chute	Frais Vie	Catastrophe	Immobilier	Autres	Risque Modèle		
	Rachat		Spread				
	Catastrophe Vie		Change				
			Concentration				
			Base				

Schéma - Taxonomie des risques du Groupe P&V

Un ensemble structuré de politiques de risque de niveau stratégique, tactique et opérationnel définit le cadre des règles qui régissent la gestion des risques. Elles couvrent l'ensemble des risques de la taxonomie du Groupe P&V.

Nous sommes encore au milieu d'une pandémie du Covid-19 qui a commencé en mars 2020 et dont la fin n'est actuellement pas

encore connue malgré certaines évolutions positives dont l'arrivée de vaccins et la mise en place d'une vaccination progressive des populations. Cette pandémie continue à toucher profondément toutes les activités financières, industrielles et commerciales dans le monde. Dès le début de la pandémie, le Groupe P&V a tout mis en œuvre pour préserver la santé de ses collaborateurs et

garantir la continuité des services qu'il fournit à ses partenaires de distribution et clients. La cellule de crise BCP (Business Continuity Plan) a été activée et continue encore aujourd'hui à monitorer de façon régulière l'évolution de la pandémie et ses conséquences et prend, le cas échéant, les actions nécessaires pour assurer la continuité des activités et la sécurité des collaborateurs.

Grâce aux actions et aux investissements qui avaient déjà été entrepris afin de permettre aux services qui n'avaient pas été encore entièrement digitalisés de faire du télétravail, plus de 95% de nos collaborateurs sont passés au télétravail dès l'entrée en vigueur des mesures de confinement. Dans cette situation inédite, nous avons aussi été particulièrement attentifs au soutien apporté à nos managers et au bien-être des collaborateurs (voir pour plus de détails le rapport non financier 2020). Nous avons ainsi introduit une certaine flexibilité dans l'organisation du travail pour répondre au mieux aux besoins personnels et familiaux.

Grâce à ces initiatives, tous les collaborateurs sont restés actifs et le Groupe P&V n'a pas fait usage de mesures de chômage temporaire prévues par le gouvernement pour soutenir les entreprises.

En ce qui concerne l'impact de la pandémie sur nos activités d'assurances, grâce aux mesures gouvernementales prises pour soutenir les particuliers et les entreprises, nous n'avons pas constaté, en 2020, d'impact négatif sur notre encaissement. Nous estimons en revanche qu'un impact pourrait être plus visible en 2021 mais nous ne pouvons à ce jour le quantifier.

Les effets de la pandémie se sont fait sentir à deux niveaux, d'une part un effet positif sur la sinistralité en non-vie et ce principalement en auto ou les mesures de confinement ont contribué à réduire fortement le nombre de sinistres et d'autre part sur les résultats financiers qui ont été impactés négativement par la volatilité des marchés et l'absence de dividendes sur une partie du portefeuille actions. Ces éléments n'ont pas eu d'impact majeur sur la liquidité et la solidité financière du groupe P&V. La crise Covid-19 contribue

en revanche à un maintien, pour une période plus longue, d'un environnement de taux bas qui reste un environnement défavorable pour la rentabilité à long terme des compagnies d'assurances.

5.2.2.1 *Risques de marché*

Il s'agit du risque lié au niveau ou à la volatilité du prix de marché des instruments financiers ayant un impact sur la valeur des actifs et des passifs de l'entreprise concernée. Ils reflètent adéquatement la non-congruence qui existe structurellement entre les actifs et les passifs. Les risques de marché les plus importants pour le Groupe P&V sont décrits ci-après.

La gestion de ces risques ainsi que du risque de liquidité est encadrée par une politique d'investissement et ALM qui fixe notamment les cibles et bornes d'allocation stratégique des différentes classes d'actif. L'allocation stratégique des actifs est établie de manière à optimiser sur le long terme le couple risque / return sous certaines contraintes contractuelles, commerciales et réglementaires compte tenu du cadre d'appétence au risque du Groupe P&V.

Cette politique comprend également un ensemble de limites pour gérer les risques de crédit et de concentration.

- Le risque sur taux d'intérêt :

Il s'agit du risque de pertes résultant des mouvements des taux d'intérêt et de leur impact sur les flux de trésorerie futurs. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence sur l'actif et le passif de telle sorte que l'impact des variations des taux d'intérêt sur la valeur économique de l'entreprise dépendra de la façon dont les actifs et les passifs sont matchés.

- Le risque sur actions :

Il s'agit du risque de pertes en capital induit par la baisse du cours des actions détenues en portefeuille. Le risque sur actions est également relatif à l'absence de rendement sur ce poste d'actif par l'absence de dividendes distribués non compensée par une augmentation

suffisante de la valeur de marché de l'actif.

- Le risque de spread de crédit :

Ce risque est lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

5.2.2.2 Risques d'assurance

La gestion de ces risques est encadrée par une politique d'assurance et par une politique de réassurance. La politique d'assurance définit le cadre et les attentes en matière de design de produit et définit le cadre de la gestion des risques d'assurance. Elle sert de fil conducteur aux différentes politiques de produits d'assurance qui constituent à leur tour un outil guidant l'activité sur le plan commercial, au niveau technique et opérationnel et en termes de gestion des risques.

Les risques d'assurance Non-vie se composent :

- du risque que les primes demandées aux assurés ne soient pas suffisantes ;
- du risque que les provisions techniques servant à couvrir les engagements vis-à-vis des assurés (principalement les futurs sinistres et prestations de pension) ne soient pas suffisantes ;
- du risque de catastrophe impliquant de nombreux assurés ;
- du risque lié aux chutes des contrats, c'est-à-dire les contrats non-renouvelés.

Les risques d'assurance Vie comprennent :

- le risque que le nombre de décès couverts par des contrats soit supérieur aux évaluations ;
- le risque que l'espérance de Vie des assurés couverts par un contrat pension soit supérieure aux évaluations ;
- le risque lié aux frais futurs de gestion des contrats qui peuvent être supérieurs aux budgets ;

- le risque lié aux chutes des contrats, c'est-à-dire les contrats résiliés avant échéance ;
- le risque de catastrophe impliquant de nombreux assurés ;

Les risques d'assurance Santé sont de même nature que les risques d'assurance Vie et d'assurance Non-vie.

5.2.2.3 Risque d'assurance Vie et santé « rente »

Les principaux risques concernés pour le Groupe P&V sont les suivants :

- Risque de mortalité :
Le risque de mortalité est lié à une augmentation du montant des indemnités que la compagnie doit payer qui résulterait du fait que les assurés ne vivent pas aussi longtemps que prévu. Cela peut notamment survenir pour des contrats de type assurances temporaires et soldes restant dus.
- Risque d'invalidité-incapacité
Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité. Dans nos portefeuilles d'assurance, cela concerne principalement des garanties complémentaires comprises dans certains contrats d'assurance Vie.
- Risque de dépenses :
Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance Vie. Il s'agit d'un risque relativement important par rapport aux autres risques d'assurance en Vie compte tenu du niveau des frais généraux relatifs à l'activité en question.
- Risque de rachat :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de réduction, d'échéance et de rachat des polices.

- Risque de catastrophe :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou irréguliers, qui pèse sur les hypothèses en matière de prix et de provisionnement. Il s'agit essentiellement d'un risque de cumul.

- Risque fiscal :

Le risque et les incertitudes liés aux évaluations menées lors de la régularisation fiscale entamée par sa filiale Private Insurer et à la récupération de l'impôt y associée, ceci pouvant impacter les provisions pour risques financiers comptabilisées dans P&V.

5.2.2.4 *Risque d'assurance Non-vie et santé autre que rente*

- Risque de tarif et provisionnement :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le moment de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés (risque de tarif), ainsi que le moment de survenance et le montant des règlements de sinistres (risque de provisionnement). Le risque de tarif et de provisionnement constitue le deuxième risque le plus important en termes de quantification après les risques financiers.

Risque de tarif en Non-vie concerne principalement le risque relatif à une inadéquation des tarifs appliqués aux différents portefeuilles. Hormis les risques catastrophiques pris en compte dans une catégorie spécifique (voir ci-dessous), la maîtrise de ces risques se fait au travers de

consignes claires et strictes au niveau de la politique d'acceptation et de sélection des risques et de leur tarification. Des contrôles réguliers sont effectués par des actuaires spécialisés sur base d'outils d'analyse statistique afin de veiller à un ajustement adéquat des conditions proposées.

Le risque de sous-provisionnement en Non-vie concerne principalement les provisions qui sont constituées dès la déclaration d'un sinistre. Le département « sinistres » évalue ces provisions de manière forfaitaire ou analytique, c'est à dire dossier par dossier, selon des procédures détaillées. A chaque étape du dossier, les évaluations des montants à payer sont révisées compte tenu notamment de l'apparition d'informations complémentaires. Des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés (IBNR) sont également constituées.

Le risque dont il est question ici est celui d'une insuffisance de ces provisions par rapport aux montants d'indemnisation qui devront in fine être effectivement payés. Ce risque est principalement important pour certaines branches d'activité pour lesquelles il faut parfois un temps très long avant que le montant total de l'indemnité puisse être déterminé (ex. en RC dommages corporels).

Diverses méthodes statistiques et actuarielles sont utilisées pour vérifier la suffisance de ces provisions. Un avis indépendant est émis par la Fonction actuarielle quant à la suffisance des provisions.

- Risque de catastrophe :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses en matière de prix et de provisionnement. Le risque réside dans le fait que suite à un seuil événement, un grand nombre de risques soient touchés simultanément.

Ce risque est principalement lié à la survenance d'événements naturels en Incendie et DM Auto et non naturels en Incendie, dans ce cas, on parle de « man's made peril ».

L'impact d'un tel risque est fortement limité grâce à la mise en place d'un programme de réassurance prudent, spécifiquement adapté aux risques couverts et qui est revu annuellement.

procède à une évaluation de ces risques et le cas échéant, des plans d'action d'atténuation sont mis en œuvre. La crise COVID-19 a souligné l'importance de disposer de plans de continuité effectifs permettant au Groupe P&V de poursuivre ses programmes d'adaptations nécessaires face aux diverses évolutions de son environnement (réglementaires, économiques, socio-politiques, techniques).

- Risque opérationnel :

Ce risque de perte résulte :

- de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs ;
- de la non-conformité aux lois et réglementations en vigueur ;

5.3 Evénements postérieurs à la clôture

- Depuis janvier 2021, un plan d'identification des polices entachées a été mise en œuvre et l'impact a déjà été reconnu dans les comptes de 2020 ;
- Les orientations générales d'un plan de résolution ordonnée de Private Insurer (impliquant notamment la

5.2.2.5 Risques non-financiers

Le risque dit « non financier » est par abus de langage le risque couvrant le risque opérationnel ainsi que les risques stratégiques et de réputation. La gestion de ces risques est encadrée par une politique spécifique qui précise les objectifs et la stratégie relatifs à la gestion de ces risques.

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité, le Groupe P&V

- ainsi que l'inadéquation des modèles d'évaluation des risques.
- Risque stratégique :

Ce risque de perte ou de changement de valeur résulte de l'incapacité à implémenter les business plans et stratégies appropriés, de prendre des décisions, d'allouer des ressources, ou de s'adapter aux changements de l'environnement business.

- Risque de réputation :

Il s'agit du risque qu'une publicité négative concernant les pratiques de business de l'entreprise ou concernant les associations qu'elle entretient avec des tiers, qu'elles soient fondées ou non, ne porte préjudice à la confiance en son intégrité dont elle bénéficie.

dissolution volontaire et liquidation solvable de celle-ci) sont en cours de discussion avec la BNB, la société ne pouvant plus être considérée comme une entité viable (un plan de redressement/rétablissement ne pouvant donc raisonnablement plus être considéré).

5.4 Ressources humaines

Au 31 décembre 2020, l'effectif salarié des compagnies d'assurance du Groupe P&V

compte 1.525 personnes contre 1.542 personnes au 31 décembre 2019.

	2020		2019	
	Nombre	ETP*	Nombre	ETP*
P&V Assurances	1.525	1.421,0	1.542	1.438,8
Autres sociétés	65	62,7	26	24,1
Total groupe	1.590	1.483,7	1.568	1.462,9

*ETP : Equivalent Temps Plein

5.5 Actifs et passifs éventuels

Le Conseil d'administration n'a pas eu à connaître, durant l'exercice 2020, de litiges non repris par ailleurs dans ces états financiers.

5.6 Informations non financières

Les informations non financières sont disponibles sur le site www.pv.be.

5.7 Mise en garde concernant les déclarations prospectives

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS implique l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle oblige la direction à exercer des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Groupe P&V, à effectuer des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations et ces hypothèses sont

basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe P&V estime raisonnable en fonction des circonstances. Les résultats ainsi obtenus servent de base à l'évaluation de la valeur comptable des actifs et passifs lorsqu'elle ne peut pas être déduite simplement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées et révisées chaque année.

Poste concerné Actif	Incertitudes liées aux estimations
Instruments Financier - Niveau 2	- Le modèle d'évaluation utilisé - Le marché inactif
Instruments Financier - Niveau 3	- Le modèle d'évaluation utilisé - Utilisation de données non observables sur le marché - Le marché inactif
Immobilisations incorporelles	- Détermination de la durée d'utilité
Immeubles de placement	- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle - Utilisation de données non observables sur le marché (évaluation de la juste valeur)
Entreprises associées	- Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs, les activités opérationnelles et les évolutions du marché
Immeubles d'exploitation	- Immeubles d'exploitation évalués à la juste valeur sur base de données non observables sur un marché inactif
Immobilisations corporelles	- Estimation de la durée de vie des autres immobilisations corporelles
Impôts différés - Actif	- Estimation de l'écart de juste valeur des instruments financiers sur base de données non observables sur le marché (effet indirect) - Interprétations de réglementations fiscales complexes - Comptabilisation et timing des revenus taxables futurs
Poste concerné Passif	Incertitudes liées aux estimations
Dettes relatives aux contrats d'assurance Vie	- Hypothèses actuarielles utilisées - Les taux utilisés lors du test de suffisance du passif - Profil de réinvestissement du portefeuille de placements, spread de risque de crédit et échéance lors de la détermination de l'ajustement LAT en comptabilité reflet
Dettes relatives aux contrats d'assurance Non-vie	- La disponibilité d'informations sur les sinistres pour les provisions pour sinistres
Dettes financières - contrats d'investissement (uniquement contrats avec participation bénéficiaire)	- Le modèle d'évaluation utilisé - Utilisation de données non observables sur le marché - Le marché inactif
Dettes financières (instruments financiers)	- Le modèle d'évaluation utilisé - Utilisation de données non observables sur le marché - Le marché inactif
Pensions et autres obligations	- Hypothèses actuarielles - Taux d'actualisation utilisé - Inflation/salaires
Provisions	- La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés - Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation
Impôts différés	- Estimation de l'écart de juste valeur sur base de données non observables sur le marché (effet indirect) - Interprétations de réglementations fiscales complexes

5.8 Honoraires du commissaire

(Montants hors TVA)

En milliers €	2020	2019
Émoluments du (des) commissaire(s)	792	609
Autres missions d'attestation	42	36
Missions de conseils fiscaux	6	30
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	-
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	48	66
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	-	-
Total émoluments	839	674

L'intégration dans le scope de consolidation des sociétés Vander Haegen et Private Insurer a généré une augmentation des émoluments des commissaires.

Le contrôle des états financiers consolidés du Groupe P&V est effectué par le commissaire « Kleynveld Peat Marwick Goerdeler (KPMG) Bedrijfsrevisoren B.V. / Réviseurs d'Entreprises S.R.L. ». La société KPMG est représentée par Mr. Karel Tanghe.

6 Déclaration des personnes responsables

Les soussignés, Hilde VERNAILLEN, Administrateur et Président du Comité de direction et Martine MAGNEE, Administrateur et Membre du Comité de direction, déclarent qu'à leur connaissance :

- les comptes consolidés annuels pour l'exercice 2020, sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (« IFRS ») et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière consolidée et des résultats consolidés du Groupe P&V Assurances et de ses filiales comprises dans la consolidation ;
- ces comptes donnent un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours de l'exercice 2020, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes

auxquels le Groupe P&V est confronté ;

- Les montants d'actifs repris en niveau 3 au point 3.5 de ce rapport représentent des actifs illiquides présents dans la filiale Private Insurer. Ces actifs ont été valorisés sur base des accords contractuels d'apport des actifs et il n'existe pas suffisamment d'éléments objectifs pour en déterminer la juste valeur selon la définition IFRS 13 à la date de clôture des comptes. Les éventuelles variations et ajustements n'auraient pas d'impact sur les capitaux propres du groupe ni son résultat mais auraient un impact sur la présentation de ces actifs et, en effet miroir, un impact sur les dettes financières – contrats d'investissements sans PB.

Bruxelles, le 17 juin 2021



Hilde Vernailen



Martine Magnée

7 Rapport du commissaire sur les états financiers consolidés



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de P&V Assurances SC (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de P&V Assurances SC durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion avec réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent la situation financière consolidée au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de la situation financière consolidée s'élève à 23.155.231 milliers d'EUR et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 20.500 milliers d'EUR.

À notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



Fondement de l'opinion avec réserve

Comme souligné dans l'annexe 3.5 « Placements financiers « Unit Link », la Société détient, par le biais de sa filiale Private Insurer SA, des placements financiers « Unit Link » illiquides (Niveau 3) et des dettes financières – contrats d'investissements sans PB y associées qui figurent au bilan pour un montant de 176.399 milliers d'EUR. Etant donné que ces actifs ont été valorisés au prix d'acquisition (sur la base de conventions entre les assurés et Private Insurer SA) et en l'absence d'analyse de la juste valeur de ces actifs, il ne nous a pas été possible de juger de la valorisation appropriée à la juste valeur de ceux-ci. Par voie de conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements de valeurs étaient nécessaires. Cette observation impacte potentiellement la valorisation de ces placements et des dettes financières – contrats d'investissements sans PB pour un montant identique de 176.399 milliers d'EUR. Cette constatation n'a pas d'influence sur le montant des fonds propres consolidés et sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Points-clés de l'audit

Les points-clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des dettes relatives aux contrats d'assurance vie et d'investissement

Nous référons aux rubriques « Dettes relatives aux contrats d'assurance », « Dettes financières – contrats d'investissement avec PB » et « Dettes financières – contrats d'investissement sans PB » de la situation financière consolidée des comptes consolidés ainsi qu'à l'annexe 3.11 « Dettes relatives aux contrats d'assurance et dettes d'assurance ».



Description

Au 31 décembre 2020, le Groupe présente 18.812.289 milliers d'EUR de dettes relatives aux contrats d'assurance et d'investissement dont 16.448.631 milliers d'EUR de dettes relatives à l'activité vie. Ces dettes sont calculées sur la base de techniques actuarielles telles que définies par la loi et qui sont basées sur des tables de mortalité pré-spécifiées ainsi que sur d'autres paramètres résultant des contrats. Ces passifs représentent un élément majeur de la situation financière consolidée du Groupe.

A chaque date de clôture, l'adéquation des dettes relatives aux contrats d'assurance vie et d'investissement est également vérifiée sur la base d'un test de suffisance effectué conformément à la norme IFRS 4 « Passif de contrats d'assurance ». Ces dettes sont augmentées à concurrence du montant de l'insuffisance éventuelle résultant du test de suffisance. Les modèles actuariels utilisés dans le cadre du test de suffisance sont complexes et le processus de détermination des hypothèses au sein de ces modèles nécessite du jugement étant donné que la meilleure estimation des hypothèses actuelles est prise en considération (et non plus les paramètres résultant de la loi et des conditions contractuelles). Le jugement exercé dans le processus de détermination des hypothèses peut avoir un impact significatif sur le résultat du test de suffisance.

De plus, les principes comptables du Groupe prennent également en considération l'application de la comptabilité reflet (une option définie dans la norme IFRS 4), et par conséquent la reconnaissance éventuelle d'un passif supplémentaire qui résulterait de l'application de la comptabilité reflet, le cas échéant (ci-après « provision reflet »). Pour les contrats d'assurance vie et d'investissements avec participations bénéficiaires qui sont soumis à la norme IFRS 4, cette provision reflet est déterminée comme étant le montant des plus-values non-réalisées nettes des investissements en obligations allouées à ces contrats.

Nos procédures d'audit

Assistés de nos actuaires, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs au processus actuariel pour la détermination des dettes liées aux contrats d'assurance et d'investissements ainsi que ceux liés au test de suffisance.
- Evaluation de la pertinence des techniques actuarielles utilisées pour le calcul des passifs résultant des contrats d'assurance et investissements ainsi que des hypothèses retenues (qui sont basées sur des exigences légales et contractuelles).
- Evaluation de l'analyse des mouvements des dettes résultant des contrats d'assurance et d'investissement préparée par la direction (« Analyse Fouret »), et le cas échéant, analyse des éléments de réconciliation significatifs.
- Recalcul des dettes résultant des contrats d'assurance et investissements pour un échantillon de contrats.

- Evaluation de la consistance des techniques actuarielles retenues pour le test de suffisance par rapport aux années précédentes en ce compris le fait que les changements apportés aux modèles actuariels (y inclus les hypothèses sous-jacentes) soient cohérents avec notre compréhension de l'évolution des activités du Groupe et nos prévisions découlant de notre expérience du marché.
- Analyse comparative des hypothèses utilisées dans le test de suffisance avec les observations du passé et les données observables de marché.
- Evaluation des résultats du test de suffisance, y compris une comparaison des résultats d'une période de clôture à une autre.
- Consultation des rapports émis par la fonction actuarielle y compris les fondements de ses conclusions et prise en considération de celles-ci dans notre évaluation des risques.
- Evaluation de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calcul ainsi que des données provenant des systèmes informatiques clés utilisés pour le calcul des dettes résultant de contrats d'assurance et de contrats d'investissement.
- Recalcul de la provision reflet sur la base de données (plus-values non-réalisées nettes sur obligations) dérivées du système informatique de gestion des investissements.
- Evaluation de l'adéquation des annexes pertinentes dans les comptes consolidés.

Valorisation des dettes relatives aux contrats d'assurance non-vie

Nous référons aux rubriques « Dettes relatives aux contrats d'assurance » de la situation financière consolidée des comptes consolidés ainsi qu'à l'annexe 3.11 « Dettes relatives aux contrats d'assurance et dettes d'assurance ».

Description

Au 31 décembre 2020, le Groupe présente 2.363.657 milliers d'EUR de dettes relatives aux contrats d'assurance non-vie. L'estimation de ces dettes implique l'utilisation de techniques actuarielles et nécessite du jugement étant donné que cette estimation est basée sur l'expérience de sinistres passés, la connaissance d'événements existants, les prévisions de développements futurs et les modalités des polices d'assurances pertinentes.

Les estimations doivent être établies pour le coût ultime attendu des sinistres à la date du bilan ainsi que pour le coût ultime attendu des sinistres encourus mais non déclarés (IBNR) à la date du bilan. Ces estimations sont sensibles à plusieurs facteurs et incertitudes et nécessitent du jugement pour la détermination des hypothèses sous-jacentes.

Nos procédures d'audit

Assistés de nos actuaires, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs au processus actuariel pour la détermination des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie.



- Evaluation de la pertinence et de la consistance des techniques actuarielles utilisées pour toutes les branches d'activité (y inclus les hypothèses sous-jacentes) par rapport aux années précédentes en ce compris le fait que les changements apportés aux modèles actuariels soient cohérents avec notre compréhension de l'évolution des activités et nos prévisions découlant de notre expérience du marché.
- Calcul indépendant des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie pour les principales branches d'activité (auto, incendie, responsabilité civile et accident du travail) sur la base de techniques actuarielles reconnues pour ces types d'activité. Nous avons comparé les résultats de notre calcul indépendant avec les montants déterminés par le Groupe, et nous avons obtenu de la documentation justificative pour les différences significatives observées.
- Evaluation que les dettes résultant de contrats d'assurance non-vie ont été calculées en accord avec les règles de réservation déterminées par le Groupe.
- Appréciation de la pertinence des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie par une analyse des résultats des développements des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie.
- Analyse des résultats du test de suffisance, y compris une comparaison des résultats d'une période de clôture à l'autre. Nous avons également comparé les résultats de notre calcul indépendant des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie avec les résultats du test de suffisance.
- Consultation des rapports émis par la fonction actuarielle y compris les fondements de ses conclusions et prise en considération de celles-ci dans notre évaluation des risques.
- Evaluation de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calculs ainsi que des données provenant des principaux systèmes informatiques utilisés pour le calcul des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie.
- Evaluation de l'adéquation des annexes pertinentes dans les comptes consolidés.

Evaluation des instruments financiers et des placements financiers « Unit Link »

Nous référons aux rubriques « Instruments financiers » et « Placements financiers « Unit Link » de la situation financière consolidée des comptes consolidés ainsi qu'aux annexes 3.4 « Instruments financiers » et 3.5 « Placements financiers « Unit Link ».

Description

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 20.903.533 milliers d'EUR d'instruments financiers et 1.209.289 milliers d'EUR de placements financiers « Unit Link », représentant 95% du total de l'actif. L'évaluation des instruments financiers et des placements financiers « Unit Link » à leur juste valeur, ainsi que les montants y relatifs mentionnés dans les annexes, sont basés sur une série de données. La plupart de ces données correspondent à des prix et taux directement observables sur des marchés liquides. Lorsqu'il n'y a pas de données observables sur le marché, des estimations sujettes à un plus grand degré de jugement sont alors développées.

La juste valeur des investissements est une donnée utilisée dans le cadre du test de suffisance, et par conséquent a un impact direct sur l'évaluation de la provision reflet (voir ci-dessus).

Nos procédures d'audit

Assistés de nos spécialistes en valorisation, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs au processus de valorisation des instruments financiers.
- Evaluation de la valorisation des investissements individuels du Groupe. Lorsque des données de marché observables sont disponibles (valorisation de niveau 1 et niveau 2), nous avons comparé les prix utilisés par le Groupe avec ceux provenant de sources externes indépendantes. Pour les investissements de niveau 3, nous avons évalué sur base d'un échantillon le caractère approprié des modèles de valorisation ainsi que des données incluses dans ces modèles et, lorsque c'était possible, nous avons comparé ces données avec des données disponibles dans le marché.
- Analyse des réductions de valeurs par l'évaluation du caractère permanent des positions présentant des pertes non-réalisées significatives et par l'évaluation de l'application adéquate des règles d'évaluations y relatives.
- Evaluation de l'adéquation des annexes pertinentes dans les comptes consolidés.

Intégration de la filiale Private Insurer SA dans le périmètre de consolidation du Groupe P&V

Nous référons à la rubrique « Provisions » de la situation financière consolidée des comptes consolidés ainsi qu'à l'annexe 3.15.3 « Détail des provisions et autres dettes ».

Description

Au 31 décembre 2020, le Groupe présente 91.157 milliers d'EUR de provisions, dont 66.905 milliers d'EUR de provisions pour autres risques et charges et 8.567 milliers d'EUR de provisions pour litiges en cours. La comptabilisation des provisions pour autres risques et charges ainsi que des provisions pour litiges en cours fait suite à l'intégration de la Société Private Insurer SA dans le Groupe P&V.

Les provisions pour autres risques et charges sont essentiellement constituées d'une provision de 53.362 milliers d'EUR comptabilisée suite à l'analyse du besoin de régularisation fiscale de certains contrats souscrits dans le cadre de l'activité branche 23 de la Société Private Insurer SA. La détermination de cette provision par la direction nécessite du jugement et se base notamment sur l'avis d'experts fiscaux. Etant donné l'incertitude inhérente à la régularisation fiscale qui est en cours, la détermination de cette provision est inévitablement incertaine et est basée sur des paramètres et calculs détaillés par contrat.

Private Insurer SA est impliquée dans un nombre limité de litiges juridiques. Une issue défavorable de certains de ces litiges pourrait avoir un impact potentiellement significatif sur la situation financière du Groupe. Compte tenu de l'incertitude inhérente à chaque procédure judiciaire, l'estimation des risques est inévitablement incertaine. Les préposés de la Société reconnaissent une provision pour litiges sur base de leur prévision de la probabilité que le règlement de chaque procédure juridique entraîne une sortie de ressources. La prévision de la probabilité d'un règlement favorable ou défavorable comprend un niveau important de subjectivité et de jugement de la part des préposés de la Société.

Nos procédures d'audit

Assistés de nos experts fiscaux, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Evaluation de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calculs ainsi que des données provenant des principaux systèmes informatiques utilisés pour le calcul de la provision pour régularisation fiscale.
- Evaluation du caractère approprié des paramètres et des calculs utilisés pour la détermination de la provision pour régularisation fiscale, ceci par le biais de recalcul de la provision pour un échantillon de contrats.
- Evaluation de la procédure mise en place par le Groupe P&V pour prévoir la probabilité d'un règlement favorable ou défavorable des litiges, ainsi que le caractère approprié de cette évaluation.
- Inspection de la dernière évaluation émise par le conseiller juridique interne du Groupe, y compris l'analyse de la motivation des conclusions formulées.
- Inspection et analyse de la correspondance des avocats externes en réponse à nos demandes de confirmation du statut des procédures juridiques en cours et évaluation de l'impact de cette évidence sur le caractère approprié des provisions pour litiges et plaintes.
- Evaluation de l'adéquation des annexes pertinentes dans les comptes consolidés.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.



Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et de la déclaration non financière annexée à celui-ci.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés et à l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous sommes d'avis que le rapport de gestion concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, à l'exception de l'incidence éventuelle sur le rapport de gestion du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'autre anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur différents cadres de référence européens et internationaux (notamment « OECD Guidelines »). Conformément à l'article 3:80 §1, 1^{er} alinéa, 5^e du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux cadres de référence précités.



Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes des comptes consolidés.

Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 17 juin 2021

KPMG Réviseurs d'Entreprises

Commissaire

représentée par

Karel Digitally signed by

Tanghe Karel

(Authen Tanghe

tication) (Authentic

ation)

Karel Tanghe

Réviseur d'Entreprises